
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(57^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 5 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5449).

Affaires étrangères

Premier ministre : droits de l'homme

Francophonie (suite)

- MM. Bruno Mégret,
Alain Peyrefitte,
Robert Mondargent,
Jean-Marie Caro,
M^{me} Véronique Neiertz, M. le président,
MM. Michel de Rostolan,
Jacques Legendre,
Emile Koehl,
Jean-Yves Le Déaut,
Bruno Gollnisch,
Albert Mamy,
Pierre Sergent,
Georges Mesmin,
André Bellon.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

Réponses de MM. les ministres et de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères aux questions de : MM. Jean Seiflinger, Jean-Paul Fuchs, Pierre Gardemia, François Loncle.

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LASSÉ

M. le président.

MM. Jean Proveux, Yves Guéna, Hector Rolland, Pierre Godefroy, François Grussenmeyer, Jean Oehler, Olivier Stirn, Jean Valleix, Jacques Baumel, Michel Cointat, Jean Bonhomme.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5480)

Titre IV (p. 5480)

Amendements nos 168, 169, 170, 171 et 173 de M. Descaves : MM. Pascal Arrighi, Jean-François Mancel, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires étrangères ; le ministre des affaires étrangères. - Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 5480)

Titre VI. - Adoption par scrutin (p. 5480)

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5481)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5481)

Rappel au règlement (p. 5482)

M. Michel de Rostolan.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Représentation de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe** (p. 5482).
3. **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 5482).
4. **Ordre du jour** (p. 5482).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PREMIER MINISTRE : DROITS DE L'HOMME

FRANCOPHONIE

(suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère chargé des affaires européennes, du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie et du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Monsieur le ministre des affaires étrangères, si un budget est l'expression d'une politique, il est bien difficile d'apprécier le vôtre car on n'y décèle que très malaisément la trace d'une politique.

Aujourd'hui, la France n'a plus réellement de politique étrangère, et votre longue introduction à nos débats ce matin, monsieur le ministre, ne nous a pas convaincus. Oh ! certes, elle nous a apporté la preuve que nous avons une diplomatie et je suis tout prêt à reconnaître que celle-ci est brillante. S'appuyant sur une longue tradition, sur un corps de qualité, notre diplomatie fait certainement bonne figure sur la scène internationale, dans les conférences multilatérales, dans les rencontres de chefs d'Etat ou de ministres des affaires étrangères, dans les cocktails ou, pour reprendre l'expression du général de Gaulle, « dans le manienement de la tasse de thé ».

Oui, mais voilà, une grande politique étrangère ne s'est jamais réduite à l'action diplomatique ; celle-ci n'en est qu'un des éléments les plus superficiels.

Monsieur le ministre, la France n'a plus de politique étrangère parce que vous, le gouvernement auquel vous appartenez, semblez ignorer, laissez de côté les principes fondamentaux des relations internationales. Je n'aurai bien sûr pas l'outrecuidance de penser que vous les méconnaissiez, mais si vous ne les appliquez pas, c'est que le Gouvernement et le Président avec lequel vous cohabitez n'ont plus le courage de les appliquer. C'est grave, car le destin de notre nation peut s'en trouver compromis.

Ces principes, permettez-moi de les reprendre un à un.

Le premier est celui que j'appellerai, en reprenant la formule de Julien Freund, « l'opposition ami-ennemi ». Le propre de la politique, et singulièrement de la politique inter-

nationale, réside dans cette réalité fondamentale : il n'y a pas de naturelle harmonie entre les nations ; il y a naturellement l'affrontement de volontés antagonistes, d'intérêts contradictoires. On peut le regretter. On peut se frapper la tête contre les murs devant cette suprême injustice de la nature, mais c'est ainsi et ceux qui refusent de l'admettre sont destinés à subir, à céder, à capituler. Lorsque vous affirmez, comme vos prédécesseurs : « La France n'a pas d'ennemi », vous trompez les Français et vous vous trompez vous-même.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes. M. le ministre ne l'a pas dit !

M. Bruno Mégret. Pas aujourd'hui, mais il l'a dit en d'autres occasions !

Car, croyez-vous, monsieur le ministre, que l'Iran ou la Libye ne nous considèrent pas comme un ennemi ? Ils le disent d'ailleurs sans aucune retenue. Je ne dis pas qu'il faille les imiter et désigner à la vindicte publique les ennemis de la France ; je dis que notre politique devrait traduire clairement par ses actes cette distinction fondamentale entre nos amis et nos ennemis. Or, il n'en est rien !

L'exemple de l'U.R.S.S. est, à cet égard, particulièrement significatif. M. Gorbatchev, depuis maintenant de nombreux mois, multiplie les sourires en direction de l'Europe et de l'Occident. Mais est-ce parce qu'il est plus jeune que ses prédécesseurs, est-ce parce que sa femme est élégante, est-ce parce qu'il parle de transparence, de détente et de désarmement, qu'il cesse pour autant d'être un adversaire ?

La démarche de M. Gorbatchev n'est pas nouvelle dans l'histoire soviétique. Il y a eu Khrouchtchev et avant lui les promoteurs de la nouvelle politique économique. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui n'est pas autre chose qu'une N.E.P. nouvelle formule. Il s'agit de redonner un minimum d'efficacité au système soviétique, de restaurer l'image de marque de l'U.R.S.S. en Occident, mais l'objectif stratégique est toujours dirigé contre l'Europe et contre l'Occident. Derrière les paroles de paix il y a, en réalité, la volonté inflexible des Soviétiques de faire refluer les Etats-Unis et de finlandiser l'Europe. Car M. Gorbatchev reste un pur produit du système soviétique ; il ne s'intéresse, lui, qu'aux intérêts de l'Union soviétique, à sa survie, à son expansion.

Dès lors, monsieur le ministre, tirons-en les conséquences, ne tombons pas dans le piège qui nous est tendu. Derrière le sourire de M. Gorbatchev, il y a toujours les hôpitaux psychiatriques et la plus formidable puissance militaire de tous les temps. Ne lui répondez pas par un sourire, monsieur le ministre, car derrière le vôtre il n'y aurait, hélas ! rien d'autre que notre faiblesse, notre lâcheté et notre naïveté. L'U.R.S.S. est notre ennemi.

Le deuxième principe est celui du rapport de forces. Il n'y a pas d'autres règles entre les nations que celle du rapport de forces. C'est bien pour cela que la diplomatie ne peut tenir lieu, à elle seule, de politique étrangère. La diplomatie n'a d'autre rôle que de tirer des conséquences formelles d'une situation donnée des rapports de forces alors que la politique étrangère a pour but, elle, de faire évoluer favorablement la balance des forces. L'art de la négociation ne peut modifier qu'à la marge ou très exceptionnellement cette réalité fondamentale.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, l'obsession de la diplomatie française à vouloir négocier tout et à tout moment, à croire qu'il y a dans tout antagonisme une solution négociée est une erreur fondamentale, source de paralysie et d'impuissance. La négociation ne peut être fructueuse qu'à partir du moment où l'on a su créer un rapport de forces favorable, mais vous ne voulez pas en tenir compte. Vous négociez avec les Etats terroristes sans vous placer en position de force, sans prendre de gages. Comment pouvez-

vous imaginer convaincre les ayatollahs d'Iran par la persuasion ou par des arguments de droit international ou avec des usages diplomatiques ? Comme ils doivent se gausser de vous et de nous avec vous ! Il faut jouer le rapport de forces favorable.

Le troisième principe est celui de la distinction essentielle entre la morale et la politique. Ce sont en effet deux domaines de nature différente. La politique, je viens de le dire, est le lieu privilégié des rapports de forces, de l'opposition ami-ennemi, alors que la morale concerne essentiellement la conscience individuelle et porte sur la distinction entre le bien et le mal.

On ne peut pas mélanger politique et morale sinon on plonge dans l'absurde. Attention ! je ne dis pas que la politique peut poursuivre indifféremment le bien et le mal ; je dis que la morale et la politique sont deux domaines différents qui répondent chacun à des règles différentes : si l'on conduit une politique avec les règles de la morale, on aboutit au pire avec les meilleures des intentions.

Rappelez-vous : un beau jour des années 70, le président Carter a décidé d'abandonner le Shah d'Iran au motif qu'il bafouait les Droits de l'homme. Il a été suivi, hélas ! par les autorités françaises de l'époque. Le résultat ? On le connaît : Khomeiny a remplacé le Shah, les Droits de l'homme sont bafoués aujourd'hui mille fois plus qu'ils ne l'étaient à l'époque du Shah et, à la place d'un allié fidèle de l'Europe et de l'Occident, nous avons maintenant, en Iran, l'un de nos pires ennemis !

Bien sûr, tout cela n'émeut pas les moralistes. Hier, ils condamnaient le Shah, aujourd'hui ils condamnent Khomeiny. Hier, il condamnaient les Américains au Viêt-Nam, aujourd'hui, ils condamnent le régime communiste qui fabrique les *boat people* par milliers. C'est facile pour les moralistes ! Mais les politiques, eux, sont responsables de leurs actes et non de leur jugement.

Monsieur le ministre, on aurait pu penser que ces événements attireraient l'attention du Gouvernement sur la nécessité de respecter, au moins, ce principe fondamental de séparation de la morale et de la politique. Eh bien non ! C'est pire aujourd'hui qu'hier, puisque, symboliquement, nous discutons votre budget en même temps que celui de M. Malhuret !

Croyez-moi, ces propos ne sont pas polémiques. Ce qui me scandalise, c'est que l'erreur majeure faite à propos de l'Iran, vous vous apprêtez, avec vos collègues européens et occidentaux, à la reproduire exactement pour l'Afrique du Sud.

Monsieur le ministre, nous ne sommes pas en charge de tous les malheurs du monde et la politique extérieure de la France doit avoir pour objectif *l'imperium* non pas des Droits de l'homme, mais des intérêts de la France et des Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Le quatrième principe est celui de la nécessaire prise en compte des réalités de la géopolitique. Ce n'est pas parce que les moyens de transport ont rapetissé notre monde ni parce que les armes balistiques ont modifié les données stratégiques que les réalités fondamentales de la géographie ont disparu. Elles sont toujours présentes et pèsent de tout leur poids dans la politique mondiale. Mais, vous n'en tenez pas compte, car ces données ne semblent en rien structurer l'action internationale de la France.

Comme le dit l'un des meilleurs spécialistes de la géopolitique mondiale, Jordis Von Lahaussen, « la décision est au Sud. Toute la puissance du globe est concentrée dans l'hémisphère Nord, mais pour neutraliser son adversaire, c'est au Sud qu'il faut frapper. Le plus sûr moyen d'atteindre la Chine est de toucher à la Birmanie ou au Viêt-Nam. Le point névralgique de la Russie est en Iran et en Turquie, celui des Etats-Unis est dans le golfe du Mexique et celui de l'Europe est en Afrique et il est commandé autant par la Méditerranée que par le Cap de Bonne-Espérance ».

L'Afrique du Sud constitue pour l'Europe une position géostratégique majeure, par sa situation dominante dans toute la partie australe du continent africain, qui lui permet de contrôler la route du Cap, et par les extraordinaires richesses minières qui sont les siennes. C'est ainsi, par exemple, que l'Afrique du Sud, avec la Rhodésie, dispose avec l'U.R.S.S. du monopole de la production de chrome dans le monde : sans chrome pas d'acier inoxydable, sans acier inoxydable pas d'armement. L'U.R.S.S., prenant le

contrôle de l'Afrique australe, pourrait ainsi asphyxier les économies européennes par la raréfaction des métaux non ferreux et le blocage de la route des pétroliers.

L'Afrique du Sud est peut-être loin de l'Europe, mais elle est essentielle à notre liberté. Dès lors, monsieur le ministre, pourquoi cette politique de Gribouille ? Ce n'est pas en affaiblissant la République sud-africaine que l'on renforcera la France et l'Europe. Je ne veux pas justifier ici ce que les Africains du sud appellent le développement séparé - ce n'est pas mon propos aujourd'hui - je veux simplement dire que la géopolitique nous commande de considérer l'Afrique du Sud comme un allié. Plutôt que de l'accabler, il faut l'aider à surmonter dans le respect de la dignité des hommes les difficultés qui résultent pour elle de l'existence sur son sol de communautés ethniquement différentes.

M. Bruno Gollnisch. Bien sûr !

M. Bruno Mégret. Le cinquième principe est celui de la puissance.

Monsieur le ministre, notre pays, et avec lui l'Europe, doit rechercher la puissance, faute de quoi nous perdrons notre autonomie. Il est une règle simple : plus une nation est puissante, plus grandes sont sa marge de manœuvre et son indépendance. C'est vrai que le monde est un peu plus homogène qu'autrefois et que les nations sont plus interdépendantes, mais cette réalité ne rend pas vain l'impératif de l'indépendance. Elle signifie simplement que l'autonomie qui pouvait s'exprimer autrefois par l'autarcie passe aujourd'hui nécessairement par la puissance.

Mais cela non plus, monsieur le ministre, le Gouvernement ne semble pas l'avoir réellement compris. Pourtant, nous vivons aujourd'hui une éclatante démonstration de ce que je viens de dire.

La crise boursière montre clairement à quel point les liens d'interdépendance entre les économies occidentales sont, en réalité, encore très largement des liens de dépendance à l'égard des Etats-Unis. Ce que nous subissons résulte de notre impuissance monétaire et économique. Et toutes les négociations du monde ne pourront pas changer cette donnée de fait. Pour l'éviter, il aurait fallu, en son temps, constituer en Europe un pôle de puissance monétaire faisant de l'ECU une monnaie d'échange et de réserve.

La puissance, monsieur le ministre !

Enfin, sixième et dernier principe : l'initiative. Aujourd'hui, la France n'a plus sur la scène internationale la moindre initiative. Il nous faut subir et sans cesse subir les événements provoqués par les autres, sans jamais en susciter un seul d'envergure.

Cette méthode est mauvaise, car elle ne peut conduire qu'à l'abaissement de la France, et déjà elle conduit notre pays à la pire des politiques, celle qui consiste à mépriser les faibles et à s'agenouiller devant les forts, selon la bonne méthode de M. Mitterrand, qui refuse de rencontrer l'ambassadeur sud-africain, mais qui reçoit M. Jaruzelski. Elle consiste à accepter tous les *statu quo*, en faisant semblant de croire aux règles du droit international et aux vertus de la négociation. C'est ainsi qu'avaient été signés les accords d'Helsinki, légalisant la coupure de l'Europe en deux et acceptant devant l'histoire le *statu quo* hérité de la guerre, le mur de la honte à Berlin, cette plaie béante au cœur de notre continent.

Monsieur le ministre, une grande politique étrangère est une politique qui refuse les *statu quo* et qui cherche à modifier en notre faveur la géographie politique. Mais pour cela, il faut avoir un projet et le souffle nécessaire pour le conduire. Il faut vouloir faire autre chose que de la diplomatie. Il faut une pensée et un projet politiques.

Pour ce qui nous concerne, nous avons des principes clairs. Je les ai énoncés. Nous avons un projet simple : refaire de l'Europe un pôle de puissance. Mais, de votre côté, monsieur le ministre, je ne vois, hélas, pas de projet. Vous n'avez pas de politique étrangère tout simplement parce que le Gouvernement n'a pas de pensée politique. C'est grave pour la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis 1982, m'est revenu l'honneur d'exprimer l'opinion du groupe du R.P.R. dans le débat sur le budget du Quai d'Orsay.

Pendant quatre années consécutives, j'ai déploré l'affaiblissement de ses moyens. Par exemple, pour le budget de 1985, le ministre d'alors parlait lui-même d'un budget de « sacrifice » et allait jusqu'à dire que la situation était « humiliante ». Appauvrissement, fermeture de consulats, affaiblissement de la présence française dans le monde, dépossession du ministère, découragement des diplomates : ces constats, chacun pouvait les faire pour chacune de ces années-là.

J'espérais que, ayant cette année encore le privilège d'exprimer l'opinion de mon groupe sur le même sujet, j'allais pouvoir féliciter le nouveau ministre d'opérer le redressement qui s'imposait. Cet espoir, je dois vous l'avouer, monsieur le ministre, est déçu. L'année dernière, pour le budget de 1987, je n'ai pu que suspendre mon jugement. Et cette année, je ne peux même plus le suspendre. Il m'est impossible, malgré la fermeté de notre appui à un gouvernement dont vous êtes un des principaux ministres, de ne pas regretter l'appauvrissement de ce qu'on appelait naguère « le Département », expression qui a pris depuis quelques années une saveur amère ; de ne pas regretter sa dépossession par d'autres départements ministériels ; de ne pas regretter l'affaiblissement de la présence française sur le vaste monde ; de ne pas déplorer le découragement de nos diplomates.

Le budget du Quai d'Orsay augmente nettement moins que le budget total de l'Etat, dont il ne représente plus que 0,97 p. 100. Son accroissement apparent en francs courants correspond, en francs constants, à une baisse.

Les moyens des services sont les premiers touchés, avec la suppression de 161 emplois.

Encore une fois, vous n'êtes pas, monsieur le ministre, responsable d'une situation qui s'est dégradée continuellement et gravement depuis plusieurs années. Nous n'en sommes que plus déçus de voir que vous n'avez pas les moyens d'y porter remède.

Cet appauvrissement risque d'affaiblir la présence française dans le monde.

Comment espérer, par exemple, que nos compatriotes auront le désir de s'expatrier et de témoigner concrètement du dynamisme de la présence française, si un effort plus important n'est pas consenti pour assurer de meilleures conditions de scolarité à leurs enfants ? Certes, les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques augmentent de 5,7 p. 100, mais cela ne suffit pas à remonter la pente. Voulons-nous compter sur des Français à l'étranger pour améliorer nos positions commerciales ? Nous devons, à tout le moins, ne pas décourager leur désir de partir ; sinon, autant dire que nous encourageons le repliement de nos compatriotes sur l'Hexagone, repliement qui ne leur est déjà que trop naturel.

Comment espérer, d'autre part, que nos postes diplomatiques, avec les restrictions budgétaires et la diminution des effectifs, pourront mieux remplir leur rôle ? Il est temps de poser clairement la question de la place du Quai d'Orsay dans la politique étrangère de notre pays. Appauvri, affaibli, cet instrument subit de plus en plus la concurrence de l'action diplomatique menée à d'autres niveaux.

De 1982 à 1985, nous n'avions cessé de protester contre un véritable démantèlement du Quai d'Orsay, qui s'était laissé dépouiller par toutes sortes de ministères mieux dotés que lui. Comme on est loin du fameux décret de Carnot, qui n'a toujours pas été abrogé, et qui donne au ministère des affaires étrangères le monopole de la représentation française à l'étranger !

Le chef de la diplomatie française n'est même plus présent dans les rencontres au sommet où le Président de la République et le Premier ministre représentent conjointement la France, conséquence inattendue de la cohabitation, le Président de la République estimant qu'il n'y a pas place pour trois représentants.

Et on peut se poser la question : convient-il d'être encore diplomate pour faire de la diplomatie ? Depuis quelques années, pendant que des non-diplomates, venus d'autres ministères, négocient, les vrais diplomates, dans nos ambassades, en sont trop souvent réduits à prendre des notes et à rédiger des comptes rendus, quand ce n'est pas à faire des plans de table.

Pour le Quai d'Orsay, la perte de ses attributs traditionnels se traduit par le recul de la part de l'action extérieure qui relève de son budget : pour la première fois, cette part descendra, en 1988, en dessous de 20 p. 100.

Appauvrissement, affaiblissement, dépossession : comment nos diplomates, après cinq années de déclin, ne seraient-ils pas découragés ? Bien sûr, il serait vain de se replier sur un corporatisme frileux. Mais au moins le Quai d'Orsay devrait-il jouer un rôle de coordination de plus en plus important. Or, il a perdu les moyens de tenir ce rôle.

Le réseau diplomatique français est l'un des plus denses et des plus complets qui soient dans le monde. Seulement, si nos diplomates, loin de pouvoir donner l'image d'un pays dont la présence n'est pas seulement symbolique, mais active, mais rayonnante, en sont réduits, faute de moyens, à une représentation passive. On dirait que nous procédons à un saupoudrage inefficace de moyens insuffisants.

Représenter la France auprès des autres nations et de la communauté internationale est, historiquement et fondamentalement, la première mission de l'Etat, une mission aussi essentielle que la défense du territoire et la sécurité des personnes et des biens.

Nous avons proclamé dans nos projets que nous voulions faire « maigrir » l'Etat ; mais nous voulions aussi le muscler pour qu'il soit mieux à même de remplir ses missions essentielles. Ce n'est pas jusqu'à maintenant le cas.

Les socialistes, quand ils étaient au pouvoir, dépensaient 10 milliards de francs par an pour éponger le déficit de la régie Renault. C'était plus que ce qu'ils consacraient, à travers le ministère des affaires étrangères, à la défense des intérêts de la France dans le monde. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Je m'interrogeais, alors, sur la nécessité de soutirer aux contribuables plus d'argent pour la fabrication de voitures que pour la représentation de la France dans le monde. (*Mêmes mouvements.*)

Hélas, cette année encore, 12 milliards de francs vont être consacrés à apurer le passif de Renault, et seulement 10 517 millions au ministère qui a pour mission d'assurer le rayonnement de la France dans l'univers.

M. Jean Proveux. Vous voyez, c'est encore pire !

M. Alain Peyrefitte. Le Quai d'Orsay a atteint la limite au-delà de laquelle toute économie supplémentaire mettrait son existence même en péril.

Nous regrettons aussi le peu d'effet des propositions contenues dans le rapport Viot. Nous nous étions réjouis, dans une longue et fructueuse audition de la commission des affaires étrangères, d'entendre les recommandations que cet ambassadeur formulait pour éviter que la France ne soit contrainte, faute d'un ministère des affaires étrangères à la mesure de son ambition, de renoncer à une partie de ses positions dans le monde.

Quatre-vingt-huit recommandations ! Ah ! c'eût été un beau symbole, porteur d'espoir, si quelques-unes d'entre elles avaient seulement connu un début d'application l'année prochaine. 88 recommandations à partir de 88 ! La coïncidence des chiffres aurait marqué la volonté d'en finir avec le dépeuplement du Quai d'Orsay.

Hélas ! pas une seule de ces 88 recommandations ne sera mise en vigueur l'an prochain.

M. François Loncle. Catastrophe !

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre, je ne vous ai pas caché la déception des membres de mon groupe. Déception ne signifie pas défiance. Les critiques qui viennent de vos amis sont sans doute plus constructives et peut-être plus sincères que celles qui sont formulées par l'opposition. Elles doivent vous aider à vous battre dans les discussions budgétaires qui vont commencer dès les premiers mois de 1988.

Heureusement, les succès de la politique étrangère du Gouvernement viennent nous apporter les satisfactions que ce budget nous refuse.

M. Jean Proveux. Par exemple à l'UNESCO ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Peyrefitte. Je n'en citerai que quelques exemples. Le premier grand succès du Gouvernement, c'est que, en Afrique, une politique cohérente a permis de consolider nos positions.

Les erreurs que d'autres avaient pu commettre en leur temps n'ont pas été renouvelées. Vous avez accordé aux promesses, aux bluffs et aux menaces du chef de l'Etat libyen le peu de crédit qu'il fallait ; aujourd'hui, le colonel Kadhafi est diplomatiquement isolé.

Votre action est à la fois ferme et sage : ferme, parce que - comme vous l'avez toujours affirmé, monsieur le ministre - aucune dérogation ne saurait être admise à la souveraineté des pays africains, pas plus du Tchad que de tout autre. Sage, parce que vous avez demandé le règlement du conflit frontalier de la bande d'Aouzou par les instances juridiques internationales.

Cette action du Tchad a rassuré nos amis Africains, qui se réjouissent également du pragmatisme de l'aide que la France leur apporte. Vous vous êtes engagé derrière les pays les plus petits, en particulier récemment le Togo, en application stricte des accords de défense bilatéraux. Aujourd'hui, l'Afrique noire se stabilise, et le Gouvernement y est pour beaucoup.

M. Jean Proveux. Comme au Burkina Faso!

M. Alain Peyrefitte. Enfin, un rééquilibrage de notre politique en Afrique australe a été effectué sans heurts. La France, absente depuis de longues années, est entrée en scène dans cette région. Tous les pays de la zone, à commencer par ceux de la ligne de front, en ont manifesté leur satisfaction. Ils savent que le Gouvernement « condamne sans réserve » l'apartheid, comme l'a rappelé récemment le Premier ministre. Mais ils savent aussi que la normalisation de nos relations d'Etat avec l'Afrique du Sud était indispensable, tant il est vrai qu'il est impossible à un absent de jouer un rôle.

Votre deuxième grand succès tient au rôle que joue la France dans le cadre des rapports Est-Ouest. L'Europe courrait un grand danger : que le progrès des négociations sur le désarmement entre les deux super-grands provoque non seulement le découplage entre les Etats-Unis et l'Europe, mais le découplage entre les différents Etats européens. La juste ligne que préconisait il y a un an le Premier ministre a été retenue par l'Union de l'Europe occidentale dans la réunion ministérielle de La Haye de la semaine dernière. La plate-forme française est devenue une plate-forme européenne.

Le Gouvernement a également voulu renforcer la coopération bilatérale franco-allemande qui reste la clef de voûte de l'Europe. L'héritage du général de Gaulle, qui avait si bien compris la nécessité de cet axe Paris-Bonn, est présent dans votre politique.

Le groupe du R.P.R. s'en félicite. La brigade franco-allemande mériterait de devenir plus qu'un symbole.

Au Proche et au Moyen-Orient, le Gouvernement a renoué des liens d'amitié solides avec Israël. Lors de la visite qu'il vient d'effectuer dans ce pays, le Premier ministre a pu rappeler « le droit du peuple palestinien à déterminer et à assurer son avenir », sans heurter la conscience d'Israël.

De la même façon, la présence de la marine française dans le Golfe, et les opérations de déminage qu'elle y effectue, répondent aux objectifs de notre politique étrangère : la recherche, sans naïveté mais sans exclusive, de la paix et de la stabilité.

M. Jean Proveux. Tout va bien !

M. Alain Peyrefitte. Nous nous réjouissons du succès du sommet francophone de Québec. Les relations privilégiées entre la France et le Québec que le regretté René Lévesque a portées à un niveau jamais atteint demeurent sans pourtant créer de tensions avec le Canada, que vous avez justement ménagé.

Le temps me manque pour aller plus loin dans cette énumération de nos raisons de satisfaction. Je n'ai cité que quelques exemples. Mais j'en tire la conclusion que la politique étrangère du Gouvernement est à la fois indépendante et concertée, à la fois déterminée et prudente.

En définitive, le groupe du R.P.R. unanime votera les crédits des affaires étrangères. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est moins un vote d'approbation d'un budget dont nous regrettons l'insuffisance qu'un vote de confiance en une politique étrangère que nous apprécions et que nous soutenons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. François Loncle. On a eu raison de venir, c'était mieux qu'au cinéma !

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Dans l'étude de vos projets de budget, monsieur le ministre, je voudrais me livrer à un tour d'horizon des grands dossiers internationaux du moment. A

leur examen on se convainc malheureusement aisément du rôle fort peu positif qu'assume aujourd'hui la France dans le monde.

Ainsi en est-il du désarmement.

Le processus de négociation qui s'est engagé à la suite du sommet de Reykjavik domine d'évidence toute la vie internationale. De son aboutissement final dépend, en effet, la survie de la planète sur laquelle une accumulation insensée d'armes nucléaires fait peser une menace de destruction chaque jour plus importante.

De cet accord proche dépend aussi la détente Est-Ouest, la possibilité d'établir, sur de nouvelles bases, des relations entre les peuples, en Europe comme ailleurs, des relations qui ne reposent plus sur un prétendu équilibre de la terreur, mais sur la confiance, des relations, enfin, qui ne supposent plus la stérilisation de gigantesques richesses dans la préparation de la guerre, mais leur utilisation au service des hommes, de leur développement, de leur coopération, de la lutte contre la famine et la misère.

Une opportunité extraordinaire s'offre aux peuples, aux nations pour progresser dans ce sens. C'est à notre avis une chance historique qu'il convient de saisir, une chance qui résulte directement du grand mouvement pacifiste qui se développe partout dans le monde, inculquant plus de sagesse aux dirigeants de la planète.

Une perspective nouvelle s'ouvre avec la signature de l'accord américano-soviétique sur les F.N.I. dont la portée est sans précédent puisque, pour la première fois, est programmée la destruction de 1 000 ogives nucléaires. Cette étape, soyez-en sûrs, ouvre les portes à de nouvelles négociations sur les armements stratégiques et conventionnels. Quelle formidable avancée, monsieur le ministre !

Quelle est, pourtant, l'attitude de la France devant ce processus ? Elle n'a fait aucune proposition positive. Les dirigeants français n'ont cessé de dresser des obstacles devant ce processus tout au long des derniers mois, de multiplier les objections, quand il apparaissait que ces obstacles devenaient caducs au fur et à mesure des progrès.

Et à l'annonce de l'accord sur les missiles de moyenne portée, alors que Bonn, Tokyo, Londres, Ottawa, etc. exprimaient leur approbation, Paris a, au mieux, fait la moue, au pire rejeté l'accord en le qualifiant de « nouveau Munich ». M. le ministre de la défense a vraiment le don de renverser les leçons de l'histoire.

Mais Paris, qui prétend ne pas être concerné par les négociations en cours, ne s'est cependant pas contenté d'exprimer son peu d'enthousiasme devant les progrès possibles de la paix. L'Elysée et Matignon ont multiplié les initiatives de nature à bloquer la détente.

Je ne m'attarderai pas sur la loi de programmation militaire. Il faut être singulièrement aveugle pour ne pas voir dans l'attribution, au moment même où se concrétisaient les perspectives de désarmement, d'une masse de 474 milliards de francs à l'équipement militaire, dans le lancement de la fabrication de l'arme chimique et de la bombe à neutrons qu'elle prévoit, l'affirmation du refus de remettre en cause réellement la course aux armements.

Mais que dire des initiatives prises pour mettre sur pied une défense européenne, en particulier des efforts déployés en direction de la R.F.A. avec l'engagement de négociations pour la création d'un conseil franco-allemand de défense, avec le projet d'une école militaire, d'une brigade franco-allemande, avec les récentes manœuvres en Allemagne sous le commandement ouest-allemand ?

Que dire des récentes déclarations du chef de l'Etat évoquant le concept de sanctuaire avancé jusqu'à la frontière de la R.D.A. ?

En s'efforçant d'arrimer la R.F.A. à la stratégie française, il s'agit en fait d'empêcher les aspirations du peuple allemand réclamant la détente, le désarmement, de se concrétiser. La France apparaît - cela a été reconnu à plusieurs reprises ce matin et encore cet après-midi - comme le pilier européen de résistance à la détente. J'interprète évidemment cette attitude de cette façon.

Est-ce le meilleur moyen, monsieur le ministre, de préparer le succès de la C.S.C.E. réunie à Vienne, tout au moins la deuxième étape de cette négociation ?

Enfin, il n'est pas fortuit que la France ait inauguré à sa manière la semaine de l'O.N.U. pour le désarmement en faisant exploser une nouvelle bombe à Mururoa, ce qui aggrave

encore son discrédit dans cette région marquée par l'affaire calédonienne, qui va resurgir, et celle, un peu plus ancienne, du *Rainbow Warrior*.

En Europe, la ratification de l'Acte unique fait peser de lourdes menaces sur notre pays. Les propos sur les effets bénéfiques de la libéralisation totale des échanges avec le grand marché intérieur ne peuvent cacher cette perspective de démantèlement industriel et de restructuration agricole accélérés, de déséquilibres nationaux et régionaux accentués, d'un alignement par le bas des législations sociales, c'est-à-dire un affaiblissement des potentiels productifs existants, de nature à favoriser encore plus la pénétration des multinationales étrangères, japonaises, américaines, et non notre résistance.

Mais cette ratification fait aussi peser une menace considérable sur les souverainetés nationales en remettant en cause le compromis de Luxembourg de 1966 et le principe d'unanimité des décisions, en introduisant les notions de sécurité européenne et de politique étrangère commune.

Par conséquent, aussi bien économiquement que politiquement, l'Acte unique programme la dépendance non seulement à l'égard de capitaux étrangers, mais aussi à l'intérieur de l'Europe, à l'égard du pays le plus puissant, la République fédérale d'Allemagne.

Loin de s'en inquiéter, Paris continue de jouer un rôle de pointe, notamment en réactivant l'U.E.O., en développant la coopération en matière militaire, en se prononçant pour une charte de la sécurité européenne et en favorisant les coproductions d'armements. C'est le sens de la dernière réunion de La Haye.

Alors que les pays d'Europe capitalistes ont, au contraire, besoin de développer entre eux une véritable coopération en l'élargissant - car c'est cela l'avenir - aux pays socialistes, de bâtir une Europe sociale, de rechercher les moyens d'une sécurité collective, respectueuse des souverainetés nationales, la France, au contraire, pousse toujours plus vers l'intégration, y compris militaire.

On retrouve d'ailleurs la tendance à épouser de plus en plus étroitement les visées américaines dans les rapports économiques ou politiques occidentaux, que rythment régulièrement les sommets des pays les plus riches.

Chacun de ces sommets est l'occasion d'une soumission plus grande aux exigences extérieures. La crise financière et boursière actuelle vient d'en donner la confirmation. Alors que tout commande de déconnecter la place de Paris d'un marché financier mondial sous tutelle américaine - la Banque de France dépense des milliards pour maintenir la parité de notre monnaie - alors que des moyens de résistance peuvent être mis en œuvre tels que le contrôle des changes ou la taxation des revenus spéculatifs, Paris s'est empressé de demander un renforcement des accords du Louvre, c'est-à-dire une imbrication encore plus étroite avec les économies ouest-allemande et d'outre-Atlantique.

Quant à l'intégration monétaire et financière proposée comme moyen de sortir de l'emprise américaine, il est évident qu'elle est destinée à créer l'illusion. Le S.M.E. comme tous les grands organismes multilatéraux du groupe des Sept, comme le F.M.I., est très étroitement contrôlé par Washington. La France s'affirme - je le répète - comme le leader et le pilier de cette intégration européenne.

Cette attitude est d'autant plus dommageable que le déblocage du processus de désarmement et l'assainissement des rapports Est-Ouest qui en résultent sont de nature à créer un climat particulièrement favorable au règlement des tensions et des conflits régionaux tels que celui du Cambodge dont les conditions de règlement ont déjà considérablement progressé avec l'accord du 29 juillet intervenu entre le Viet-Nam, pour les pays de l'ex-Indochine, et l'Indonésie, pour ceux de l'A.S.E.A.N., avec les récentes déclarations de la République populaire du Kampuchea et les réponses positives du prince Sihanouk en vue d'établir une base favorable au dialogue.

Quelle est votre position à cet égard, monsieur le ministre ?

Je mentionnerai le conflit en Afghanistan qui pourrait s'engager plus rapidement dans la voie déjà ouverte d'un règlement politique comportant la renonciation de toute ingérence extérieure, ainsi que le retrait de toutes les troupes étrangères, et donc soviétiques.

Dans les deux cas, la France devrait peser en faveur d'une solution politique, qu'il s'agisse des conflits dans le Sud-Est asiatique ou de celui de l'Afghanistan.

Le comportement de Paris n'est guère plus satisfaisant dans le cas d'autres grands dossiers internationaux.

L'évolution de la situation au Proche et au Moyen-Orient retient plus que jamais et à juste titre l'attention des observateurs. L'absence de règlement de la guerre au Liban fait de cette région l'une des plus instables du monde, chacun le reconnaît. Il est donc essentiel de favoriser toutes les initiatives conduisant à un apaisement et à une négociation, en particulier la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient sous l'égide de l'O.N.U., avec la présence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'O.L.P., en vue d'obtenir un règlement global et une solution juste et durable qui suppose de reconnaître au peuple palestinien le droit à une patrie, à un Etat, de reconnaître aussi à l'ensemble des Etats de cette région, y compris Israël, le droit à la paix et à la sécurité. Il est dommage que la France ne prenne pas d'initiative dans ce sens.

S'agissant du conflit Iran-Irak où elle est profondément impliquée, c'est la voie d'une très dangereuse escalade qu'elle a préférée en poursuivant les livraisons d'armes aux belligérants et en envoyant dans la zone du Golfe de nombreuses unités de la marine nationale aux côtés de la provocante armada américaine, en contradiction totale avec la résolution de l'O.N.U. qu'elle a votée, et au mépris du sort des otages français au Liban. Rappelons que cette résolution exige l'arrêt des hostilités, mais recommande aussi à tous les Etats de s'abstenir de toute action pouvant envenimer la situation déjà fort compliquée.

L'Afrique, déjà épuisée par le poids de son endettement et par la famine, demeure aussi le théâtre de nombreux affrontements qui réclament des solutions rapides. On en parle peu.

Le conflit du Sahara occidental, en premier lieu, qui trouve sa source dans l'acharnement du souverain du Maroc à occuper militairement une partie du territoire du peuple sahraoui, au mépris du droit international, peut être résolu, à condition que l'on applique les résolutions de l'O.N.U. et de l'O.U.A. Une prochaine réunion des Nations unies - et je m'en réjouis - sera consacrée à la question sahraouie. Elle devrait contribuer puissamment à mettre fin aux hostilités, à reconnaître au peuple sahraoui qui dispose d'un Etat, la République arabe sahraouie démocratique, reconnue déjà par soixante-neuf pays dans le monde, le droit de disposer de lui-même et de son territoire.

Mais quel rôle la France décidera-t-elle de jouer durant cette réunion, alors que Paris s'est clairement engagé aux côtés de Rabat en soutenant matériellement l'affrontement contre les forces du Front Polisario ?

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Qui attaque l'autre ?

M. Robert Montdargent. Je veux aussi évoquer le conflit du Tchad dans lequel notre pays est très engagé. Un terme doit être mis définitivement à ce conflit qui ne cesse de rebondir au gré des prises de position des uns et des autres, au détriment des peuples tchadien et libyen comme, plus généralement, de la sécurité dans cette zone de l'Afrique. Au lieu de soutenir et d'appliquer les recommandations de l'O.U.A. qui propose le retrait de toutes les forces étrangères, françaises et libyennes, la France poursuit une politique de présence militaire, qui autorise toutes les escalades.

Mais, évidemment, je voudrais insister, vous le comprendrez, sur ce qui se passe en Afrique du Sud.

L'existence du régime raciste, d'inspiration directement hitlérienne - cela n'est pas caché par les autorités de Pretoria -, doit être, à notre avis, au centre des préoccupations concernant l'Afrique. La constitution sud-africaine est en effet inspirée de ce qui a été rédigé dans les années trente en Allemagne.

Un peuple tout entier, le peuple noir sud-africain, reste encore aujourd'hui privé de tous ses droits, de son identité humaine parce qu'une répression sanglante continue de s'abattre sur tous ceux - hommes, femmes et enfants - qui luttent pour être libres dans leur propre pays, ce qui est absolument extraordinaire !

De plus, les dirigeants criminels de ce pays propagent la guerre et la terreur parmi les pays voisins qu'ils occupent, comme la Namibie, contre lesquels ils déchaînent la violence aveugle de bandes de mercenaires, comme ceux, par exemple, de l'Unita en Angola.

M. Jean-Pierre Reveau. Et les Cubains en Angola ?

M. Robert Montdargent. Enfin, comme on l'a vu avec Pierre-André Albertini, Pretoria n'hésite pas à prendre des otages partout dans la région.

M. Dominique Chaboche. Et les terroristes ?

M. Robert Montdargent. Rien n'est donc plus urgent que de contribuer à mettre en échec ce régime qui est la honte de l'humanité, qui a été mis au banc de l'humanité à l'O.N.U. à plusieurs reprises, en l'isolant économiquement, politiquement, militairement, en prenant toutes les sanctions économiques que réclament eux-mêmes les dirigeants du mouvement anti-apartheid, en aidant les pays du Front à se libérer de l'emprise économique sud-africaine. La France, devant cette situation absolument sans précédent, maintient ses relations avec l'Afrique du Sud, s'oppose au vote de sanctions dans les organisations internationales, accrédite le nouvel ambassadeur d'un régime que le droit international qualifie de criminel. Elle reçoit et soutient Jonas Savimbi, dont les tueurs n'ont pas hésité à exécuter récemment des otages scandaleux qu'ils détenaient.

M. Jean-Pierre Reveau. On aura tout entendu !

M. Dominique Chaboche. Oui, c'est scandaleux !

M. Robert Montdargent. C'est la vérité !

Passons au continent latino-américain.

Des pas sensibles, à notre avis, ont été franchis récemment en direction de la paix en Amérique latine avec les accords signés le 7 août à Esquipulas au Guatemala, et dont l'un des principaux artisans, le président du Costa Rica, vient d'obtenir récemment le prix Nobel de la Paix, et les mesures d'apaisement, de dialogue et de réconciliation prises à la suite de ces accords par des pays aussi différents que le Nicaragua, le Guatemala et le Salvador.

Mais la consolidation de ces progrès, indispensable à la réussite du processus en cours, suppose un appui international important aux efforts entrepris par le groupe de Contadora, le groupe d'appui, et les pays concernés eux-mêmes. Jusque-là, malheureusement, on ne discerne pas d'initiatives en ce sens de la part des autorités françaises qui ont préféré, en revanche, pénaliser les populations du Nicaragua en diminuant l'aide alimentaire à ce pays, s'abstenir de toute condamnation des ingérences inadmissibles des U.S.A. et de toute expression de soutien à la dynamique des accords d'Esquipulas.

Permettez-moi, puisque je viens d'évoquer la situation des continents américain et latino-américain, de mettre particulièrement l'accent - vous l'avez évoqué vous-même d'ailleurs, monsieur le ministre - sur l'un des problèmes les plus importants que rencontrent les pays, dits du tiers monde, et je veux parler de leur endettement.

Un endettement considérable qui est synonyme de problèmes dramatiques, de privations, de chômage, de régression sociale, d'incertitude, de violence, de famine, à la base desquels se trouvent l'inégalité des échanges avec les pays capitalistes développés, les taux usuraires. Un endettement qui exerce une ponction intolérable sur les économies sous-développées, les étranglant littéralement. Un endettement qui signifie aussi une accentuation des déséquilibres économiques mondiaux car des pays tels que la France sont en définitive victimes de l'accentuation du sous-développement qui leur ferme des débouchés importants, qui barre la route à des coopérations mutuellement avantageuses, qui fragilise les systèmes financiers nationaux et internationaux, et par conséquent alimente le chômage.

Cette dette, qui demeure le principal obstacle au développement des pays d'Afrique et d'Amérique latine, qui l'ont déjà grandement remboursée, au travers du pillage de ressources qu'ils subissent, doit être annulée. Cela doit concerner en premier lieu, si l'on procède à un examen de cette situation, les pays les moins solvables, donc les pays les moins avancés.

Cette annulation ne signifie pas, au contraire, qu'il ne faille pas mettre en place de nouveaux financements, mais des financements dont les conditions s'accordent cette fois avec la situation de ces pays.

Aujourd'hui, par exemple, parallèlement, le binôme désarmement-développement est au centre du débat international les concernant.

S'il fallait, monsieur le ministre, résumer en un mot ce qui caractérise la politique étrangère française, je choisirais le mot « alignement ». Alignement confirmé par la volonté désormais ouvertement proclamée par les autorités françaises de se faire les promoteurs du renforcement du pilier européen de l'Alliance, comme le reconnaissent d'ailleurs à la fois M. Bouvard, dans son rapport, et M. Bosson, que j'ai écouté ce matin.

Ce choix qui ternit l'image de la France, amoindrit son rôle international et sa capacité d'influer sur les événements mondiaux, le projet de budget pour 1988 des affaires étrangères ne le traduit-il pas à sa manière en prévoyant la suppression de 161 emplois, mettant en cause l'avenir de certaines missions diplomatiques ?

Comme le soulignait récemment dans le journal *Le Monde* un diplomate du Quai d'Orsay, la diplomatie française vieillit, ne se renouvelle pas, est de moins en moins à même d'évaluer les enjeux internationaux et d'y faire face. Vous voyez, monsieur le ministre, à quel article, paru au mois de septembre et que chacun d'entre nous connaît très bien, je veux faire allusion.

Une telle orientation ne peut dominer sans inconvénient pour la France elle-même. La France se prive, en effet, d'une contribution essentielle, originale, à l'instauration de nouveaux rapports mondiaux, à l'établissement progressif d'un monde sans armes et sans guerre, à l'émergence de coopérations nouvelles de l'Atlantique à l'Oural et en direction des peuples des autres continents, à la libération des hommes en jetant tout le poids de sa tradition de pays des droits de l'homme dans la lutte pour la liberté, partout dans le monde.

Alors, monsieur le ministre, en conclusion de cette intervention, je vous pose la question centrale : la France va-t-elle s'engager dans le processus de détente ou continuer à freiner un mouvement qui risque de se faire sans elle, compte tenu de l'aspiration populaire à la paix et au désarmement ?

Nous souhaiterions que Paris devienne un lieu de dialogue, d'initiatives, de rencontres en faveur des idéaux immédiats que j'ai soulignés.

En premier lieu, la France doit adhérer à tous les traités internationaux existant en faveur de la paix et du désarmement, les appliquer, en proposer de nouveaux pour l'arrêt immédiat, partout, des essais nucléaires, contre l'arme à neutron, contre les armes chimiques et bactériologiques. Elle doit, en premier, renoncer à l'emploi de l'arme nucléaire, militer pour la réduction des armes conventionnelles, contre le commerce des armes. Elle devrait aussi proposer la création d'un fonds alimenté par un prélèvement sur les dépenses d'armement et consacré au développement.

Elle doit, en deuxième lieu, soutenir des propositions concrètes : le « double zéro global », bien sûr, mais aussi le contrôle du désarmement, les propositions du groupe des Six - comprenant la Suède, le Mexique, la Tanzanie, l'Argentine, la Grèce et l'Inde - notamment celles qui tendent à créer des zones dénucléarisées et sans armes chimiques sur les cinq continents.

En troisième lieu, pourquoi ne proposerions-nous pas la réunion à Paris d'une conférence mondiale des cinq puissances nucléaires ?

En un mot, pourquoi ne pas faire de Paris la capitale de la paix à la veille de la célébration du bicentenaire de la Révolution française ? La France jouerait ainsi un rôle à la mesure de ses traditions progressistes, pacifiques et humanistes.

Je vous ai écouté attentivement, monsieur le ministre, ainsi que ceux de vos collègues qui se sont exprimés. Peut-être en reste-t-il encore à écouter. Néanmoins, devant le refus d'engager la France dans la voie que je viens de tracer, les députés communistes ne voteront pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le président, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, mon propos s'articulera autour de deux thèmes qui entrent tous les deux dans le cadre de la politique européenne. L'un concerne Strasbourg, capitale européenne, l'autre la coopération politique en matière d'affaires étrangères et de défense.

Strasbourg, d'abord. J'adresse un vibrant merci à la quasi-totalité de la représentation nationale et à tous les élus qui soutiennent, d'une façon dynamique et volontaire, l'action menée pour mobiliser les esprits et les volontés afin de créer un rapport de forces nouveau permettant enfin de faire admettre la nécessité d'inclure Strasbourg dans le processus de la construction européenne.

Loin de moi l'idée d'en faire une affaire de clocher. Il ne s'agit pas de lutter contre une ville ou contre une autre, fût-elle Bruxelles où nous avons déjà tant investi pour la construction européenne. Mais la concentration des institutions et des moyens en une seule ville, dans notre vieille Europe où les nations et les pays, ensemble, forment l'identité nouvelle que nous voulons voir émerger dans le grand dialogue des continents, ne se justifie pas à l'heure où l'on voudrait au contraire faire participer tout le monde.

Ce que l'on appelle le « polycentrisme » des lieux de travail de la Communauté européenne s'applique parfaitement à un triptyque Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg, triptyque auquel pourraient s'ajouter d'autres lieux au fur et à mesure de l'accroissement de la masse d'investissements en matières technologiques, administratives, économiques, financières et judiciaires.

La France, avec Strasbourg, représente le pilier rhénan de la construction européenne. Tout ce qui se fait, toute la construction européenne depuis 1949 - nous avons parlé ce matin des problèmes de défense, du couple franco-allemand issu de l'accord de l'Elysée - n'a pu émerger et trouver de concrétisation que dans la mesure où la fraternité franco-allemande a remplacé l'opposition qui régnait entre nos deux pays, voire les déchirements qui ont entraîné nos nations dans plusieurs conflits.

Rien ne peut se faire sans l'émergence de cette partie centrale de l'Europe, avec son identité à la fois historique, culturelle et politique. Strasbourg, siège depuis 1949 de l'institution parlementaire européenne, en est le symbole. Elle doit le demeurer. Le droit est avec nous. Les gouvernements ont le droit le plus absolu de maintenir cette place privilégiée, mais nous ne sommes pas à l'abri des décisions des élus. Nous savons fort bien que le droit s'adapte à l'évolution politique.

Faire de Strasbourg une sorte de capitale nationale, ce n'est pas notre objectif, mais lui donner la dimension nouvelle que peut réclamer une métropole digne de l'avenir qui lui appartient implique, de la part de l'Etat, de la représentation nationale et de l'ensemble des pays membres, un effort accru. C'est donc avec une immense satisfaction que nous avons noté que, aussi bien pour le Président de la République que pour le Premier ministre et tous les membres du Gouvernement, il s'agissait bien là d'une cause éminemment nationale. C'est une idée fondamentale.

Si « Strasbourg, capitale européenne » est une cause nationale, il faut que l'effort soit également national. Le financement d'une opération de cette nature ne peut se limiter à des accords, fussent-ils remarquablement organisés, entre l'Etat et la région dans le cadre du Plan, ou à la faveur d'accords particuliers entre l'Etat et la ville. L'Etat doit devenir maître d'œuvre.

Strasbourg capitale européenne est une cause qui vaut bien la réalisation du tunnel sous la Manche. Pourquoi n'aurions-nous pas, monsieur le ministre, dans la prochaine loi de finances, une ligne budgétaire intitulée « Strasbourg, capitale de l'Europe » ? Que le Gouvernement s'engage, et que l'Assemblée s'engage avec lui dans les choix budgétaires, donc dans la politique d'investissement à conduire.

Permettez-moi d'appeler le Gouvernement à redoubler d'efforts pour régler certains problèmes majeurs, et d'abord en ce qui concerne les liaisons aériennes. Nous travaillons sur cette affaire avec vous et avec les autres services gouvernementaux. Grâce aux dispositions de l'Acte unique européen, qui d'ailleurs ne font que confirmer les règles juridiques définies en 1979, sous forme de lettre, par M. le Président Valéry Giscard d'Estaing, Strasbourg est une ville ouverte. Les conditions juridiques existent donc. Il faut en profiter. Strasbourg ne doit pas être uniquement le point d'arrivée, « d'atterrissage », d'une liaison ville à ville - de voisinage, comme disent les experts. Elle doit devenir une escale dans un réseau international.

Sans doute les responsables commerciaux objecteront-ils à ce projet les difficultés de garantir la rentabilité économique et donc un déficit prévisible, au moins les premières années.

A cela, il faut apporter une compensation de nature politique. C'est en effet, encore une fois, une affaire de volonté politique, et nous savons que plusieurs Etats, notamment du sud de l'Europe, sont d'accord pour développer cette idée.

Ajouterai-je que faire de Strasbourg la capitale européenne, c'est lui donner la chance de développer des capacités d'accueil déjà considérables ? Dois-je rappeler que la grande aventure technologique a trouvé sa source en grande partie à Strasbourg ? Et ne pourrait-on reprendre le dossier de l'office communautaire des marques, qui n'a pas encore trouvé de réalisation malgré une pré-décision de la Communauté européenne ? Je sais que le Gouvernement français est entièrement engagé dans cette affaire.

Voilà deux exemples parmi tant d'actions et de projets, monsieur le ministre, qui peuvent permettre d'ouvrir le dialogue avec nos amis européens, à commencer par nos amis bruxellois, en vue de rétablir l'équilibre entre les villes capables de témoigner de l'authenticité politique, culturelle, économique de l'Europe de demain.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Marie Caro. J'en viens au deuxième volet de mon intervention : la coopération politique en matière d'affaires étrangères et de défense.

Comme tous mes collègues, je me félicite des accords qui sont intervenus à La Haye dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale. J'y vois pour ma part le résultat de la continuité d'un consensus politique, consensus politique que j'ai noté en tant qu'ancien président de l'Assemblée de l'U.E.O., où j'ai été un partenaire actif, je dirai même enthousiaste, de propositions qui émanaient du gouvernement précédent - M. Roland Dumas rappelait les initiatives de M. Cheysson et de lui-même pour la relance européenne - et qui ont trouvé leur prolongement dans les déclarations du Premier ministre Jacques Chirac le 2 décembre 1986 devant ladite Assemblée de l'U.E.O.

Je souhaite que le consensus demeure. Je ne voudrais pas que l'on s'opposât sur telle ou telle orientation que je qualifierai de secondaire, alors que l'objectif essentiel est de parvenir à ce que la coopération politique en matière d'affaires étrangères soit totale et que le segment « sécurité et défense » cesse d'en être écarté. Or, cet objectif, nous ne l'atteindrons que dans la mesure où la France jouera son rôle de locomotive et où elle pourra bénéficier d'un consensus national aussi large que possible.

A mes yeux, l'une des principales conséquences des débats de La Haye est que, enfin, la voie est ouverte à l'élargissement. Nous devons ouvrir la porte à l'Espagne et au Portugal, qui attendent tous deux. Devrais-je dire, monsieur le ministre, que nous devons l'ouvrir aussi aux membres de la Communauté européenne ? Nous n'aurons de véritable identité européenne que lorsque le segment « défense » sera intégré dans une coopération politique européenne totale. L'harmonisation des politiques étrangères doit aller de pair avec la coopération en matière de défense et nous devons obtenir de tous nos alliés à l'intérieur de la Communauté européenne des définitions politiques qui soient compatibles entre elles. Nous savons qu'il y a encore du travail à faire au moins avec trois d'entre eux, mais du moins l'objectif politique doit-il être bien défini.

Dois-je ajouter, monsieur le ministre, que tout ce que je viens de dire n'a de valeur que si l'on affirme, et je souhaiterais que le Gouvernement veuille bien le faire, que la finalité, c'est, y compris pour la monnaie, l'autorité politique européenne, fût-elle limitée, pour commencer, à certaines attributions et à certaines compétences ?

A quoi cela servirait-il de discuter en commun des problèmes de défense, ou de permettre demain, en tout cas je l'espère, grâce à l'aboutissement du système monétaire européen, l'émergence d'une monnaie commune et non pas uniquement d'une monnaie de référence, d'une monnaie pivot, oui, à quoi tout cela servirait-il si l'objectif n'est pas de coiffer l'ensemble par un pouvoir politique ?

Faute de ce pouvoir politique, nous tomberons dans une sorte de concertation intergouvernementale libre-échangiste, dans l'échange de bonnes volontés, qui fera que l'Europe restera ce qu'elle a été dans le dialogue entre les deux Grands en matière de désarmement, c'est-à-dire une « belle aux pieds nus ». Je souhaite que cela ne soit pas. C'est une affaire de

volonté politique et la France a, en ce domaine, un rôle fondamental à jouer. Je fais confiance au Gouvernement pour continuer son action dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Je ne sais, monsieur le ministre, s'il vous serait plus agréable de supporter mes coups que ceux de M. Dumas, mais, à la vérité, je n'ai pas très envie de vous en porter, pour deux raisons.

La première, c'est que, comme l'a dit quelqu'un de connu, on ne tire pas sur une ambulance. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) La seconde, c'est que je trouve le sujet trop grave pour prêter à polémique et que j'ai plutôt envie de m'associer à la réflexion collective sur la situation du Quai-d'Orsay, que M. Jean-François Deniau appelait de ses vœux.

Pour conduire à cette réflexion, je ferai quelques constatations.

L'ensemble des budgets relevant de votre compétence, monsieur le ministre, y compris l'important budget des services diplomatiques et généraux, ont été refusés par la commission des affaires étrangères. Un seul a été accepté, mais le rapporteur, de vos amis, a refusé de prendre part au vote.

Ajouté au peu de soutien que vous avez reçu aujourd'hui même de la part de votre majorité,...

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Vous avez mal écouté !

Mme Véronique Neiertz. ... tout cela constitue, je regrette d'avoir à le dire, une situation sans précédent, qui traduit un profond malaise, d'ailleurs relevé par l'ensemble des intervenants.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Ce n'est pas exact !

Mme Véronique Neiertz. Vous avez parlé, monsieur le ministre, de budget de continuité. Il me semble plutôt, d'après la tonalité des interventions, que l'on devrait parler d'un budget de rupture. Pourtant, que ne nous aviez-vous pas promis !

Le 6 novembre 1985, à cette tribune, M. Peyrefitte déclarait : « Le budget du ministère des relations extérieures crie misère... Après quatre ans de socialisme, on a l'impression d'une étoile qui s'éteint. Il ne reste plus qu'à espérer, et c'est ce que nous espérons, que l'échéance de mars 1986 lui donne les moyens de se rallumer. »

Les moyens de se rallumer ? Voyons ce qu'il en est !

Le 28 octobre dernier - il y a donc quelques jours - nous avons entendu M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Nous lisons dans son rapport que le budget de 1988 traduit une dégradation objective de la situation du ministère, aggrave les problèmes qu'il connaît, manque le rendez-vous avec l'effort d'adaptation nécessaire.

J'aurais pu écrire la même chose, alors que le rapport confié à M. Jacques Viot aurait pu laisser espérer une amélioration et que les déclarations de M. Chirac et les vôtres sur le « retour au professionnalisme » pouvaient faire croire qu'elles seraient suivies d'une augmentation des moyens d'en faire la preuve. Il n'en est rien. Nous le constatons. Permettez au rapporteur de ce budget que je fus pendant cinq ans de le regretter profondément.

Il m'est arrivé aussi, comme à M. Deniau, de préconiser l'abstention sur un budget. Le diagnostic que vous faites aujourd'hui sur les causes du mal et les solutions à y apporter, je l'avais fait, je l'avais dit. Je m'étais attiré à l'époque des protestations indignées à la seule évocation de la nécessité d'un redéploiement de nos moyens en fonction des évolutions économiques et culturelles du monde qui nous entoure. Supprimer « Oulan-Bator » pour créer « Miami », quelle affaire ! Cela a pourtant déchainé des imprécations de la part de ceux, peut-être, pour qui le Quai d'Orsay équivalait à la conservation du patrimoine !

Le rapport de M. Jean-François Deniau relativise singulièrement les critiques portées par ses amis et les vôtres sur notre gestion d'alors, critiques dont je retrouve la trace malheureusement dans le rapport de M. Jacques Viot que je n'aurais pas cru suspect de céder ainsi à la facilité.

J'ai lu le rapport de M. Viot avec attention et j'y ai cherché des propositions novatrices. Permettez-moi de m'y attarder un moment, puisque nous essayons de réfléchir ensemble.

La proposition 87 du rapport Viot préconise « d'adresser aux postes des instructions et des informations, ainsi qu'à l'intention des médias et en fonction de l'actualité, des argumentaires ».

Les propositions 43, 59, 60, 64 et 66 recommandent « d'utiliser systématiquement les agents provisoirement sans affectation », « d'étudier l'adéquation entre les effectifs des postes et la nature de leur tâche », « de mieux utiliser les postes en leur laissant la responsabilité des tâches de leur ressort », « d'orienter leur travail en fonction des besoins du département », « d'éliminer les doubles emplois entre directions et services », « d'assurer un meilleur suivi des rapports d'inspection sous l'autorité du secrétaire général », etc. ! Monsieur le ministre, ces propositions ont de quoi nous laisser perplexes.

Si tout cela n'est pas déjà fait par les diplomates professionnels de l'administration centrale aussi naturellement que M. Jourdain faisait de la prose, la question de la réforme du ministère se pose en effet de façon brûlante et appelle un rapport d'une autre substance que celui de M. Viot. Force est de constater que dans le milieu restreint qui l'a rédigé, ou bien les idées ne sont pas légion, ou bien le courage manque pour proposer une vraie réforme.

Force est de constater également que depuis une quinzaine d'années et quel que soit le ministre, lequel est toujours trop absorbé par l'urgence des grands dossiers d'actualité - et je le dis aujourd'hui comme je l'ai dit hier - une attention insuffisante a été portée par les chefs de notre diplomatie, qu'ils soient de droite ou de gauche, aux moyens de l'action de la France dans le monde et à la modernisation indispensable de l'outil diplomatique qui doit en être le levier prioritaire.

Ce budget est insuffisant pour assurer la présence de la France dans le monde, il est inadapté à ses missions nouvelles, il est préoccupant pour l'avenir. Ses lignes de force sont, comme vous l'avez appelé, monsieur le ministre : l'informatisation qui a été commencée en 1983, c'est-à-dire, à mon avis, beaucoup trop tard ; l'aide aux Français de l'étranger, ce qui est un axe de politique intérieure mais certainement pas un axe de politique étrangère ; l'aide publique au développement dont la moindre des choses est, dans le marasme actuel, qu'elle continue à être inscrite dans nos budgets comme elle l'a toujours été.

Tout cela ne traduit pas une politique étrangère digne de la France. J'aurais mauvaise grâce à en rajouter puisque vos amis et vous-même, vous reconnaissez que ce budget n'est pas satisfaisant. C'est pourquoi nous voterons contre celui-ci, comme nous voterons contre les autres budgets qui relèvent de l'action extérieure de la France.

Nous voterons contre le budget du ministre chargé des affaires européennes, budget dans lequel le manque de moyens matériels s'ajoute malheureusement à l'absence de volonté politique.

Nous voterons contre le budget des Droits de l'homme de M. Malhuret. L'ambiguïté des positions de M. le secrétaire d'Etat dans un domaine qui, pour être crédible, ne souffre aucun silence, aucune partialité, aucune frontière, nous force à opter pour cette position, et je le regrette. La très curieuse opération publicitaire, montée ces jours-ci à l'île aux Cygnes par M. le secrétaire d'Etat autour de prétendus *boat people*, ne fait que renforcer notre malaise en la matière.

M. Claude Lebbé. Mais pourquoi ? Qu'est-ce qui vous gêne ?

Mme Véronique Neiertz. Enfin, je me demande quelle est la justification de ce budget. J'ai en effet l'impression, en en discutant, qu'il représente un bon exemple du dessaisissement par le Quai d'Orsay d'une dimension capitale de l'action internationale de la France dont celui-ci doit rester le maître d'œuvre.

Comme le budget est une condition nécessaire mais non suffisante d'une diplomatie efficace, je souhaite donc revenir quelques minutes sur un événement historique qui se prépare...

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, madame Neiertz.

Mme Véronique Nelertz. Je vais conclure, monsieur le président. Mais M. Dumas n'ayant pas utilisé tout son temps de parole, il m'en a cédé une partie.

M. le président. Je ne peux pas me livrer à cette comptabilité, vous le savez très bien. Je vous prie donc de bien vouloir conclure.

Mme Véronique Nelertz. Permettez-moi de revenir quelques instants sur la sécurité européenne et sur la position de la France à ce sujet, puisque, dans un mois, aura lieu, à Washington, le sommet Reagan-Gorbatchev.

Nous sommes attachés depuis toujours à la cause du désarmement. Nous nous réjouissons donc de ce résultat qui constitue, comme je l'ai dit, un événement historique, puisque c'est la première fois dans l'histoire que des armes de destruction et de mort vont être, d'un commun accord, liquidées sans avoir servi.

Nous comprenons mal à cet égard la réaction frileuse de certains qui, jusqu'au sein même du Gouvernement, considèrent que le prochain accord soviéto-américain constitue un danger pour la sécurité de l'Europe. Comme si cette sécurité était mieux assurée par l'accumulation, de part et d'autre, d'engins nucléaires capables de détruire cent fois chacune des parties adverses !

Mais nous sommes convaincus que la sécurité de l'Europe, donc la nôtre, doit être l'affaire des Européens eux-mêmes, qui doivent désormais l'aborder de façon plus déterminée et plus réaliste qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. La résolution récemment adoptée par les sept pays de l'U.E.O. constitue à ce sujet un progrès intéressant, de même que celle qui consiste à élever le niveau des consultations franco-allemandes en matière de défense.

La sécurité de l'Europe occidentale tient aussi et pour beaucoup à la nature des rapports qu'elle peut entretenir avec l'autre partie de l'Europe : l'Europe de l'Est. A cet égard, nous devons être particulièrement attentifs à ce qui se passe actuellement en Union soviétique. Les changements voulus par Mikhaïl Gorbatchev, qui visent à restructurer l'économie mais qui portent aussi sur de nombreux autres aspects de la vie intérieure de l'U.R.S.S., comme j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte lors d'une visite récente à Moscou, ne peuvent nous laisser indifférents. S'ils sont poussés jusqu'au bout - et la volonté de Gorbatchev là-dessus ne fait pas de doute - ils rendront possible un autre type de dialogue entre Soviétiques et Occidentaux, un dialogue propice à la paix.

Je souhaite seulement que la France ne soit pas en retard au rendez-vous mais qu'elle soit, au contraire, à l'avant-garde tant pour la construction européenne que pour la recherche de la paix, fidèle en cela à sa tradition et à ce que nous considérons toujours comme sa véritable vocation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je me permets de rappeler aux orateurs inscrits qu'ils sont nombreux et que, pour que nous puissions avoir un espoir d'achever l'examen de ce projet de budget cet après-midi, ils doivent absolument respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Michel de Rostolan.

M. Michel de Rostolan. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je réserverai l'essentiel de mon propos à l'analyse du projet de budget des affaires étrangères afin de mettre en exergue ce qui m'apparaît constituer des défaillances préoccupantes pour l'avenir.

En effet, monsieur le ministre, le budget de votre département, tel qu'il nous est présenté, pourrait donner le sentiment, en s'en tenant à la lecture des augmentations nominales, que la situation de la diplomatie française est bonne, ce qui n'est, hélas ! absolument pas le cas.

Le Gouvernement, et donc vous-même, monsieur le ministre, ne cessez de parler de la place de la France dans le monde, de l'influence que notre pays exercerait sur les affaires internationales, du rayonnement de la politique française.

Mais pour que ce discours puisse avoir un sens véritable, il devrait être fondé sur des réalités matérielles, il devrait être soutenu par de solides bases en moyens et en hommes ; or ces moyens, vous ne les avez quasiment plus, et ces hommes, ils commencent à vous manquer.

M. Bruno Golinsch. Parfaitement !

M. Michel de Rostolan. Le jeudi 25 juin dernier, la commission des affaires étrangères auditionnait M. Viot, ambassadeur de France, auquel, monsieur le ministre, vous avez confié une mission de réflexion sur l'état du ministère des affaires étrangères. En cela, vous suiviez l'exemple de M. Michel Debré, qui avait confié, en 1968, une mission analogue à M. Racine.

Or le bilan s'avère aussi sombre aujourd'hui qu'il y a dix-neuf ans. Le problème de fond, monsieur le ministre, c'est que la place du ministère des affaires étrangères dans l'Etat s'est affaiblie. Ce constat préoccupe particulièrement mon groupe parlementaire car, si nous estimons indispensable le désengagement de l'Etat dans bien des domaines où il n'a que faire et qui doivent être restitués au citoyen, en revanche, nous estimons nécessaire le renforcement des fonctions régaliennes que sont la justice, la défense, la sécurité intérieure et la diplomatie.

Vous le savez bien - mais je m'adresse davantage au Premier ministre qu'à vous-même, monsieur le ministre - le budget des affaires étrangères a connu depuis 1971 une constante régression, pour finalement ne plus représenter que moins de 1 p. 100 du budget de l'Etat. Et la part de crédits la plus touchée est celle, hélas ! du rayonnement de notre langue et de notre culture.

Quant à la situation des effectifs, elle est périlleuse. Le système de recrutement des personnels de la catégorie A ne fonctionne pas bien ; les omniprésents élèves de l'E.N.A. sont désormais peu attirés par la carrière. Le concours destiné à recruter des spécialistes des langues orientales traverse une crise grave. Quant aux secrétaires adjoints des affaires étrangères, ils connaissent présentement une période de mécontentement légitime, eu égard à leur situation.

Enfin, et c'est sans doute le plus grave, notre implantation diplomatique se trouve menacée. Vous savez - car je l'avais déjà évoqué l'année dernière lorsque j'avais proposé une utilisation plus rationnelle des crédits présentement abandonnés à l'UNESCO - combien ce problème me préoccupe.

Si des mesures de redressement n'interviennent pas rapidement, vous vous trouverez dans l'obligation, monsieur le ministre, de fermer de nombreux consulats et même plusieurs ambassades. Or une telle hypothèse apparaît à mon groupe parlementaire totalement inacceptable.

M. Jean Le Garrec. Vous voterez donc contre le budget !

M. Michel de Rostolan. Vous vous devez donc, monsieur le ministre, et surtout le Gouvernement se doit de préserver son réseau diplomatique. Or qu'avons nous observé ces dernières années ? Une douzaine de représentations supprimées pour quatre nouvelles !

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, ce que compte faire le Gouvernement pour rétablir une situation plus que compromise, car demain il sera trop tard. Un véritable plan ORSEC de réforme du ministère des affaires étrangères doit être mis immédiatement en œuvre et s'attaquer aux problèmes tant budgétaires que de personnel. Il faut réorienter une filière de l'E.N.A. vers la diplomatie car c'est dans cette activité que cette école trouve sa première justification. Il faut refondre le concours de recrutement des secrétaires et conseillers d'Orient. Il faut reconnaître le corps des secrétaires adjoints en leur offrant, à terme, l'accès à des responsabilités importantes.

Je dirai un mot sur le budget des affaires étrangères. Depuis 1971, celui-ci n'a cessé de progresser moins vite que celui de l'Etat. Et, depuis 1983, 387 emplois ont été supprimés alors que les tâches s'accroissent.

Tout cela ne serait pas sérieux si ce n'était réellement dramatique. Je serais tenté, monsieur le ministre, de reprendre à mon compte la conclusion d'un rapport remis fin mars au Premier ministre et qui constatait : « un affaiblissement certain du Quai d'Orsay, une dispersion des moyens, l'existence de concurrences latentes ». Et ce même rapport confidentiel

concluait : « La fonction internationale dispose actuellement d'un ensemble de structures et de moyens qui n'auront plus bientôt que le seul mérite d'exister ».

Que dire en conclusion, monsieur le ministre ? Simplement qu'en sus d'une politique des affaires étrangères qui, trop souvent, beaucoup trop souvent, s'inscrit dans le sens d'un choix délibéré contre la solidarité occidentale, ce qui est proprement scandaleux - et je pense notamment au soutien que vous avez apporté, ce matin, à l'organisation terroriste de la Swapo - nous assistons à l'effilochement, depuis près de vingt ans, de notre diplomatie, au point que nous en sommes à l'alerte rouge.

Rendons aux Français ce qui n'est pas du ressort de l'Etat, et restituons aux affaires étrangères les moyens décents de sa haute fonction : celle d'être ambassadeur de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Jacques Legendre.

M. Jacques Legendre. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la francophonie existe. Elle s'est manifestée avec éclat tout récemment à Québec. Cette année encore nous en débattons au Parlement, dans le cadre de la procédure budgétaire. Et il faut saisir cette occasion pour affirmer ici avec éclat, au-delà des remarques d'ordre administratif et financier, que la francophonie est devenue une réalité, qu'elle rend plus proches et même solidaires des peuples, des nations, des cultures, que séparent des distances considérables.

La francophonie, c'est d'abord l'usage partagé de la langue française. Le Français a cessé d'être la langue des seuls Français. Le monde compte au moins 120 millions de locuteurs du Français, mais la moitié d'entre eux ne sont pas des citoyens français. La proportion des francophones qui ne sont pas citoyens français ne peut que s'accroître rapidement dans les années à venir, puisque les francophones virtuels sont au moins 200 millions. Il convient de se réjouir de cette évolution et d'en tirer toutes les conséquences. Nous devons, aux Etats et aux hommes qui partagent avec nous l'usage du français, un intérêt particulier, une amitié et une réelle solidarité. Les évolutions budgétaires en cours, une certaine concentration de notre aide en direction des pays francophones traduisent une priorité bien naturelle, ce dont nous nous réjouissons.

Au moment où nous parlons de solidarité avec les peuples francophones, qui sont aussi des peuples francophiles, qu'il me soit permis d'avoir une pensée particulière pour le Liban et aussi pour le Cambodge, où le fait de connaître le français équivalait, il y a quelques années encore, à un arrêt de mort. Malgré la très complexe et délicate situation actuelle de ce pays, est-il possible d'agir, monsieur le ministre, pour que ce qui subsiste de francophonie dans ce pays malheureux soit davantage aidé ? Une mission de notre assemblée s'y était rendue en 1985. A-t-on tiré parti de ses conclusions ? Au Cambodge, il ne faut pas laisser agoniser la francophonie ! *(Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

Parce qu'ils touchent au plus profond de nous-mêmes, à notre personnalité, l'usage et le choix d'une langue peuvent être sujets de passion, voire de violence.

Il y a les francophones pour qui le français est la langue maternelle, la langue de culture et d'ouverture sur le monde. C'est le cas des Français, et pour eux les choses sont simples et faciles.

Mais il y a aussi les francophones dont le français n'est pas la langue maternelle, la langue de culture. Ils ont choisi le français pour communiquer avec d'autres peuples, pour accéder au monde moderne, mais ils gardent au cœur un attachement très vif, une priorité bien légitime à la langue de leurs parents et à leur culture. Réjouissons-nous de les compter au sein de la grande famille francophone, mais veillons aussi à respecter scrupuleusement leur personnalité. Le français ne doit, sous aucun prétexte, vouloir s'imposer en écrasant ou en contribuant à faire disparaître les langues locales ou maternelles.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Jacques Legendre. Nous refusons le déclin de notre langue, mais nous devons respecter toutes les langues. Toute autre attitude, n'en doutons pas, nous exposerait à des réactions tout à fait contraires à ce que nous recherchons.

Dans le développement de la francophonie, la France a montré qu'elle était très présente et en même temps discrète. C'est en effet l'attitude qui convient. Est-ce à dire que nous soyons parfaitement organisés pour agir avec le maximum d'efficacité ?

Comme beaucoup de ceux qui sont ici, je me suis réjoui de la création d'un secrétariat d'Etat à la francophonie ; j'y vois la reconnaissance par notre pays du développement du fait francophone. Mme le secrétaire d'Etat avait tenu à rappeler que le secrétariat d'Etat n'est pas un organisme de plus s'ajoutant à bien d'autres, publics et privés. Elle a raison mais, dans les faits, on ne peut qu'être frappé par la multiplicité des organismes traitant de la francophonie ; multiplicité, et peut-être dispersion. Je ne veux pas les citer tous, mais il me paraît évident qu'une simplification devient nécessaire et urgente. D'autant que beaucoup de ces organismes ne disposent que de bien faibles moyens ; c'est d'ailleurs le cas du secrétariat d'Etat, même si l'identification des crédits consacrés par les ministères à la francophonie a permis de constater que notre pays consacre à cette action environ 5 milliards de francs. Mais quelle possibilité réelle a eue le secrétariat d'Etat à la francophonie de dire son sentiment quant à leur utilisation ?

La francophonie doit être une dimension de notre action diplomatique et gouvernementale. Elle rencontre l'adhésion d'un nombre croissant de gouvernements. Mais elle n'aura d'existence durable que si elle s'appuie sur une prise de conscience des opinions publiques, et d'abord de l'opinion française. Il faut que soit encore renforcée l'aide apportée aux organisations non gouvernementales francophones.

Permettez-moi d'évoquer brièvement l'action que mène l'association internationale des parlementaires francophones, créée il y a vingt ans à l'initiative de quelques francophones, dont notre collègue M. Xavier Deniau. Son développement montre que les parlementaires de presque tous les pays francophones participent pleinement au grand mouvement d'affirmation de la francophonie. Réellement internationale puisqu'elle est actuellement présidée par M. Daouda Sow, président de l'Assemblée nationale du Sénégal, elle regroupe une quarantaine de sections formées au sein de parlements nationaux ou régionaux, de territoires ayant au moins en partie l'usage du français. Le secrétariat général est à Paris et le siège à Luxembourg.

M. le Président de la République, M. Fabius puis M. Chirac, Premiers ministres, ainsi que le président de notre assemblée, M. Jacques Chaban-Delmas, ont souhaité que la France reconnaisse l'A.I.P.L.F. pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'organisation internationale parlementaire de la francophonie. J'espère, monsieur le ministre des affaires étrangères, que nous pouvons compter sur votre concours pour que cette reconnaissance intervienne bientôt par voie législative.

L'A.I.P.L.F. a également été à l'origine de l'idée de sommet de la francophonie. Comme tous mes collègues, je me suis réjoui de la tenue des sommets successifs de Paris puis de Québec et de l'annonce d'un prochain sommet en Afrique, en 1989.

Nous devons veiller, bien sûr, à ce que les décisions prises soient exécutées. Un comité international du suivi a reçu mission en ce sens. Nous devons faire en sorte qu'aucune déception ne vienne briser l'élan qui a été ainsi donné.

Le français est le bien commun de tous les francophones, qu'ils appartiennent aux nations dites riches ou à celles qui cherchent difficilement les moyens de leur développement. La francophonie, née de l'usage d'une langue, est d'abord culturelle ; elle doit aussi être économique. Dans le dialogue Nord-Sud, la France agit ; elle mène une politique active de coopération ; elle peut aussi apporter sa participation à la réalisation d'un espace économique francophone. La francophonie, dans le respect de la personnalité de chaque Etat, de chaque nation, doit s'affirmer avec vigueur. Monsieur le ministre, nous souhaitons que vous soyez ambitieux en ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Emile Koehl.

M. Emile Koshi. Messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le 25 mars 1987 nous avons célébré le trentième anniversaire du Traité de Rome. Ce jour-là, Strasbourg a fait hisser pour la première fois le drapeau européen sur la flèche de sa cathédrale.

Pendant trois décennies, lentement, pas à pas, des liens d'interdépendance économique et le sentiment d'appartenir à la même communauté, celle de l'Europe libre, se sont forgés. Certes, l'enthousiasme du début de la construction européenne s'est quelque peu estompé devant le choc des réalités quotidiennes. L'Europe a changé la France mais les égoïsmes nationaux ont souvent ralenti, voire bloqué le processus d'unification.

L'Alsace, ballotée entre la France et l'Allemagne au gré des vents de l'histoire, n'a pas pour autant perdu la foi, et je sais que cette foi en l'Europe est partagée par l'immense majorité des membres de notre assemblée.

En signant l'Acte unique européen en décembre 1985, les chefs d'Etat et de gouvernement des douze Etats membres de la C.E.E. ont fait un choix politique déterminant pour l'achèvement du Marché commun. Ils ont reconnu de nouvelles compétences à la C.E.E. en matière de monnaie, de technologie et d'environnement. Ils ont aussi renforcé le rôle du Parlement européen. En tant que premier adjoint au maire de Strasbourg, permettez-moi d'exprimer à nouveau la reconnaissance de notre municipalité et de la population strasbourgeoise au Gouvernement, et en particulier au Premier ministre, pour la fermeté et la détermination de leur position en ce qui concerne le maintien du siège du Parlement européen à Strasbourg, capitale parlementaire de l'Europe.

Le 31 décembre 1992, la Communauté européenne sera devenue un espace sans frontières intérieures où les marchandises, les services et les capitaux ainsi que, bien entendu, les hommes circuleront librement.

Ce jour-là, tout aura basculé, pour autant que le programme de la Commission des communautés européennes ait enregistré un degré de mise en œuvre suffisant. Car, à compter du 1^{er} janvier 1993, ce sera le marché enfin commun. Plus qu'une date, c'est une occasion à saisir, un état d'esprit à acquiescer. L'objectif est connu : c'est le grand marché intérieur de 320 millions de consommateurs.

Augmentation de la concurrence, accroissement des échanges intracommunautaires, pénétration réciproque accrue des circuits commerciaux en seront les principales conséquences concrètes. Aujourd'hui, une entreprise peut s'attaquer au marché européen si elle le veut et le peut. Demain, l'échelle européenne s'imposera fatalement à tous. Nos entreprises françaises devront adopter une nouvelle dynamique : beaucoup l'ont déjà fait ; d'autres, notamment les P.M.E., devront s'y préparer, et vite. Un effort considérable d'explication et de pédagogie s'impose dans notre pays pour que tous les acteurs économiques mesurent bien l'enjeu.

Le compte à rebours a commencé. Un important travail doit être accompli par nos chefs d'entreprise ainsi que par les administrations communautaires et nationales. Je souhaite que la France donne l'impulsion nécessaire aux autorités communautaires pour accélérer la mise en place du dispositif. Je souhaite aussi que le Parlement soit très régulièrement informé de l'évolution de la mise en œuvre des quelque 300 directives communautaires nécessaires pour parachever l'édifice.

Face à ce nouveau défi, l'Alsace se mobilise. Elle a l'ambition de devenir une région européenne exemplaire. D'après un rapport publié par la C.E.E. en mai 1987 sur l'évolution socio-économique, l'Alsace se situe au treizième rang des cent soixante régions européennes ; elle entend au minimum maintenir ce rang.

Nous accélérerons la coopération transfrontalière avec nos puissants voisins du Land de Bade-Wurtemberg et de la Suisse. C'est une véritable stratégie d'adaptation que nous déployons pour favoriser les échanges entre les entreprises, les centres de formation - notamment dans le domaine de l'apprentissage - les universités et les centres de recherche.

Dans l'espace rhénan, nous développons des solidarités concrètes pour mieux arrimer l'Alsace et la France à leurs partenaires communautaires. En raison de notre situation géographique, nous attachons une importance essentielle aux voies de communication. A cet égard, les décisions annoncées récemment par le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports concernant le

réseau européen T.G.V. et prévoyant une ligne vers Strasbourg est une donnée majeure. Dans le même temps, car les modes de transport sont complémentaires, il est indispensable de développer encore la desserte aérienne de Strasbourg.

Nous n'avons évidemment pas la prétention de servir de modèle. Toutefois, en raison de notre vocation internationale et de notre ouverture naturelle sur l'espace rhénan, nous menons une expérience concrète exemplaire qui peut être utile pour les autres régions françaises.

L'Europe des marchands nous intéresse, mais nous avons aussi l'ambition de participer à la construction de l'Europe des hommes. Je pense à l'Europe communautaire mais aussi à celle des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe. Pour créer un sentiment réel de solidarité et de communauté, il faut en effet que les femmes et les hommes puissent circuler sans entraves.

Le Gouvernement a instauré en 1986 un système de visa pour les non-ressortissants de la C.E.E. Nous comprenons parfaitement et approuvons les impératifs de la lutte contre le terrorisme. Toutefois, ces mesures présentent de graves inconvénients pour les citoyens des pays non membres de la C.E.E. Je rappelle qu'au début du mois d'octobre 1987 l'assemblée du Conseil de l'Europe a voté une directive chargeant le bureau d'examiner la question des lieux de réunions futures de l'assemblée si le Gouvernement français ne revient pas sur l'obligation de visa d'ici au 25 janvier 1988, date d'ouverture de la prochaine session du Conseil de l'Europe.

Mes chers collègues, l'unification européenne est une longue marche. La politique du Gouvernement va dans la bonne direction. Nous nous en réjouissons. La France doit être la locomotive de l'Europe. En 1992, elle ne manquera pas son rendez-vous avec l'histoire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, il faudrait que les Français de l'étranger soient un facteur de consensus dans notre politique d'ouverture sur la communauté internationale et un facteur de rayonnement culturel ; mais ils sont en nombre insuffisant et sont trop peu connus de la majorité des Français. On en parle très peu, sauf lorsque les feux de l'actualité rapportent dans des circonstances dramatiques la mort ou la prise en otage de certains d'entre eux.

Les Français de l'étranger sont environ 1,5 million, dont 1 million sont immatriculés dans les consulats, ce qui peut paraître important puisque cela représente le nombre d'habitants de certaines régions françaises et le poids démographique de trois départements en moyenne.

Plusieurs constatations s'imposent.

Le nombre des immatriculations de Français dans les consulats a diminué d'environ 7 p. 100 au cours des cinq dernières années. Alors que l'on assiste à une internationalisation des problèmes touchant aux questions économiques, les Français ont paradoxalement tendance à se replier sur l'hexagone.

Deuxièmement, en pourcentage, un million d'immatriculés représentent 2 p. 100 de la population française. Ce chiffre est dérisoire si on le compare à celui de nos concurrents des pays industrialisés : 5 p. 100 d'Anglais, 8 p. 100 de Japonais et 10 p. 100 d'Italiens se sont expatriés.

Troisième constatation : nous sommes dramatiquement absents de la zone Pacifique, où il y a seulement 25 000 Français, cette zone où s'est déplacé le centre de gravité économique mondial et où vit plus de la moitié des habitants de la planète. Cette situation explique peut-être nos déconvenues en matière d'exportations. L'ouverture vers l'étranger est une nécessité économique sur le plan national car elle conditionne la survie des entreprises, confrontées à une concurrence internationale croissante.

Si la France souhaite maintenir son rang de puissance mondiale, elle sera obligée de compter sur des Français de l'étranger et d'inciter un nombre croissant de ses ressortissants à séjourner à un moment de leur existence hors de ses frontières. Une politique d'incitation à l'expatriation implique que le Gouvernement porte la plus grande attention aux problèmes de scolarisation des enfants, de protection sociale, de droit et de représentation, de fiscalité, de présence culturelle, de réinsertion, de sécurité, notamment dans les pays à risques, de protection des biens et de libre circulation.

Les 500 000 Français établis en Europe devront jouer un rôle privilégié pour piloter en France le changement de mentalité qui s'impose devant la réalité européenne de 1992. Il convient également de préparer nos élèves, à l'école, à considérer un séjour à l'étranger non comme un incident de parcours, mais comme une étape logique de leur carrière future.

Un groupe d'études, constitué de représentants de tous les partis politiques, a réfléchi à ces questions et une réunion a eu lieu à l'Assemblée nationale le 3 septembre dernier, réunissant plus de 400 personnes venues des cinq continents. Cette journée a été un succès. Nous étions d'accord sur l'essentiel, sauf sur la représentation des Français de l'étranger. Nous estimons, en effet, que la loi sur le C.S.F.E., votée en 1986, prive de représentation une composante importante des Français expatriés. Nous étions également en désaccord sur le cas de Pierre-André Albertini, mais il a été libéré depuis cette date et je m'en félicite. Il y avait donc consensus sur l'essentiel. Je ne reviendrai pas sur tous les points qui ont été abordés au cours de cette journée puisque vous avez reçu le compte rendu de cette réunion, monsieur le ministre.

Si le budget des affaires étrangères paraît insuffisant, de nombreux orateurs l'ont dit avant moi, nous notons cependant que le chapitre budgétaire consacré aux Français de l'étranger a augmenté de 10 millions. Nous espérons que cela permettra d'augmenter l'action sociale dans des pays comme l'Algérie ou Madagascar, où certains de nos compatriotes connaissent des situations de grande détresse. Nous espérons également que l'Etat pourra prendre en charge les frais de protection sociale des recrutés locaux dans nos établissements français ; mais les crédits prévus à ce titre sont insuffisants. Par ailleurs, quelles mesures de réinsertion faut-il prévoir pour ceux qui ont accepté de s'établir à l'étranger ? Il faut également développer l'action en faveur de l'emploi des Français expatriés. Ils doivent continuer à être l'un des éléments du développement économique ; à terme, ils contribuent à développer le commerce extérieur et facilitent la création d'emplois induits dans les entreprises françaises. A défaut de mener cette politique, nous serons dépassés de façon plus dramatique encore par les pays qui ont compris que leur commerce extérieur et leur position économique dépendaient de la préparation à l'expatriation de leurs citoyens.

Il faut également donner, et il y a unanimité sur ce point, un statut aux délégués des Français de l'étranger et faire en sorte qu'un délégué des Français de l'étranger ne soit pas moins bien traité sur le plan matériel qu'un conseiller général ou régional en France.

Les Français expatriés doivent par ailleurs pouvoir maintenir des liens avec la France par les journaux, la radio et la culture.

Ce budget de continuité, comme le disait M. Jean-François Deniau ce matin, est, en ce qui concerne la francophonie, très notoirement insuffisant. Mon collègue Proveux va détailler les crédits de R.F.I. tout à l'heure, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous n'atteindrions jamais les 800 millions de francs nécessaires pour que R.F.I. puisse rattraper avant 1992 le retard qu'elle a accumulé depuis deux ans face à ses concurrents. Le plan de développement adopté par MM. Cheysson et Dumas avait permis de tripler le nombre de langues étrangères diffusées et de faire passer R.F.I. du vingt-septième au huitième rang international.

Aujourd'hui on reconduit les crédits et l'on asphyxie. Je citerai cette réflexion de M. Tézenas du Montcel : « Le personnel, qui mange des navets depuis trois ans, est dans l'expectative, mal payé, et il travaille énormément. S'il ne voit rien venir, la dynamique actuelle sera brisée. »

TV 5 n'est pas mieux lotie. Ses crédits sont eux aussi reconduits, ce qui correspond à une diminution, avec 30 millions de francs, dont 12 millions de mesures nouvelles, qui doivent être ajoutés aux 26 millions alloués par le ministère de la culture. Il aurait été nécessaire de mieux considérer la télévision francophone, notamment en ce qui concerne l'extension en Louisiane. Quels objectifs vous êtes-vous fixés pour TV 5 ? Car, en l'état actuel des chiffres, les promesses faites par M. Chirac à Québec ne semblent pas pouvoir être tenues.

Je voudrais rapidement appeler votre attention sur le problème des visas, que nous avons eu l'occasion d'aborder plus longuement en commission avec Catherine Lalumière et

Alain Chénard. Je suis persuadé que les effets d'affiche immédiats qu'a pu trouver M. Pasqua ne compensent en aucun cas les inconvénients d'une telle mesure.

Les terroristes internationaux et bien d'autres disposent de vrais faux passeports, M. Pasqua le sait fort bien, et vous n'avez pas su nous dire combien de dangereux malfaiteurs les services consulaires ont pu détecter lors de leurs campagnes de tamponnage.

Il semblerait que l'objectif visé se situe plutôt sur le terrain du contrôle des entrées et des sorties mais, outre tous ses inconvénients pour le tourisme et le commerce extérieur, cette disposition ternit dangereusement l'image diplomatique de la France qui, une fois de plus, a agi sans concertation au niveau européen et compromet ainsi la vocation européenne de Strasbourg, dont plusieurs orateurs ont rappelé l'importance.

Je souhaite que vous puissiez répondre clairement aux questions que j'ai posées car les Français qui quittent l'hexagone doivent être les têtes de pont de technologies, de l'économie et de la culture de la France.

Si vous souhaitez relever le défi du XXI^e siècle, intégrer les Français expatriés à la communauté nationale, en faire des acteurs privilégiés du redressement économique, développer la francophonie et permettre à la France de jouer le rôle international que l'on attend d'elle, il faut faire beaucoup plus que ce que vous avez consenti dans votre projet de budget pour 1988. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, je bornerai mon intervention à la question des droits de l'homme, et à ce projet de budget.

Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, il n'a jamais été autant question des droits de l'homme, dans cette assemblée, que lors de la fameuse nuit du 9 au 10 octobre, où vous nous avez calomniés, permettez-moi de vous le dire sans amertume,...

M. Jacques Limouzy. Oh !

M. Bruno Gollnisch ... cette nuit où vous n'étiez d'ailleurs pas - vous n'étiez donc pas, monsieur le ministre, le témoin le plus qualifié, ce qui ne vous a pas empêché de vous vanter, et tout à l'heure encore, d'avoir introduit dans un texte sur la drogue deux amendements...

M. Jacques Limouzy. Ne vous plaignez pas ! Ils vont ont permis de sous-amender !

M. Bruno Gollnisch. Ces deux amendements modifiant le régime de la loi sur la presse n'avaient rigoureusement rien à voir avec le texte principal, tant et si bien que, ce faisant, vous avez violé de façon formelle à la fois la Constitution et le règlement de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

L'un de ces amendements prétendait réprimer l'apologie du racisme, l'autre l'apologie de crimes contre l'humanité et nous les avons, c'est vrai, copieusement sous-amendés l'un et l'autre.

Mais de façon très révélatrice, votre majorité, monsieur le ministre, joignant ses voix à celles du parti socialiste et du parti communiste, a refusé tous nos sous-amendements. Or à quoi tendaient-ils ?

S'agissant du racisme, ils tendaient à faire condamner non seulement le racisme en général, mais également la dérision en matière religieuse, qui s'exerce tout particulièrement à l'encontre de la religion de la majorité des Français, la dérision organisée contre ceux qui ont combattu, versé leur sang, défendu la patrie et les libertés, en somme ce racisme anti-français qui est le seul dont on ne parle jamais !

S'agissant de l'apologie de crimes contre l'humanité, nous avons demandé à M. le garde des sceaux, seul à représenter le Gouvernement en cette circonstance, ce qu'il entendait par « crime contre l'humanité ». Après avoir interrogé ses conseillers, il nous a répondu qu'il se référerait à l'acte de Nuremberg. Eh bien, monsieur le ministre, si nous sommes

tous satisfaits, naturellement, que les crimes, que les forfaits du national-socialisme aient trouvé leur juste rétribution, on doit rappeler qu'au tribunal de Nuremberg siégeait le procureur stalinien Vichinsky, le procureur de tous les procès staliens ultérieurs. Ce que dit, ce que fait Vichinsky, permettez-moi de le proclamer très clairement, ne saurait avoir une quelconque valeur en droit français.

Mme Véronique Nelertz. Scandaleux !

M. Bruno Gollnisch. Il y a eu plus de résistants en 1944 qu'en 1940, mais nous en voyons qui s'enrôlent encore dans la Résistance aujourd'hui, en 1987, pour abattre le national-socialisme, sans vouloir entendre parler de ces totalitarismes qui ont été les alliés du national-socialisme à l'époque et qui sont toujours debout ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

C'est ainsi que vous avez refusé mon sous-amendement tendant à faire considérer comme crimes contre l'humanité le massacre de Katyn où les Russes ont fusillé ou exécuté d'une balle dans la nuque plus de 15 000 soldats et officiers polonais !

C'est ainsi que vous avez refusé de considérer comme génocide le génocide arménien, logique en cela, d'ailleurs, avec la position prise par Mme Veil au Parlement européen. Y aurait-il donc une espèce de monopole du génocide ?

C'est ainsi que vous avez refusé de considérer le sort des Baltes, des koulaks exterminés par Lénine, des Hongrois écrasés à Budapest, des victimes du régime marxiste en Ethiopie, en Afghanistan, en Chine, les victimes de l'église du silence...

M. Robert Montdargent. Et du détail !

M. Bruno Gollnisch. Le mot détail désigne la partie d'un tout, et je m'efforce justement d'énumérer tous ces « détails » de l'histoire, les juifs d'U.R.S.S., le Cambodge, le Vietnam, j'en passe, hélas ! et des plus tristes !

De cette façon, monsieur le ministre, votre gouvernement a, peut-être sans le vouloir, révélé la véritable nature de ce que vous entendez, en fait, par droits de l'homme. Il s'agit, et je vous accorde que c'est peut-être à votre corps défendant, d'une opération véritablement « subversive » au sens étymologique du terme, dans son essence. Il s'agit de donner mauvaise conscience, car l'arme de la mauvaise conscience est l'arme essentielle contre les sociétés occidentales.

Il s'agit de faire passer pour « complice » du national-socialisme, ou « complice » ou « coupable » de racisme, toute réaction nationale dans notre pays, toute tendance à privilégier, comme il est naturel - et cela se fait partout - les nationaux au profit des étrangers ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Votre budget, vos conceptions souffrent encore d'un manque de hiérarchie. Car si l'on parle des droits de l'homme, parlons-en : une hiérarchie est nécessaire et personne ne saurait confondre le rhume de cerveau avec le choléra ou avec le cancer.

Parlons donc du premier de ces droits : le respect de la vie innocente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

N'êtes-vous pas de ceux qui ont violé le droit au respect de la vie innocente et les dispositions de la convention européenne des droits de l'homme ?

Aussitôt après celui d'exister, vient un deuxième droit : la liberté d'aller et venir, au moins la liberté de s'enfuir quand on est victime d'une dictature. Si vous aviez fait figurer explicitement dans la loi ce deuxième droit, vous vous seriez aperçu qu'il y a des barbelés et un mur à Berlin. Il y a aussi peut-être des barbelés à la frontière d'Afrique du Sud : seulement, les barbelés et le mur de Berlin sont là pour empêcher les habitants du paradis communiste de s'enfuir, tandis que les barbelés en Afrique du Sud sont destinés à empêcher les réfugiés de l'Angola, du Mozambique et de beaucoup d'autres Etats africains de pénétrer dans cet « enfer », que vous prétendez être l'Afrique du Sud. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]* - *Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Parmi les autres droits, il y a la protection des biens et des personnes, l'accès équitable aux tribunaux et, enfin, la démocratie parlementaire, dans laquelle nous sommes heureux de vivre, mais qui n'est pas, malgré tout, le plus essentiel des droits.

Vous avez, monsieur le ministre, faute d'avoir établi cette hiérarchie nécessaire, commis un certain nombre de contresens. Vous parlez de l'aide aux victimes de l'apartheid en Afrique du Sud. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Moi je peux vous parler des victimes du supplice du collier. Si l'on veut vraiment promouvoir les Noirs en Afrique du Sud, comment expliquer que l'A.N.C., instrument terroriste dont nous sommes peu ou prou les complices, s'attaque principalement aux élus municipaux, aux administrateurs, aux policiers, aux fonctionnaires noirs, pour leur passer des pneus enflammés autour du cou ? Et je puis vous recommander, si vous êtes en mal de causes humanitaires, le cas de cette jeune fille tétraplégique dont les parents ont été assassinés sous ses yeux.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Bruno Gollnisch. Je vais conclure, monsieur le président.

Faute d'une telle hiérarchie, vous vous intéressez au sort de M. Albertini, pris la main dans le sac en train de véhiculer des bombes, des mines ventouses : mais le sort de Mathias Rust vous laisse tous indifférents - qui n'a accompli en somme qu'un exploit sportif...

Nos références, en matière de droits de l'homme, n'ont pas attendu 1789 ! Nos références, elles sont dans le Décalogue, dans la loi de Moïse, dans ce que les philosophes appelleront ensuite la loi naturelle. Nous nous méfions beaucoup de ceux qui parlent des droits de l'homme : nous savons par l'histoire que plus on a parlé des droits de l'homme, malheureusement plus on les a violés. La Constitution de 1793 est, en apparence, la plus démocratique que la France ait connue. Et la constitution soviétique de Lénine ? Mais c'est la description du paradis sur terre !

M. Jean Oehler. Vous parlez depuis dix minutes !

M. Bruno Gollnisch. Nous affirmons, nous, que l'on n'a des droits que si les autres se reconnaissent des devoirs envers vous. Nous proclamons avec Soljenitsyne...

M. Michel de Rootoien. Très bien !

M. Bruno Gollnisch. ... que le vice essentiel de nos sociétés occidentales, aujourd'hui, c'est l'excès de l'individualisme juridique.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe du Front national, qui n'est soumis à aucune mode, qui certes ne dine pas avec M. Jean-François Kahn au club de l'Événement du Jeudi, qui ne respecte aucun des tabous dans lesquels on voudrait enfermer le discours politique, qui résiste au diktat des groupes de pression qui se cachent sous le masque emprunté de la philanthropie, voilà pourquoi oui, le groupe du Front national, monsieur le ministre, ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

Mme Véronique Nelertz. Ouf !

M. Robert Montdargent. Oui, ça fait du bien de ne plus l'entendre !

M. le président. La parole est à M. Albert Mamy.

M. Albert Mamy. Monsieur le ministre, mes chers collègues. Je bornerai mon intervention à la francophonie. Sous l'impulsion de votre gouvernement, monsieur le ministre, la francophonie est devenue une réalité vivante.

Une réalité d'abord à travers la création d'un secrétariat d'Etat qui coordonne aujourd'hui l'ensemble des opérations de la francophonie et qui traduit la volonté de passer des déclarations d'intention aux actes.

Une réalité aussi par le soutien d'un certain nombre d'actions qui étaient, jusqu'en 1986, éclatées dans plusieurs ministères et dans de multiples organismes qui travaillaient isolément sans qu'un plan d'ensemble puisse amener l'efficacité nécessaire.

Une réalité, enfin, à travers des moyens financiers à la mesure réelle de l'enjeu, car cet enjeu est énorme. Il est à l'échelle du monde, sur les cinq continents.

La francophonie, c'est vrai, se porte bien. Elle vient d'en faire la démonstration lors du sommet de Québec, dont on parlait il y a un instant, qui a réuni quarante et une délégations représentant près de 150 millions de « parlant français » comme disent les Canadiens.

En effet, la francophonie a connu une formidable évolution depuis les vingt dernières années. Il y a aujourd'hui plus de francophones hors de France que dans les limites de l'Hexagone.

En raison des efforts conjugués de la démographie dans certains pays comme l'Afrique noire ou le Maghreb et de la scolarisation croissante, il y aura près de 500 millions de francophones dans cinquante ans.

Il y a là, il faut bien le voir, un gisement extraordinaire, tant sur le plan culturel que sur le plan du développement économique. Il ne faut pas sous-estimer également la dimension politique d'un tel phénomène, comparable, si nous le voulons, à l'influence du Commonwealth, même s'il s'agit d'une communauté d'une nature toute différente.

Face à la domination de l'anglo-américain comme langue de communication mondiale, notre langue doit se battre sur plusieurs fronts si elle veut rester l'une des deux grandes langues universelles.

A côté des grands projets, décidés lors des sommets de Paris et de Québec, portant sur les universités, les banques de données et l'information scientifique, l'audiovisuel, notamment, d'autres projets, plus ciblés et spécifiques, comme l'idée d'un baccalauréat francophone, attendent pour l'instant les premières réalisations.

La francophonie est une grande idée. De par le vaste monde, des hommes y croient et travaillent à construire l'espace francophone. Des initiatives sont prises à tous les niveaux, aux niveaux communal, avec les jumelages, et régional.

L'exemple de la région Midi-Pyrénées est là pour le prouver. Avec l'appui du secrétariat d'Etat à la francophonie et du ministère de la culture, une fondation s'est créée : la Fondation internationale des espaces francophones, située à Sorèze, dans le Tarn.

Installée dans les bâtiments historiques de l'ancienne Ecole royale militaire de Sorèze, cette fondation va exercer trois activités : un centre de colloques et séminaires sur les thèmes touchant à la francophonie ; un centre de formation pour les acteurs de la francophonie ; un centre de documentation avec l'argus de la presse francophone et le siège des journalistes internationaux d'expression française.

Les travaux de restauration et d'installation de la salle multimédias vont être entrepris dès la fin de ce mois de novembre. Nous espérons commencer les activités de la fondation dès le mois de juin 1988.

Cet exemple concret montre que la francophonie est en marche à travers des actions positives. Le mérite du secrétariat d'Etat et de Mme Michaux-Chevry est sans aucun doute d'avoir donné un second souffle à cette grande idée de la francophonie, qui est devenue pour nous une « ardente obligation ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Sergent.

M. Pierre Sergent. Monsieur le ministre, vingt-deux ans, il a fallu vingt-deux ans après la fin de la décolonisation pour que les hommes politiques qui nous gouvernent prennent enfin conscience que la francophonie constitue un capital d'une valeur inestimable pour notre pays ! Et il a fallu vingt-quatre ans pour qu'ils se décident à agir.

Après une cécité accablante pour le monde politique - une cécité que l'on comprend mieux lorsque certains ministres se vantent de « gérer le quotidien » - voici un heureux réveil marqué par trois dates. Premièrement, mars 1984, création du Haut Conseil de la francophonie par décret présidentiel. Deuxièmement, février 1986, première conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français - quarante-deux Etats ou parties d'Etat. Troisièmement, mars 1986, création d'un secrétariat d'Etat à la francophonie.

Ceux qui se sont toujours battus pour le rayonnement de la France ne peuvent que se réjouir de cette dernière initiative. Evidemment, nous aurions préféré, pour notre part,

saluer, aujourd'hui, un ministre d'Etat chargé de l'Union française. C'était un grand projet, hélas ! un projet abandonné trop vite. Il aurait permis de constituer un ensemble politique, économique et culturel conservant à la France un rôle de premier plan dans le monde. On ne refait pas l'histoire...

Saluons donc aujourd'hui l'existence du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie, en formulant le vœu qu'il devienne un jour un grand ministère.

Je m'en tiendrai pour cet après-midi à deux observations, qui seront en fait deux recommandations.

La première concerne la mission du secrétariat d'Etat. Certes, ce n'est pas une mince affaire que de défendre la pureté de la langue française à une époque où le laxisme de son enseignement provoque un taux d'analphabétisme inquiétant. Certes, il y a beaucoup à faire pour remettre la pratique de notre langue dans le monde, où elle tient actuellement la septième place, au niveau où elle se trouvait au siècle des Lumières.

Mais il faut viser plus haut : la bataille que nous devons livrer, cette « guerre des langues », dont parle Philippe de Saint-Robert, n'a pas seulement pour objectif de mettre à la disposition des hommes le moyen de communication sans égal que représente le français. Nous ne devons pas nous contenter de développer l'usage de notre langue dans les milieux scientifiques ou commerciaux. Appartenant aux grandes langues de civilisation, le français est porteur d'une conception du monde. La francophonie ne doit pas être seulement une communauté linguistique ; elle doit rassembler des hommes dans une même conception de la vie. Si le français ne devait devenir qu'un langage comme un autre de la société de consommation, il perdrait toute sa valeur, l'essentiel de son contenu.

Ma seconde recommandation concerne justement le contenu de cette conception originale que nous voulons faire partager aux pays francophones. L'importance grandissante des moyens modernes qui occupent l'espace de la communication - radio, télévision, presse écrite, cinéma - n'échappe à personne. Ces moyens d'information sont autant de moyens de désinformation. Il faut être vigilant, car l'enjeu est capital. Ces films, ces disques, ces livres, ces journaux qui partent en quantité incalculable à destination de populations en voie de formation intellectuelle, quelles idées véhiculent-ils, quelles valeurs prônent-ils ?

Gardez-vous, monsieur le ministre, des démolisseurs ! Gardez-vous des créateurs qui se repaissent de nos défauts et de nos faiblesses, de nos fautes et de nos malheurs ! Gardez-vous de ceux qui n'ont cessé de détruire les valeurs qui font la richesse de notre capital intellectuel et moral ! Le peuple français est devenu un peuple masochiste. Ne donnons pas à ceux qui ont encore pour nous de l'estime, de la sympathie, voire de l'admiration, l'image d'une nation décadente en proie aux démons de la division qui la hante.

Que Mme le secrétaire d'Etat le sache bien, tant qu'elle combattra pour augmenter l'influence française dans le monde, nous serons à ses côtés. Cette année, nous voterons son budget sans hésitation. Espérons que ce budget sera en nette augmentation l'année prochaine, cela prouverait que nous avons, en ce domaine, un grand dessein pour la France.

Comme l'a joliment dit mon ami Jean-Claude Martinez : « Il faut avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le président, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je traiterai du problème des violations des droits de l'homme dans les pays occupés par le Vietnam.

Le rapport de mon collègue M. Marcus ne consacre à cette question que quelques lignes car, hélas ! il n'a pu que constater, je le cite, « que le régime du Vietnam n'a guère atténué son aspect totalitaire et que l'oppression vietnamienne au Cambodge et au Laos continue ». C'est la triste vérité.

J'étais à vos côtés, monsieur le secrétaire d'Etat, hier matin, au pied de la statue de la liberté pour accueillir de malheureux Vietnamiens qui ont fui par bateaux, au péril de leur vie, un régime odieux. Le spectacle de ces pauvres gens

était très émouvant et je me félicite que votre présence ait montré que la France se sent concernée par le sort des Vietnamiens opprimés.

Je me suis aussi félicité de vous entendre dire, ce matin, que la France allait également se préoccuper du sort des Cambodgiens et des Laotiens opprimés par le Vietnam.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Georges Moëmin. Ils sont menacés d'une perte d'identité par suite de la colonisation accélérée de leur pays. Ils sont victimes d'atteintes très graves aux droits les plus élémentaires de la personne.

Le récent rapport d'Amnesty International sur la question est éloquent. Il fait état d'arrestations, arbitraires bien entendu, de tortures et d'emprisonnements sans inculpation ni jugement perpétrés par les agents du gouvernement fantoche de Phnom Penh, avec la complicité de l'occupant, ce qui pousse beaucoup de ces pauvres Cambodgiens et Laotiens à fuir leur pays.

Que fait la France pour dénoncer cette situation ?

Certes, elle vote chaque année à l'O.N.U. comme une très grande majorité des nations qui y sont représentées, pour condamner l'occupation vietnamienne. Mais c'est un vote de principe qui n'a guère d'effets concrets et qui n'est évidemment pas suffisant pour exercer une pression efficace sur l'occupant.

Dans le même temps, notre pays continue de commercer avec le Vietnam. Nos échanges commerciaux avec ce pays sont en très forte augmentation : plus de 58 p. 100 en 1986 par rapport à 1985. La France est, parmi les Douze, le premier partenaire commercial des Vietnamiens. La dette du Vietnam vis-à-vis de la France est actuellement de 672 millions de francs mais cette créance est très douteuse, car le Vietnam a suspendu le service de ses emprunts internationaux.

Le ministère des affaires étrangères, par ailleurs, aura dépensé 23,6 millions de francs en 1987 pour l'assistance culturelle au Vietnam, dont 11 millions pour la coopération scientifique et technique. Cette simple énumération est éloquent. Nous aidons le pays opprimé. Que faisons-nous dans le même temps pour les opprimés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Georges Moëmin. Que pouvons-nous, en particulier pour ces milliers de Cambodgiens et de Laotiens qui, ayant fui leur pays, sont massés en Thaïlande, tout près de la frontière, dans des camps alimentés par l'UNBRO ? Certains de ces camps sont de véritables villes. Celui qui s'appelle le site 2, et qui regroupe la majeure partie des populations fidèles au Front de libération présidé par M. Son Sann, est peuplé de plus de 150 000 personnes. Il constitue donc la deuxième agglomération cambodgienne en importance après Phnom Penh.

En dehors de sa contribution à l'UNBRO, qu'a fait la France pour tous ces Cambodgiens et tous ces Laotiens, épris de liberté, dont beaucoup parlent notre langue - c'est le cas de la plupart des occupants du site 2 - et considèrent toujours notre pays comme leur protecteur naturel ?

Ils ont droit, eux aussi, comme les habitants de Hanoï, à bénéficier de notre assistance culturelle, à garder des liens avec notre langue. C'est pourquoi je salue avec espoir, monsieur le secrétaire d'Etat, vos déclarations de ce matin.

Jusqu'à présent aucune aide spécifique de la France ne leur était allouée, ce qui n'était peut-être pas sans rapport avec le fait que notre expert auprès de l'UNBRO de Bangkok est notoirement pro-vietnamien.

Messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, je vous remercie d'avoir bien voulu vous pencher sur le drame de ces malheureux, survivants d'un horrible génocide, frappés de malnutrition, privés du bonheur de vivre en paix et en sécurité sur leur terre natale, qui veulent croire que la France ne les a pas abandonnés ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Puisqu'il me reste encore quelques instants, je vais évoquer un problème qui, bien que très secondaire, revêt une certaine importance ; c'est celui de la diffusion de Radio-France internationale dans les pays d'Amérique latine.

Me trouvant récemment à Montevideo, j'ai constaté que le bulletin de treize heures en France - lequel, compte tenu du décalage horaire, est programmé à huit heures du matin à Montevideo et à Buenos Aires, ce qui fait qu'il est très écouté par les francophiles et les francophones de ces deux pays - est constitué de dix minutes d'informations en français, suivies de vingt minutes de commentaires en anglais. Or ceux qui écoutent ces bulletins d'informations sont évidemment des francophiles et des francophones, mais ils ne sont pas forcément des anglophones.

J'ai écrit au directeur de Radio-France internationale à ce sujet mais, puisque l'occasion m'est offerte, je me permets, monsieur le ministre, de vous signaler cette anomalie assez aberrante. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, puisque j'ai l'honneur d'être le dernier orateur inscrit, chacun peut, en ce moment, se faire une idée de la tonalité de ce débat. Je crois que nous pourrions sans crainte de nous tromper, le résumer par deux mots : incertitude et inquiétude. Cela ni ne me réjouit, ni ne me rend hypocritement triste. C'est un fait. Je le constate.

Il y a d'abord une inquiétude par rapport à d'autres projets de budget, ainsi que l'ont fait remarquer de nombreux orateurs avant moi, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent. C'est même un phénomène tout à fait exceptionnel que deux des rapporteurs de la commission des affaires étrangères, M. Jean-François Deniau et M. Xavier Deniau aient, tous deux, proposé un vote pour le moins mitigé lors de la réunion de cette commission.

Il faut y voir l'insuffisance des moyens ; il faut y voir une crise d'identité de notre appareil diplomatique, beaucoup d'orateurs l'ont dit avant moi. Certes, vous nous avez bien expliqué qu'il y avait des contraintes budgétaires et à ce propos, monsieur le ministre, vous avez fait allusion au budget de la coopération, lequel n'est d'ailleurs pas en discussion aujourd'hui, puisqu'il a été examiné il y a dix jours déjà. Vous avez alors indiqué qu'un effort considérable était consenti en sa faveur. Je ne veux pas rouvrir le débat à son propos, mais même si l'on en croit les chiffres dont nous disposons, car l'incertitude est grande en la matière, les crédits consacrés à l'aide publique au développement - 0,54 p. 100 dans le budget à venir - ne connaîtront strictement aucune augmentation !

On note encore une incertitude sur les positions de chacun, monsieur le ministre. Cela ressort tant du débat en commission des affaires étrangères que de la discussion dans cet hémicycle. Vous affirmez en tant que Gouvernement - j'allais dire en tant que ministre, car même les membres du Gouvernement me paraissent partagés sur les positions à prendre - certaines positions sur l'importance des accords américano-soviétiques et du sommet qui va concrétiser ces accords. Mais, dans le même temps, un ministre, et non des moindres, M. Giraud, nous explique qu'il n'est pas de ceux qui se félicitent de ce type d'accord. Vous me conciderez qu'il est relativement délicat pour les parlementaires que nous sommes de juger de la politique du Gouvernement en matière de relations extérieures face à ce genre de contradictions !

M. Peyrefitte, s'exprimant au nom du groupe du R.P.R. tant en commission des affaires étrangères que tout à l'heure en séance publique - où il a été peut-être un peu plus nuancé -, avait fait part des mêmes inquiétudes, des mêmes hésitations.

Il y a encore incertitude par rapport à l'Europe. Comment ne pas remarquer, monsieur le ministre délégué, que ceux-là qui, hier, étaient les premiers à nous expliquer que l'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal serait une catastrophe, que cela allait liquider notre économie, qu'il faudrait, en toute hypothèse, dénoncer cet accord ou, au minimum, le renégocier, jouent aujourd'hui - jeu à la mode, sans doute - à « plus européen que moi, tu meurs » ! On se demande qui est le plus européen de ceux qui s'expriment aujourd'hui sur ces bancs ! J'en veux pour preuve le Premier ministre actuel, celui-là même qui nous avait expliqué que cet élargissement était une catastrophe et que le marché unique entraînerait bien des ennuis, prend maintenant 1992 pour symbole de sa future campagne électorale !

Vous parlez par ailleurs de défense européenne, monsieur le ministre délégué, et l'on a évoqué la brigade intégrée franco-allemande dont le général Bigeard a marqué l'aspect positif. Mais, dans le même temps, bien des voix du R.P.R. se sont élevées pour dénoncer cette proposition ! Là encore, il est difficile de comprendre.

Vous nous parlez de la politique agricole commune et M. Guillaume s'est souvent exprimé sur cette question dans cette enceinte en soulignant qu'il fallait garantir les prix et les revenus. Or, dans le même temps, le discours économique dominant est celui de la déréglementation. Alors l'élargissement, oui, mais avec quelles contraintes ? En effet, la déréglementation est-elle, à terme, compatible avec le maintien des principes de la politique agricole commune ?

Enfin, vous avez évoqué, monsieur le ministre délégué, les banques centrales, comme vous aviez déjà eu l'occasion de le faire en commission. Autant nous pouvons reconnaître qu'il serait bon qu'existe une coordination des politiques monétaires et que soit créée une vraie monnaie de réserve - et non pas comme le disait M. Caro tout à l'heure, une monnaie de référence -, autant nous pouvons penser que cela passera un jour par une coordination, par une mise en commun des moyens, en particulier des réserves de change, autant cette proposition nous paraît poser bien des problèmes dans le contexte actuel, en l'absence de définition des limites, des contraintes et des moyens qu'elle implique.

Où est la politique qui la sous-tend ? Quelle est l'attitude commune par rapport à l'organisation monétaire internationale, et en particulier par rapport au dollar, par rapport au déficit américain, par rapport à toutes ces questions ? Faute de réponses à ces questions, ce ne serait jamais que la course à « faisons des organismes européens, il en restera toujours quelque chose », ce qui pourrait d'ailleurs être bêtement analysé par certains comme une privatisation de la Banque de France ; mais je ne veux pas aller jusque-là.

S'agissant du tiers monde, je formulerai une remarque identique, monsieur le ministre. Vous nous dites qu'un effort considérable est consenti sur l'Afrique depuis 1986 et vous citez le Mozambique. Pourtant c'est bien votre gouvernement qui a fait sortir ce pays du champ d'application du fonds d'aide et de coopération. Alors, soyez cohérent ! Je sais bien que M. Chirac ne tant pas d'éloges, maintenant, à l'égard de ce régime, mais tout de même, soyons un peu constant !

La même observation vaut pour l'ancienne Haute-Volta, le Burkina Faso. Nous avons entendu bien des propos sur le commandant Sankara ; celui-ci est maintenant devenu un idéal ! Là encore un minimum de cohérence permettrait d'être beaucoup plus crédible.

Je passe rapidement sur le zeste que constitue le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme. M. le secrétaire d'Etat s'évertue, mais son ton est peut-être un peu défensif, à affirmer qu'il sert à quelque chose. Très bien, prouvez-le !

Quand vous nous dites qu'il ne faut pas être sélectif, nous sommes d'accord, mais, à vous écouter, nous avons parfois le sentiment que la sélectivité est la chose du monde la mieux partagée.

Dans le monde, il y a effectivement des contradictions, des risques de conflits. Nous ne l'avons jamais nié, car nous ne sommes pas de ce genre éthéré qui croit que les hommes s'aiment par nature. Mais la manière de résoudre ces contradictions compte aussi, ainsi que la recherche de la paix. Il faut s'en donner les moyens.

De ce point de vue, et j'en terminerai par là, j'ai écouté avec intérêt le porte-parole - c'est du moins ainsi qu'il est présenté - des positions du groupe du R.P.R., M. Peyrefitte, qui nous a dit qu'il était en désaccord sur les crédits, mais qu'il voyait beaucoup d'éléments bénéfiques dans la politique menée. Il a notamment cité le Tchad. Or je crois que pour une grande part la situation de ce pays est le résultat de notre politique, de 1981 à 1986.

Parlant d'Israël, vous vous êtes réjoui de « la fin des malentendus ». Qui n'applaudirait à cela ! Depuis quelques jours, nous entendons parler du « premier Premier ministre de France » à aller en Israël. N'oublions pas tout de même qu'un premier Président de la République y est allé il y a quelques années. S'il y a fin des malentendus, ce n'est pas la fin des malentendus de la France avec Israël, mais celle des malentendus du R.P.R. Il faudrait peut-être parfois le préciser, ce qui replacerait les débats au niveau où ils doivent être situés.

Compte tenu de tous ces éléments, monsieur le ministre, je crains que nous ne sortions de ce débat avec encore plus d'inquiétudes et encore plus d'incompréhension qu'en y arrivant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vais répondre à un certain nombre de questions, étant entendu que M. Bosson répondra aux questions européennes, que M. Bariani répondra aux questions relatives aux Français de l'étranger, à l'Amérique latine et à l'Asie et que M. Claude Malhuret, répondra, bien entendu, aux questions sur les droits de l'homme.

Je commencerai par répondre, ce qui est normal dans un débat budgétaire aux questions budgétaires.

Je remercie les rapporteurs MM. Mancel, Daillet, Marcus qui a également présenté le rapport de M. Xavier Deniau, M. Bouvard et M. Jean-François Deniau, de leurs rapports, ainsi que les nombreux intervenants qui ont consacré des développements au budget : MM. Peyrefitte, Dumas, Bellon, Mme Neiertz, M. de Rostolan et M. Mégret.

Sur ce budget, que je crois avoir présenté avec assez d'honnêteté puisque j'ai dit qu'il n'était pas aussi satisfaisant que l'on pouvait l'espérer, mais qu'il n'était pas médiocre, j'ai entendu des critiques dont certaines étaient exagérées. Sans reprendre la citation usée selon laquelle tout ce qui est excessif est insignifiant, il faut cependant relativiser les choses. Ainsi, lorsque l'on procède à des comparaisons de chiffres, il ne faut pas être trop sélectif.

M. Roland Dumas, par exemple, a comparé les chiffres du précédent gouvernement et ceux de l'actuel, mais il a fait certains choix. Si le projet de budget qu'il a présenté en novembre 1985 pour 1986 était un bon budget, c'était aussi en quelque sorte un budget de rattrapage après une année particulièrement mauvaise pour le département. En effet, le budget de 1985 - M. Peyrefitte l'a d'ailleurs rappelé dans son intervention - était particulièrement mauvais puisqu'il accusait une baisse de 5,05 p. 100 en francs constants par rapport à celui de 1984, pourcentage qui englobait la chute plus spectaculaire encore des crédits d'actions culturelles et d'aide au développement : moins 8,08 p. 100 en francs constants également.

Je relève en outre que c'est dans le budget de 1986, que M. Roland Dumas se félicite d'avoir défendu, que la part relative des crédits culturels et de coopération atteint son niveau le plus bas depuis 1970 alors que, dans ce domaine, le redressement entrepris en 1987 est consolidé au budget pour 1988.

C'est aussi en 1987 que mon département a pu obtenir la suspension du mécanisme des gels d'emplois, instauré en 1983. A ce propos, je tiens à rendre hommage à la compréhension dont M. Alain Juppé, ministre chargé du budget, a fait preuve à l'égard du département.

M. Mancel, que je remercie particulièrement de son rapport très équilibré et positif, a regretté le rang modeste de la France pour les contributions bénévoles. En effet, notre rang - le onzième - n'est pas celui que nous occupons au sein des instances internationales. Des progrès ont été réalisés sur ce point depuis quelques années. La baisse du dollar devrait nous permettre en 1988 d'accroître le montant de nos contributions, libellées en dollars, qui sont stables en francs.

J'ajoute que la part du ministère des affaires étrangères dans les dépenses extérieures de l'Etat est en légère baisse, passant de 20,9 p. 100 en 1987 à 19,9 p. 100 en 1988. Cette réduction relative, signalée par plusieurs intervenants, résulte essentiellement d'une forte croissance - 3 milliards de francs - du coût pour la France des rééchelonnements de la dette des pays du tiers monde.

Je souligne enfin - pour conclure sur ces questions budgétaires - que, le budget pour 1988 étant un budget de rigueur, plusieurs ministères, au moins huit, voient leurs crédits en réduction. Par conséquent ceux du ministère des affaires étrangères s'inscrivent dans une stabilité relative ; il faut le reconnaître.

Je répondrai maintenant à M. Roland Dumas sur le professionnalisme.

D'abord le terme, dont je n'abuse pas personnellement, ne me semble pas particulièrement critiquable. Tout le monde se plaît à reconnaître le professionnalisme d'un médecin, par exemple. Il est donc normal en 1987 que les diplomates qui appartiennent au Quai d'Orsay fassent preuve de professionnalisme.

Mais derrière cette critique, on en trouve une autre en filigrane : le corporatisme. Je regrette d'ailleurs d'avoir entendu dans l'exposé de M. Jean-François Deniau, la même critique que l'on trouvait dans l'intervention de M. Roland Dumas.

Mme Véronique Neiertz. Pas du tout !

M. Roland Dumas. Je n'ai pas dit cela.

M. le ministre des affaires étrangères. On me reproche en fait d'avoir en vingt mois évité toute nomination extérieure au Quai d'Orsay. Mais je m'en vante ! Avant mars 1986, il y avait eu dans ce ministère des injections massives...

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Abusives !

M. le ministre des affaires étrangères. ... et abusives de personnes extérieures : vingt-quatre en cinq ans contre une moyenne de huit sous les autres septennats. En outre, ces injections massives concernaient de très grands postes : le secrétariat général, la direction générale des relations culturelles, Washington, New York, Rome, Madrid, La Haye, Bruxelles, Vienne, Copenhague, Tunis, Buenos Aires.

M. François Loncle. C'étaient des incapables ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas dit cela !

Mme Véronique Neiertz. Ce n'étaient pas des professionnels ?

M. le ministre des affaires étrangères. J'ai dit simplement que ces injections étaient massives par rapport à ce qui s'était fait auparavant.

En outre, on avait pris des décisions tout à fait anormales - on s'excusera d'y revenir - : on avait intégré au bout de six mois d'exercice dans ce ministère des personnalités extérieures au grade de ministre plénipotentiaire alors que de nombreux agents très valables de cette administration, qui ont occupé des postes très difficiles et parfois à risque, n'atteindront jamais ce grade. Il y avait donc un excès. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - M. Michel de Rostolan applaudit.*) Il fallait donc que je panse des plaies.

C'est pourquoi je me vante d'avoir maintenu cette politique pendant vingt mois, grâce à l'action du Premier ministre qui comprenait les choses de la même manière. Bien entendu, il serait ridicule d'imaginer qu'il s'agit d'une politique à long terme. Je sais que dans le passé il y a eu des apports extérieurs extrêmement valables dans ce ministère (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - on pourrait les citer - et il y en aura d'autres à l'avenir.

On présente ce ministère comme étant replié sur lui-même. Il ne faut pas exagérer. L'administration centrale emploie au moins 105 agents venant de l'extérieur et une cinquantaine d'agents travaillent dans des services extérieurs.

Cette affaire est, à mon avis, d'une clarté totale. Il s'agit non pas du tout de corporatisme, mais d'une nécessité provisoire et je me félicite qu'on ait pu y répondre.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. La réflexion sur le ministère des affaires étrangères doit être permanente. J'ai, à cet effet, chargé M. Viot de rédiger un rapport. Il comporte environ quatre-vingt-dix recommandations sur lesquelles Mme Neiertz a ironisé. Cette ironie était déplacée. Il est évident que, concernant l'administration, de nombreuses recommandations portent sur la gestion quotidienne ; c'est tout à fait indispensable.

Il y avait eu, du temps de M. Debré, le rapport Racine.

Il y avait eu, dans les années 1977-1978, un plan de redressement de cinq ans ; je m'en souviens, j'étais directeur de cabinet de M. de Guiringaud.

De manière permanente, nous essayons d'adapter ce ministère. M. Viot a pris le temps qu'il fallait ; il a consulté un grand nombre de personnalités extérieures au ministère. J'ai communiqué ce rapport au Premier ministre et aux ministres concernés. Dès le début de 1988 - je réponds au souci de M. Peyrefitte - nous pourrions prendre des mesures dans les domaines où mon seul ministère est concerné. Le secrétaire général me présentera, dans deux ou trois jours, des propositions précises. Je rappelle, parce que le sujet est important, que le rapport Racine avait eu des effets très utiles, y compris pour les petits personnels.

Par conséquent, tout cela devait être fait et se développera normalement.

Dans mon exposé, ce matin, j'ai mis l'accent sur deux problèmes fondamentaux et urgents, sur lesquels je suis sûr de rencontrer la compréhension du Gouvernement.

Le premier concerne les emplois ; j'ai déjà rencontré la compréhension de M. Juppé. Il faut arrêter le gel et la réduction des emplois. Nous l'avons arrêté en 1987 et nous allons, en coopération avec les finances et au sein du Gouvernement, voir ce qu'il faut faire pour arrêter ces diminutions d'emplois.

Le second problème porte sur les recrutements et a été évoqué à juste titre par de nombreux intervenants. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit ce matin. Il y a un problème urgent de recrutement pour l'avenir de ce ministère, qui ne peut pas fonctionner uniquement avec dix ou onze agents sortant de l'E.N.A. Il faut donc s'occuper du concours des secrétaires d'Orient et des secrétaires adjoints pour que le ministère puisse fonctionner dans les années qui viennent. Je suis allé au-devant de vos questions ce matin sur ce point.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. C'est vrai !

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. le ministre des affaires étrangères. On a évoqué la part que prennent les ministères techniques. C'est inévitable. Nous ne sommes plus en 1920. La vie internationale est devenue extrêmement complexe. Nous avons donc besoin de l'appui de tous les ministères techniques. Peut-être ont-ils parfois tendance à prendre trop d'aise par rapport au ministère des affaires étrangères mais, finalement, la coordination se fait toujours au ministère des affaires étrangères. Lorsque les conversations entre le Premier ministre ou le Président de la République et un chef d'Etat ou un Premier ministre étrangers doivent porter non seulement sur la politique, mais aussi sur toutes les questions bilatérales, c'est le ministère qui fournit le dossier, bien entendu avec l'aide des ministères techniques, mais c'est normal. Le ministère ne doit pas se laisser déposséder, comme on dit. Il faut une unité de la politique étrangère, mais cette unité reste marquée, et pour toutes les affaires de désarmement, de sécurité ou les affaires européennes, le ministère reste le leader. Certaines remarques étaient intéressantes, mais il ne faut pas dramatiser la situation.

Je me demande si c'est la peine que j'évoque les prétendues érosions, liées à la cohabitation, qu'il s'agisse du sommet européen, du sommet de Tokyo ou du sommet de Venise. Tout le monde connaît exactement la situation. Dans cette période, il faut choisir des solutions pragmatiques, qui ne sont pas toujours très satisfaisantes, mais le ministère reste étroitement associé à la préparation et au suivi de ces sommets.

On a dit que cette situation, dite de cohabitation, entraînait une absence d'initiative du ministère. Je crois au contraire que, d'une certaine manière, le ministère est appelé à faire des propositions, des suggestions et souvent à prendre des responsabilités. Sa marge d'initiative est peut-être même un peu plus grande qu'autrefois.

Je dois encore répondre à deux questions budgétaires.

Je précise à M. Peyrefitte qu'en ce qui concerne la scolarisation, les efforts sont constants pour le maintien et l'amélioration de notre réseau d'établissements. Nous avons accru les crédits de 3,5 p. 100 et nous avons le souci de maintenir la qualité de l'enseignement. Nous avons pris des mesures pour sauvegarder les postes budgétaires et recycler les recrutés locaux.

Enfin, je réponds à M. Mesmin qu'il est normal que nous maintenions une coopération avec le Vietnam, parce que c'est un îlot de francophonie et, parce que, à travers tous les diffé-

rends politiques, il n'est pas mauvais de maintenir pour le long terme une certaine présence. Le Vietnam était d'ailleurs représenté à un très haut niveau au sommet francophone de Québec.

Je crois avoir à peu près répondu aux questions budgétaires.

Sur l'Afghanistan, la position française est bien connue. Je l'ai réaffirmée aux Nations unies, ainsi qu'en d'autres occasions.

La France est pour le retrait des troupes soviétiques, pour la libre détermination du peuple afghan à choisir son avenir.

Je rappelle qu'en juillet 1986 le Premier ministre et moi-même avons reçu M. Rabani, qui est le chef de l'un des mouvements de résistance.

Lorsque je suis passé, au début du mois de mai, à Islamabad, j'ai reçu les chefs des sept tendances de la résistance afghane, quinze jours avant d'accompagner le Premier ministre à Moscou. Compte tenu de l'importance de l'Afghanistan, nous avons chargé d'une mission M. Jean-François Deniau pour voir si la France ou l'Europe des Douze pouvaient aller au-delà des simples condamnations que nous faisons sur ce problème difficile, à propos duquel les Soviétiques disent toujours qu'ils veulent bouger, mais, pour le moment, nous savons, soit par nos propres contacts, soit par ce que nous savons des conversations soviéto-américaines, qu'il n'y a aucun mouvement.

Je confirme très nettement devant l'Assemblée ce que nous avons affirmé partout, et je remercie M. Daillet de m'avoir interrogé sur ce point.

En ce qui concerne la situation monétaire - deuxième sujet, que M. Daillet m'avait invité à traiter -, nous vivons depuis une quinzaine de jours une crise financière dont l'ampleur et la vivacité ont surpris. Après plusieurs années de forte croissance, les places financières ont subi une baisse accentuée de leurs valeurs. Cette crise boursière s'est répétée sur les marchés des changes; nous ne sommes pas sortis de la crise, mais deux enseignements, semble-t-il, s'imposent d'ores et déjà.

Le premier est que, quelle que soit la vitalité des bourses et des marchés des changes, tôt ou tard, l'économie réelle reprend le dessus. Les marchés ne pouvaient pas ne pas réagir aux problèmes latents de l'économie mondiale et, en particulier, à la persistance du déficit américain sans précédent et à des taux d'intérêt trop élevés.

De plus, d'autres pays connaissent des excédents trop élevés qui supposaient des actions correctrices. Il ne peut y avoir de sortie véritable de la crise tant que ces problèmes n'auront pas reçu de solutions plus convaincantes. Chacun semble l'avoir compris. Le président et le Congrès américains semblent plus conscients de la nécessité urgente de résoudre le déficit budgétaire des Etats-Unis. Il est vital que ces efforts soient poursuivis.

Il me semble que le retour à la confiance ne se fera qu'au prix d'un sensible renforcement de la concertation internationale. Seule, la détermination de nos gouvernements à renforcer leur coopération et à mettre en pleine cohérence leurs politiques économiques permettra de vaincre durablement la fébrilité et le doute des marchés.

Il importe, enfin, que tous les pays évitent de céder aux tentations du protectionnisme.

J'aborderai maintenant rapidement les questions Est-Ouest, et l'accord soviéto-américain dont ont parlé MM. Peyrefitte, Caro, Dumas, Bellon, Mme Neiertz et M. Montdargent.

Dans l'ensemble, j'ai trouvé que les intervenants étaient assez d'accord avec moi sur l'analyse que j'avais faite.

Je répondrai cependant à M. Roland Dumas qui estime que l'on ne doit pas s'inquiéter de la tendance vers laquelle on pourrait aller - je ne parle pas des accords eux-mêmes -, mais de la dynamique de ces accords, parce que si j'ai bien compris M. Roland Dumas, la dissuasion repose fondamentalement sur « une communauté de destins » et sur « une réalité stratégique évidente ».

Cela me semble un peu abstrait pour une dissuasion ! Les 12 000 têtes nucléaires soviétiques sont plus concrètes ! Je crois que le Président de la République lorsque en 1983 il a plaidé pour le déploiement devant le Bundestag, pensait également à des mesures concrètes. Le maintien d'armes nucléaires américaines sur le sol en dessous de 500 kilo-

mètres pose un problème grave et sérieux sur lequel il est normal que les opinions divergent. Il sera nécessairement traité dans les mois ou dans les années qui viennent.

A M. Bellon, qui a fait état de ces divergences, je répondrai que ce sont des problèmes considérables qui sont en jeu. Il est normal qu'il y ait parfois des nuances entre les uns et entre les autres.

En ce qui concerne l'U.E.O., M. Caro, M. Peyrefitte et de nombreux autres intervenants ont approuvé ce que nous avons fait. Je crois que cela mérite d'être approuvé. On m'a dit souvent que la politique française manquait d'initiatives, eh bien ! en voilà une, qui émane du Premier ministre lui-même et qui a été prise au lendemain du sommet de Reykjavik. Il n'était pas évident qu'elle réussisse. Et finalement, nous avons abouti à un document extrêmement clair qui est très européen et qui, par dessus le marché, intéresse les questions les plus difficiles, celles de sécurité et de défense. Je pense que c'est un bon début qui justifie tout à fait la relance de l'U.E.O. en 1984. Voilà en tout cas la première manifestation concrète de cette relance, et je crois que nous devons nous en féliciter. Mais ce n'était pas évident et il a fallu que les diplomates français interviennent de façon continue pour aboutir à un aussi bon résultat.

A propos des rapports Est-Ouest, M. Montdargent m'a dit que la France avait l'air toujours de freiner et qu'elle devrait se préoccuper davantage de la paix. Mais si la France est bien entendue favorable au désarmement, elle doit aussi se soucier de sa sécurité. Je me rappelle avoir reçu il y a quelques mois un vice-ministre soviétique des affaires étrangères que je connais bien, M. Adamichine, à qui j'avais exposé notre conception. A l'issue de cet entretien, il a déclaré : « M. Raimond m'a fait part des préoccupations qu'a la France pour sa sécurité, c'est bien normal, l'Union soviétique en a aussi ». La *voix* c'est un très beau mot, mais il faut aussi savoir sur quoi elle repose. On peut notamment s'interroger avec beaucoup de justesse sur la raison pour laquelle, depuis quarante-deux ans, l'Europe est en paix.

Je dirai à Mme Neiertz que je ne suis pas de ceux qui sont négatifs vis-à-vis de M. Gorbatchev, mais je crois qu'il faut réfléchir sur les rapports Est-Ouest et s'interroger sur ce que représenterait et représenterait encore l'accumulation des armements en Europe. Quels sont les problèmes les plus importants ? Est-ce vraiment l'accumulation des armements ? Est-ce la division de l'Europe ? Il y a beaucoup de points à examiner dans cette affaire.

S'agissant du Tchad, de la Libye et, en définitive, de l'ensemble du continent africain, M. Peyrefitte a montré que la politique française avait été équilibrée. Je l'en remercie. M. Montdargent a évoqué aussi, mais dans un autre esprit, cette politique. Je crois lui avoir répondu à l'avance dans mon exposé.

A propos du Mozambique, M. Bellon prétend que nous avons exclu ce pays du F.A.C. et nous reproche de ne pas savoir ce que nous voulons. Il ne faut pas mélanger les problèmes. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons trouvé une situation en ce qui concerne la coopération culturelle, scientifique et technique qui était ingérable à la suite d'une réforme que tout le monde avait trouvée mauvaise, y compris le chef de l'Etat puisqu'il ne l'avait pas signée. Nous avons modifié la répartition des structures, nous sommes revenus au *statu quo ante*, ce qui n'est pas en effet, une grande preuve d'imagination, mais nous attendons de faire mieux. Je pense, en effet, qu'un jour il faudra unifier cet ensemble de coopération, mais il faudra le faire dans un cadre bien réfléchi. Le Mozambique fait partie de nos priorités. Il ne dépend plus du ministère de la coopération, mais des affaires étrangères. Nous avons beaucoup de moyens d'aider le Mozambique, y compris par le biais de la Caisse centrale de coopération économique.

Monsieur Mégret, je ne sais pas très bien comment vous répondrez mais je ne voudrais pas ne pas le faire. Je prendrai deux idées dans votre exposé.

D'abord, vous avez dit que la France avait des ennemis alors que je soutiendrais le contraire. Je suis à peu près sûr de n'avoir jamais dit que la France n'avait pas d'ennemis, et j'ai toujours affirmé aussi qu'il était absurde de dire que la France avait une politique d'amitié. Nous avons une politique non pas d'amitié mais de dialogue avec les Etats. Nous poursuivons le dialogue aussi longtemps que les gens sont d'accord pour dialoguer. C'est une bonne chose, mais quand ils ne veulent plus dialoguer, nous cessons de le faire.

Et cette attitude n'est pas aussi mauvaise que cela. C'est ce que nous avons fait avec l'Iran, pays dont vous avez vous-même parlé. Avec l'Iran, au début, nous avons dialogué à l'intérieur des limites que nous avions fixées nous-mêmes. Je ne les rappellerai pas ici. Même si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, notamment les retombées que nous espérions à propos des otages, il reste que la libération de cinq otages sur dix, c'est au dialogue que nous la devons. Et lorsque je vois M. Rochot d'Antenne 2 à Bonn, je me dis que la politique du dialogue, c'est mieux que la politique du tout ou rien. Lorsque les Iraniens ont voulu, à la suite d'autres événements, faire des pressions sur nous, nous intimider, nous avons rompu le dialogue. Je pense que ce n'est pas finalement une si mauvaise politique.

Dans votre dissertation sur la morale et la politique, monsieur Mégret, vous avez également parlé des intérêts de la France. Mais vous en avez, me semble-t-il, une conception un peu étroite. Moi, lorsque je parle des intérêts de la France, je dis toujours « au plus haut niveau » ou « au plus grand sens du mot ». De ce point de vue, je dirai, et sans entrer dans les détails, que je vais dans le sens de l'intervention du général Bigeard, laquelle a été très réconfortante, très tonifiante. Lui, il a une conception des intérêts de la France qui n'est pas du tout la vôtre.

A propos de la guerre Iran-Irak, vous avez dit, monsieur Montdargent, que la France faisait de « l'escalade militaire ». Ce n'est pas le cas. J'ai déjà exposé dans mon intervention de ce matin ce qu'il fallait penser de la résolution 598. Le vrai problème est peut-être, comme on dit souvent, de maintenir l'unité des cinq membres permanents. Mais sur quelles bases cela peut-il se faire, d'autant qu'au moins un membre permanent ne pousse pas beaucoup à l'application de cette résolution ? C'est là que réside le problème. Il ne tient pas à une prétendue escalade militaire de la France.

M. Peyrefitte, M. Legendre, M. Mamy et M. Sergent ont évoqué le sommet francophone. Je remercie notamment M. Legendre et M. Mamy qui ont bien caractérisé les grandes orientations de notre politique francophone fondée sur la solidarité, la diversité et la spécificité des participants, la concentration et la coordination des actions. Je peux rassurer M. Legendre sur la synergie des différentes instances. En effet, il ne faut pas considérer l'action francophone comme la domination d'un pays. Je suis entièrement d'accord avec lui pour reconnaître que la seule manière de faire progresser la francophonie est de développer, en France, l'étude des langues et des civilisations des autres pays. Je rends en tout cas hommage à l'action et au rôle de l'A.I.P.L.F. dont je connais les problèmes, notamment statutaires.

Enfin, je dirai un mot, mais juste un mot, au sujet de R.F.I. parce que je pense que j'aurai l'occasion d'y revenir en répondant aux questions. Nous considérons que R.F.I. doit rester le pôle central autour duquel s'articule notre dispositif radiophonique. J'ai pris note de la remarque de M. Mesmin. Le développement de R.F.I. passe par plusieurs mesures : l'ouverture à d'autres langues, ce qui est en cours déjà, une implantation d'émetteurs nouveaux, la location et l'échange de fréquences en attendant. Surtout je veux dire, pour être concret, que, dès 1988, nous serions disposés à consentir un effort limité supplémentaire sur notre budget, pour permettre le lancement des premières mesures, d'autant plus que le ministère de la culture et de la communication apporterait, lui aussi, sa contribution. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, tout d'abord, je voudrais remercier le général Bigeard, M. Caro et M. Koehl de leurs propos sur notre politique européenne.

Notre volonté européenne et nos réalisations, que j'ai rappelées ce matin, semblent déranger M. Dumas - il est hélas sorti - à un point tel qu'il me semble avoir perdu mesure.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais non !

M. le ministre chargé des affaires européennes. A l'entendre, l'Europe a commencé avec lui et s'est terminée avec son départ.

Mme Véronique Nelertz. C'est un peu ça...

M. le ministre chargé des affaires européennes. D'après lui, nous n'avons rien fait...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. le ministre chargé des affaires européennes. ... rien fait d'autre que nous parler de ses réalisations.

Je citerai seulement, pour lui répondre et répondre également à Mme Nelertz, qui a même nié toute volonté européenne, le programme-cadre communautaire de recherche dont dépend tout notre avenir et qui nous doit tout ; le livre bleu pour une Europe de l'éducation et de la culture que M. Dumas s'efforce en permanence d'ignorer ; l'adoption de la plate-forme de l'U.E.O. ; les décisions françaises de dire « oui » à Erasmus, « oui » à la liberté d'installation des jeunes, des conjoints et des retraités, « oui » au programme « jeunesse pour l'Europe », autant de propositions, il est vrai, que M. Dumas n'a jamais pu faire accepter par le gouvernement auquel il appartenait.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Quant au drapeau et à l'hymne européens, libre à lui d'ironiser sur ces symboles d'une communauté, non plus économique, mais politique, culturelle et humaine. En ce qui me concerne, pour la première fois, et donc contrairement à lui, j'ai tenu à leur donner leur vraie place dans notre pays et je m'en honore.

M. Loïc Bouvard et M. Jean-Marie Daillet, rapporteurs pour avis. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Je dirai à M. Montdargent, puisque tout le monde sait que nous sommes en désaccord sur la nature même de la conception de la Communauté, que je le remercie d'avoir souligné de manière critique que nous jouons, en cette matière, un rôle de pointe, ce rôle que M. Dumas nous contestait.

Je remercie MM. Caro et Koehl de ce qu'ils ont dit à propos de notre action en faveur de Strasbourg, capitale européenne, siège intangible de l'institution parlementaire européenne. Je leur rappellerai l'effort considérable, et encore récemment accru, engagé par l'Etat : augmentation de la part française dans le budget extraordinaire du Conseil de l'Europe pour permettre la construction du Palais des Droits de l'homme dont nous avons débloqué le dossier ; 14 millions de francs pour les travaux relatifs aux nouveaux bâtiments du Parlement européen ; en trois ans, 15,5 millions de francs pour l'amélioration des liaisons routières avec l'aéroport ; 12,5 millions de francs pour la prise en charge du déficit des vols spéciaux entre les capitales européennes et Strasbourg - et cette somme ne fait que croître ; 13 millions de francs pour la prise en charge d'une très large part du déficit des vols réguliers - et cette somme ne fait que croître ; enfin, la confirmation récente de l'insertion du T.G.V.-Est dans le programme français, ce T.G.V. ayant vocation à se prolonger sur le territoire allemand.

Monsieur Koehl et monsieur Le Déaut, nous comprenons et regrettons que les mesures qui ont dû être prises en matière de visas puissent donner à certains des neuf pays non communautaires du Conseil de l'Europe un sentiment d'exclusion ou apparaître comme vexatoires. Faute de pouvoir convaincre ces partenaires, nous faisons tout pour que la contrainte soit la plus légère possible.

S'agissant des personnes travaillant avec ou pour le Conseil de l'Europe, nous avons étendu aux experts à titre permanent ou temporaire les mesures que nous avions déjà prises pour les ministres, les membres de l'Assemblée parlementaire, les magistrats et les fonctionnaires des institutions qui lui sont liées.

Pour l'ensemble des ressortissants des Etats européens concernés, nous avons mis en place : la délivrance immédiate des visas, l'octroi de visas de circulation à entrées multiples dont la validité vient d'être portée à cinq ans, et la prolongation de trois à six mois du délai de validité des visas de court séjour.

Il me semble, monsieur Bellon, que tout a été dit sur la défense et la monnaie européennes. Ces deux politiques s'imposent à mes yeux plus que jamais.

En ce qui concerne l'Espagne et le Portugal, ces deux pays sont aujourd'hui dans la Communauté. Le Gouvernement respecte l'engagement de la France. Nous faisons tout pour que les rapports entre la France et ces deux pays soient les meilleurs possible. Alors, je vous en prie, ne revenez pas,

vous, sur ce dossier de l'élargissement. Nous avons dû régler de nombreux problèmes qui n'avaient pas encore été réglés. Le cas des pays tiers méditerranéens, abandonnés par vous à leur aort, n'était pas le moindre. Je vous rappellerai qu'en matière agricole le redoutable choc de nos agriculteurs avec leurs concurrents des nouveaux Etats adhérents n'est pas derrière nous, mais devant nous. Nous nous efforçons de les y préparer, mais le passage à la seconde phase de la transition sera, ne vous y trompez pas, extrêmement rude. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Un certain nombre d'orateurs, dont M. Peyrefitte, Mme Neiertz et M. Le Déaut, qui en a fait l'essentiel de son intervention, ont bien voulu évoquer le problème des Français à l'étranger, qui est un élément tout à fait prioritaire du maintien de la présence et du rôle de la France dans le monde.

Il est vrai que leur nombre est trop faible ; ils sont 1,4 million, ce qui représente 2,5 p. 100 de notre population nationale. C'est peu par rapport aux 8 p. 100 de Britanniques, aux 10 p. 100 d'Italiens, aux 12 p. 100 de Suisses, que sais-je encore, qui se sont expatriés.

Il est vrai aussi que leur répartition socio-professionnelle est trop inégale et que certaines catégories sociales, comme les milieux commerciaux et industriels, sont trop peu représentées. Il est vrai également que la répartition géographique n'est pas harmonieuse : 66,5 p. 100, c'est-à-dire les deux tiers de nos ressortissants à l'étranger, vivent en Europe occidentale ou en Amérique du Nord ; par contre, en Amérique latine, en Asie et en Océanie, qui représentent les deux tiers de l'humanité, il n'y a malheureusement que 8 p. 100 d'entre eux.

Pourtant il faut nuancer ce constat un peu pessimiste et noter que notre infrastructure à l'étranger est très complète et s'améliore d'année en année. Songez que nous avons 237 consulats ou sections consulaires d'ambassade, 587 agences consulaires, c'est-à-dire le réseau le plus dense et le plus étendu de tous les pays du monde, à l'exception des Etats-Unis. A la fin de l'année 1987, grâce aux efforts constants, mais développés depuis deux ans, du ministère, près de quarante consulats seront informatisés. Quant à tous les problèmes nés de l'instauration des visas, ils ont été pratiquement réglés, non seulement par l'informatisation, mais aussi par le recrutement de plus de 1 500 agents supplémentaires et l'affectation de nouveaux locaux à l'accueil des étrangers.

A ce sujet, monsieur Le Déaut, permettez-moi de ne pas partager votre jugement. Il est vrai que les Français de l'étranger ont été concernés par les nouvelles dispositions concernant les visas car certains pays ont pris des mesures de réciprocité, mais la plupart d'entre eux admettent....

M. Jean-Yves Le Déaut. Mal !

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. ...ces mesures au regard de la sécurité de la communauté nationale et acceptent ces contraintes. Nous sommes d'avis que, sans être la panacée, les mesures qui ont été prises par le Gouvernement en matière de visas constituent néanmoins une protection supplémentaire pour nos compatriotes que peu d'entre eux contestent.

En 1987, année qui a pourtant été marquée par la rigueur budgétaire, il n'y a pas eu de restrictions dans l'action quotidienne des postes à l'étranger, notamment en faveur des plus défavorisés de nos compatriotes qui y vivent. Il y a eu 4 900 personnes secourues de façon permanente contre 4 400 en 1986, 10 000 personnes secourues de façon occasionnelle ; 650 handicapés ont également été aidés.

Pour l'exercice 1988, c'est un énorme effort que consent le ministère des affaires étrangères à l'endroit des Français expatriés, puisque les crédits alloués aux Français à l'étranger - et M. Raimond s'est battu pour cela - s'élèvent à 10 millions de francs de mesures nouvelles, qui permettront d'accorder de 700 à 800 bourses supplémentaires dont bénéficieront notamment les enfants des sections moyennes des écoles maternelles et les enfants des Français installés dans les pays qui connaissent de graves difficultés économiques.

Les crédits budgétaires pour la sécurité et l'action sociale augmentent.

Par ailleurs, nous allouons des crédits importants à Radio-France internationale. Nous allons notamment installer un réémetteur en Asie, qui permettra une très grande amélioration du confort d'écoute pour tous nos concitoyens installés dans les pays de cette région.

Toutes ces mesures témoignent de notre désir d'associer nos communautés expatriées à la vie de leur pays.

Evidemment, nous poursuivons le programme d'informatisation et maintenons les effectifs des vacataires pour la délivrance des visas.

Enfin, les problèmes des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger continuent de faire l'objet de toute notre attention. En particulier, un accord conclu entre M. Raimond et M. Juppé prévoit un assouplissement de la procédure de remboursement des frais engagés par les délégués lors de leurs déplacements, conformément d'ailleurs à ce qu'ils souhaitaient de longue date.

Voilà ce que je voulais dire concernant la présence de la France à l'étranger, l'aide et le soutien aux communautés françaises ; que chacun d'entre nous mesure que ce qu'elles font et ce qu'elles sont est déterminant pour l'avenir de la France dans le monde.

M. Montdargent et M. Mesmin ont évoqué le problème du Cambodge. C'est un problème dramatique qui nous touche particulièrement en raison notamment de liens historiques que nous avons avec les pays de la péninsule indochinoise, qui sont tellement évidents qu'il n'est pas utile de les rappeler davantage. Le Gouvernement est toujours resté à l'écoute des différentes parties concernées. Nous avons effectué plusieurs visites officielles dans ces pays. Je me suis rendu moi-même dans les pays de l'A.S.E.A.N. ; je suis allé au Vietnam. Nous avons vu nos interlocuteurs d'Asie, tant à l'O.N.U. qu'à Paris, et nous avons rappelé, à plusieurs reprises, notre attention particulière pour la péninsule indochinoise.

Le ministre a souligné, ce que le Premier ministre avait d'ailleurs dit de la façon la plus claire l'année dernière, que nous ne saurions accepter l'occupation du Cambodge par le Vietnam.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Nous soutenons toutes les initiatives du prince Sihanouk pour reprendre le dialogue avec toutes les parties prenantes et aboutir à un plan de paix qui receive l'approbation des uns et des autres et permette au Cambodge de recouvrer son indépendance, sa souveraineté et sa neutralité. Notre pays n'a pas à se substituer aux parties concernées. Il se doit naturellement d'être disponible si celles-ci font appel à lui, pour faciliter le dialogue. Nous l'avons fait savoir à nos divers interlocuteurs. La France est très attentive à l'évolution des choses et se tient prête à jouer le rôle que les différents acteurs pourraient lui demander de jouer.

Malgré les efforts des uns et des autres, il est vrai cependant que la situation reste extrêmement difficile, mais certains signes permettent d'espérer un déblocage à moyen terme de la situation.

En tout état de cause, le Vietnam doit comprendre qu'il s'est engagé dans une voie sans issue en occupant le Cambodge. La France, qui est liée de longue date au peuple khmer par une amitié ancienne et toujours vivante, n'acceptera jamais autre chose qu'un Cambodge libre de toute occupation étrangère et libre de déterminer son destin.

M. Jean-Marie Daillet et M. Claude-Gérard Marcus, rapporteurs pour avis. Très bien !

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Il reste, monsieur Mesmin - et M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, partage ce point de vue, ainsi d'ailleurs que l'ensemble du Gouvernement - qu'il ne serait de l'intérêt de personne d'avoir un Vietnam à genoux. C'est pourquoi, tout en condamnant clairement l'occupation du Cambodge, nous maintenons un courant minimal d'aide et de coopération destiné d'ailleurs essentiellement à préserver l'usage du français dans ce pays qui a participé au sommet de Québec et qui fait partie de ceux qui ont en commun l'usage du français.

En revanche, les Vietnamiens savent bien que toute reprise d'une aide économique quelconque est liée à leur retrait du Cambodge.

En ce qui concerne les réfugiés, la France, pays des droits de l'homme est attentive à apporter son aide, son appui et son secours à tous ceux qui sont dans l'obligation de quitter leur pays. C'est ce que fait notamment d'une manière constante le secrétaire d'Etat, M. Malhuret. Cette aide revêt plusieurs formes : nous accueillons en France environ 150 réfugiés par mois qui proviennent du Sud-Est asiatique, notamment des camps de Thaïlande que nous avons visités ; nous versons des subventions aux organisations non gouvernementales, dont l'action s'exerce au profit des réfugiés ; la contribution de la France au budget du haut commissariat aux réfugiés est importante ; nous envoyons du matériel et des médicaments dans les camps ; nous formons des enseignants et des personnels paramédicaux qui exercent dans ces camps. Enfin, nous secourons les malheureux *boat people* évoqués tout à l'heure par M. Malhuret.

La France poursuivra naturellement son effort et, dans toute la mesure du possible, le renforcera.

Enfin, et c'est un point important, M. Montdargent a évoqué l'Amérique centrale.

Je rappelle que, dès le lancement de l'initiative du président Arias en Amérique centrale, le Gouvernement français lui a apporté son appui sans réserve. Lorsque le président Arias a visité notre pays au mois de juin dernier, nous lui avons dit combien il pouvait compter sur notre appui et, avec nos partenaires européens, nous l'avons fait savoir.

Les efforts des différents gouvernements d'Amérique centrale ont abouti à l'accord de Guatemala, qui prône des mesures d'apaisement, c'est-à-dire le cessez-le-feu, l'amnistie, le dialogue, la démocratisation, et qui demande l'arrêt des aides extérieures aux mouvements de rébellion. Depuis le 7 août, il faut constater - c'est important pour la paix dans le monde - que les progrès ont été nombreux, que les uns et les autres ont montré, par des gestes concrets, leur volonté de dialoguer et d'avancer vers la paix à laquelle aspirent les 25 millions d'habitants de la région qui veulent naturellement consacrer maintenant leurs efforts à leur développement.

Et puis, le président Arias, qui n'a pas ménagé ses efforts, a reçu - et c'était justice - le prix Nobel de la paix, ce que nous avons salué sans réserve.

Avec ses partenaires des Douze, la France apporte son soutien aux efforts de tous les Centre-Américains pour aller vers la paix. Nous espérons que, grâce à des concessions faites de part et d'autre, l'accord de Guatemala du 7 août pourra être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Monsieur Montdargent, vous constatez que la France a diminué son assistance au Nicaragua. C'est vrai. Mais dois-je rappeler que, quand le Gouvernement est arrivé aux affaires, les deux tiers de l'effort d'aide et de coopération en Amérique centrale allaient au seul Nicaragua et que, bien évidemment, un rééquilibrage s'imposait ? Nous l'avons fait sur le plan des crédits culturels, scientifiques et techniques et sur le plan de notre aide alimentaire. En effet, d'autres pays d'Amérique centrale tels le Salvador, le Honduras et le Guatemala, qui ne recevaient pratiquement aucune aide alimentaire et aucune aide substantielle sur les plans scientifique et technique, connaissaient des difficultés économiques et sociales analogues à celles du Nicaragua. La France ne pouvait continuer à ignorer ces pays traditionnellement tournés vers elle et attirés par notre culture depuis leur indépendance.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Dois-je enfin ajouter que le Costa Rica constitue dans la région un modèle de stabilité et de démocratie et que les trois autres pays que je viens de citer sont engagés depuis quelques années dans un processus très louable de consolidation de leur démocratie ?

Le rééquilibrage qui a été effectué en Amérique centrale ne relevait d'aucun a priori politique. Ce n'était que justice, et c'est la seule raison pour laquelle nous l'avons effectué. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais très brièvement, puisque le Gouvernement a déjà très largement dépassé le temps de parole qui lui était théoriquement imparti, répondre à quelques commentaires qui ont été faits au sujet de la politique française en matière de droits de l'homme.

Parmi ces commentaires, les plus détaillés ont été ceux de M. Gollnisch. C'est donc à lui que je m'adresserai en premier.

Vous dénoncez, monsieur Gollnisch, ceux qui ne combattent que d'un côté, ceux qui se proclament, dites-vous, les résistants à un totalitarisme vaincu depuis quarante ans, le national-socialisme, et vous leur reprochez de perdre de vue que le pire des totalitarismes d'aujourd'hui, celui qui s'étend sur une bonne partie du monde, c'est le communisme.

Eh bien ! oui ! monsieur Gollnisch, il y a des hémiploques des droits de l'homme. Mais ce que je vous demande de ne pas faire, c'est de m'adresser personnellement ce reproche. Je tiens à m'excuser auprès des membres de cette assemblée de faire référence à mon histoire personnelle, mais je crois que c'est le meilleur moyen de me laver d'un tel soupçon.

J'ai passé des années de ma vie à porter secours aux victimes du totalitarisme que vous dénoncez. J'ai été, en 1975, le premier médecin français à me rendre dans les camps de réfugiés cambodgiens, vietnamiens et laotiens en Thaïlande, au moment où personne ne connaissait leur existence.

J'ai été, en 1980, le premier médecin français à me rendre dans les zones d'Afghanistan libérées par la résistance et à soigner les victimes de l'invasion soviétique.

J'ai été, plus récemment, l'un de seuls dirigeants d'organisations humanitaires - trop seul - à dénoncer les déportations de masses en Ethiopie, au prix, vous le savez, de l'expulsion de ce pays de l'organisation que je dirigeais.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Ce combat, je le continue depuis mon entrée au Gouvernement, comme je l'ai expliqué ce matin en prenant un certain nombre d'exemples d'actions qui ont été menées, notamment à ma demande, envers ces régimes totalitaires.

Je profite de cette occasion pour répondre à M. Mesmin que je n'oublie pas, bien sûr, les victimes de l'oppression en Asie du Sud-Est. M. Jean-Bernard Raimond et M. Didier Bariani viennent de rappeler les mesures prises par la France à cet égard. J'y ajouterai les nombreuses prises de position de ma part, dont vous avez bien voulu rappeler la plus récente, et qui nous ont valu à plusieurs reprises - M. le ministre des affaires étrangères ne le sait que trop, et je tiens à le remercier de son engagement et de sa solidarité - des protestations officielles. Mais c'est le prix à payer.

Pour en revenir à vos questions, monsieur Gollnisch, je voudrais aussi vous dire que les totalitarismes contre lesquels il nous faut aujourd'hui lutter ne peuvent nous faire oublier les crimes commis il y a quarante ans.

Vous avez reproché au garde des sceaux d'avoir récemment proposé à cette assemblée des mesures destinées à protéger la jeunesse contre le racisme...

M. Albert Peyron. Non, il s'agissait d'un projet sur les stupéfiants !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. ... et vous reprochez plus généralement au Gouvernement de combattre contre la banalisation ou contre la réputation du génocide des Juifs et des Tziganes.

Je vous répondrai, d'une façon tout à fait tranquille et assurée, que nous continuerons, parce que si ce totalitarisme a été vaincu il y a quarante ans, il n'y a que le souvenir de l'horreur qui puisse nous prémunir avec certitude contre son retour. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Il y a quelques jours, la dépouille mortelle de René Cassin était transférée au Panthéon. C'était une décision qu'avait prise le Président Valéry Giscard d'Estaing en 1981. L'une des grandes idées de René Cassin était que l'antiracisme, la résistance aux attitudes d'intolérance n'est pas un geste naturel, mais le fruit d'une longue pédagogie. Cette pédagogie, c'est la responsabilité des pouvoirs publics. Elle passe par l'éducation et par la législation protégeant la jeunesse contre l'incitation à la discrimination ou à la haine raciale - et c'était cela le projet du garde des sceaux.

M. Jean-Pierre Reveau. Non c'était un projet sur la toxicomanie !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Et nous faillirions à notre mission si nous montrions la moindre faiblesse dans ce domaine.

D'autres réactions, à l'inverse, sont venues de la gauche de cette assemblée, à travers, par exemple, la critique de ma présence à une manifestation - « bizarre », avez-vous dit, je crois, madame Neiertz - en faveur des *boat people*. Permettez-moi de vous dire, là aussi avec tranquillité et avec assurance, que je continuerai à participer aux manifestations en faveur des réfugiés d'Asie du Sud-Est chaque fois que je serai sollicité - et j'ai été l'invité, et non pas l'organisateur, comme vous le dites ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

J'y participerai comme je participe à celles qui concernent l'Afrique du Sud ou le Chili. Mais ce qui me surprend, c'est que les reproches de partialité, je ne les lis pas dans la presse, je ne les entends pas de la part de l'opposition lorsque je m'occupe des réfugiés sud-africains ou chiliens, mais seulement lorsque je témoigne de ma solidarité envers les *boat people*.

Je terminerai en disant aux uns et aux autres que je ne pratique pas l'indignation sélective. Il n'y a pas de bons et de mauvais réfugiés, il n'y a pas de bons et de mauvais morts, il n'y a pas de bonnes et de mauvaises victimes ; il n'y a que des hommes, des femmes, des enfants, qui subissent quotidiennement, dans la plupart des pays du monde, aujourd'hui, de graves violations de leurs droits. Permettez-moi de ne pas leur mesurer ma solidarité à la seule aune de la couleur politique des régimes qui les oppriment ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Je rappelle que les orateurs disposent de deux minutes.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean Seiflinger.

M. Jean Seiflinger. Le marché unique européen pour la fin de l'année 1992 s'inscrit dans le droit-fil du projet conçu par les pères de l'Europe en 1950 et en 1957. L'année 1992, ce n'est ni le cataclysme ni le nirvana. Il ne s'agit pas d'entretenir le culte des échéances. Et, dès l'instant où nous sommes d'accord sur l'objectif - et 74 p. 100 de nos compatriotes le sont - il faut nous donner les moyens de l'atteindre. Le Gouvernement a d'ailleurs pris des décisions qui ont pour but de parfaire la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des idées. Il a diminué les taux de T.V.A. sur les automobiles, les motos et les disques - il s'agit d'une première étape, mais elle est importante. Il a favorisé la réalisation d'un accord sur la libéralisation des transports aériens. Il a présenté à ses partenaires un livre bleu - vous venez de le citer, monsieur le ministre chargé des affaires européennes - sur la culture et la communication. Il faut poursuivre dans ce sens.

Il faut créer une monnaie unique. L'ECU bénéficiera de la qualité, de la stabilité et de la neutralité.

Il faut créer une banque centrale européenne indépendante, poursuivre et accélérer l'harmonisation de la fiscalité indirecte, doter la Communauté de normes communes pour la fabrication et la composition des produits.

Il faut aussi assurer la reconnaissance des diplômes, pas uniquement dans le secteur universitaire, mais aussi dans celui des métiers.

Cette immense tâche vous attend, avec les inconvénients d'une présidence tournante à chaque semestre.

Pensez-vous, monsieur le ministre, qu'il sera possible de respecter cet échéancier, compte tenu de la vitesse, ou plutôt de la lenteur avec laquelle les travaux progressent ?

Enfin, ne pensez-vous pas qu'il faille mieux faire connaître, bien que vous vous y employiez à chaque occasion, le projet Erasmus et le projet pour la jeunesse dit « Yes », qui permettront à des milliers d'étudiants et de jeunes travailleurs d'enrichir leur formation dans les pays voisins ? L'Europe unie, c'est la plus grande richesse que nous puissions léguer à notre jeunesse à l'aube du troisième millénaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Monsieur le député, merci tout d'abord de ce que vous venez de dire.

En ce qui concerne l'échéancier 1992 et le risque de lenteur des travaux, j'observe que sur les trois cents mesures - encore que cela ne soit pas vraiment significatif parce que certaines sont beaucoup plus lourdes que d'autres - soixante-dix ont pu être prises en moins d'un an et demi sans le secours du vote à la majorité qualifiée. Et chacun sait combien il est difficile d'arriver à une décision commune, à douze, lorsqu'il faut l'unanimité pour chaque texte. Le fait aussi que nous avançons, à la demande de la France, par paquets de mesures permet d'avoir des avantages et des concessions pour tous les Etats. Je ne doute donc pas qu'avant le 31 décembre 1992, soit par harmonisation, soit par reconnaissance mutuelle, nous aurons traité de l'essentiel du dossier des normes.

Reste le problème des marchés publics. Le Conseil de Bruxelles en a fait la priorité des mois qui viennent.

Reconnaissance des diplômes. Vous savez qu'une directive va être mise en discussion. Je rappelais ce matin que, aujourd'hui, 90 p. 100 des emplois non publics peuvent être librement occupés en Europe, ce que beaucoup ignorent.

Deux problèmes essentiels demeurent pour 1992 : rapprochement des fiscalités indirectes, notamment des taux de T.V.A., et marche vers une autorité monétaire et une monnaie commune, qui sont indispensables si l'on veut vraiment réussir 1992.

En ce qui concerne nos progrès vers une Europe des hommes, avec M. René Monory et Mme Michèle Alliot-Marie, nous faisons tout pour faire connaître auprès des étudiants et des responsables universitaires le projet Erasmus afin que des candidatures françaises soient présentées et puissent être prises en considération.

L'installation des jeunes, des conjoints et des retraités, dont je parlais ce matin, est capitale. Enfin, les citoyens d'Europe ne dépendront plus de décisions arbitraires des administrations à condition, bien sûr, pour les retraités, qu'ils ne viennent pas abuser de l'aide sociale dans un pays d'accueil où ils n'auraient jamais ni travaillé ni vécu.

En ce qui concerne le programme « Jeunesse pour l'Europe », le Gouvernement français l'a approuvé. Trois Etats sont encore réticents ; nous nous employons à faire en sorte qu'ils acceptent.

Pour le programme Erasmus, c'est la France qui a amené les autres Etats réticents à dire oui, et elle seule.

Enfin, nous avons tenu à adresser, au nom du Gouvernement, une lettre à tous les maires, présidents de conseils généraux et présidents de conseils régionaux, pour leur dire, en cette année du trentième anniversaire de l'Europe, qu'au-delà des symboles auxquels nous croyons il fallait multiplier les jumelages, notamment avec les villes des nouveaux Etats du Sud. Ces jumelages doivent aboutir à de vrais échanges, pour permettre à notre Europe de s'enrichir de nos différences. Il ne s'agit pas d'effacer les visages de nos patries, mais d'admettre nos différences. Et nous croyons beaucoup que des jumelages ainsi conçus peuvent y contribuer. Par ailleurs, nous sortirons bientôt une plaquette sur tous ces dossiers. Nous avons ainsi trente-six mille relais locaux organisés vis-à-vis de la population. Je crois que c'est ce que nous pouvons faire de mieux pour diffuser l'information. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. J'aimerais vous interroger, monsieur le ministre, sur le rayonnement culturel et linguistique de la France à l'étranger et, au cours de ces deux minutes d'intervention, je me limiterai à celui des alliances françaises.

Comme nous le savons tous, les alliances françaises participent largement au rayonnement culturel de la France à l'étranger. Elles assurent, à travers leurs milliers de comités dans cent deux pays, leur double activité, culturelle et enseignante, unique au monde par leur ampleur.

Mais les alliances françaises dépendent financièrement, pour beaucoup, des droits de scolarité payés par les élèves, des cotisations de leurs membres et du mécénat.

Certaines régions du monde connaissent des difficultés économiques importantes et cette situation se répercute sur le fonctionnement des alliances françaises. C'est le cas notamment en Amérique latine et surtout dans le continent indien. Je considère, pour ma part, qu'un effort important devrait être accompli pour assurer des conditions de fonctionnement

satisfaisantes à des institutions qui contribuent au développement de la francophonie et au rayonnement de la culture française.

Certes, le ministère des affaires étrangères participe déjà largement au fonctionnement des alliances françaises. Il donne ainsi 160 millions de francs pour la rémunération de quatre cent trente professeurs, 24 millions pour le fonctionnement, 11,5 millions pour l'équipement. Mais je souhaiterais que le Gouvernement fasse un effort supplémentaire pour l'équipement de certaines alliances.

Je viens de visiter l'Inde à la tête d'une délégation de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Nous avons vu, à Calcutta, une alliance française logée dans ce qu'ici nous appellerions un taudis. Parallèlement, l'institut équivalent des Allemands compte seize fois plus de personnel et dispose d'un bâtiment et d'équipements remarquables. J'ajoute que notre consulat se trouve dans des bâtiments analogues à ceux de l'Alliance française et que s'il doit être maintenu - la question peut être discutée - il convient d'engager des travaux importants pour sauvegarder la réputation et la dignité de notre pays.

D'une façon plus générale, monsieur le ministre, je crois nécessaire d'accroître notre effort pour le rayonnement culturel français car, d'autres pays l'ont compris, culture et économie participent d'un même combat. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Fuchs, les alliances françaises jouent, en effet, un grand rôle dans le rayonnement culturel de la France. C'est pourquoi nous avons, depuis l'époque où j'étais directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques, mis en place un groupe de travail entre la direction générale et la direction de l'Alliance française afin de coordonner nos actions et d'éviter les doubles emplois.

Vous avez appelé le rôle joué par mon département ministériel, à travers les subventions, dans le financement des postes budgétaires de l'Alliance. Vous avez noté qu'en Inde notre position était inférieure à celles des Allemands. C'est vrai, mais si l'on doit faire des comparaisons entre les pays, il faut les faire de manière globale, et dans d'autres pays nous sommes mieux placés que les Allemands.

Encore une fois, je suis entièrement d'accord avec vous sur la nécessité de soutenir l'effort des alliances françaises et, pour répondre concrètement à votre question, je précise que nous sommes prêts à adapter nos crédits aux besoins des alliances et des écoles. C'est d'ailleurs volontairement que nous n'avons pas spécifié de façon rigide les attributions de crédits aux unes et aux autres, de façon à pouvoir nous adapter à la situation de chacune.

Je sais que l'Alliance française de Calcutta n'est pas très bien logée. Mais elle n'est que locataire et, comme le propriétaire souhaite récupérer son immeuble, il est difficile d'y effectuer des travaux importants. Nous pourrions néanmoins dégager sur les crédits d'intervention une somme suffisante pour effectuer un minimum d'aménagements.

Bien entendu, nous étudions toutes les données lorsqu'il s'agit d'accorder une subvention aux alliances. Il faut que plusieurs conditions soient réunies, que le dossier technique et juridique soit complet, la participation locale au financement assurée, etc. Mais, en tout état de cause, nous suivons ces questions de très près par l'intermédiaire de la direction générale et, je le répète, nous entretenons de bons rapports avec la direction de l'Alliance française.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Pierre Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Monsieur le ministre, voici bientôt deux ans que la Communauté européenne s'est enrichie des deux membres que compte la Péninsule ibérique.

L'Espagne et le Portugal font aujourd'hui partie de l'Europe, comme les y invitaient l'histoire et la géographie, mais pas seulement. En effet, le gouvernement de M. Laurent Fabius, et plus particulièrement votre prédécesseur aux relations extérieures, M. Roland Dumas, et Mme Catherine Lalumière, a largement contribué à ce que cette absolue nécessité devienne une réalité historique.

Je souhaite témoigner du travail acharné qui a été conduit pour défendre, sans concession ni faiblesse, les intérêts de notre pays dans cette affaire. Le groupe socialiste, et lui seul, apporta son concours à cette entreprise gouvernementale.

Les élections de mars 1986 ont interrompu l'action de l'équipe gouvernementale de Laurent Fabius, qui prévoyait la mise en place des moyens pour les entrepreneurs et les agriculteurs français de pénétrer les marchés ibériques. Aujourd'hui, en effet, nos partenaires européens viennent de faire progresser de façon spectaculaire leurs exportations vers ces pays.

C'est pourquoi, compte tenu des perspectives catastrophiques présentées ici même par certains de vos collègues actuels au moment du vote du traité d'adhésion, je souhaite qu'il vous soit possible de nous présenter le bilan politique et économique pour la France de cet élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal, et que vous nous indiquiez si le rééquilibrage de l'Europe par le sud se révèle bénéfique pour notre pays.

De la même manière, monsieur le ministre, me souvenant de l'ardente opposition du R.P.R. à cet élargissement et des menaces de ruine pour notre économie qu'il représentait, selon bien des membres actuels de votre gouvernement, je souhaite connaître les résultats de l'enquête qui a dû être menée depuis le mois de mars 1986 et qui avait été promise par la majorité d'aujourd'hui.

Enfin, je vous demande de bien vouloir indiquer à l'Assemblée ce qu'il en est aujourd'hui des intentions de renégociation générale du traité d'adhésion qui furent manifestées ici et là au moment de son vote. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Comme je le disais il y a un instant, monsieur le député, le Gouvernement honore les engagements de la France.

L'Espagne et le Portugal font maintenant partie de la Communauté. Je ne polémiquerai pas sur le point de savoir si les problèmes que pose leur adhésion auraient pu ou non être réglés. Je constate simplement qu'ils ne l'étaient pas au moment où le Gouvernement a pris ses fonctions.

En premier lieu, nous avons dû régler le contentieux né entre la Communauté et les Etats-Unis du fait de nos obligations à l'égard des pays tiers au regard des règles du G.A.T.T. L'accord que la Communauté a pu négocier au début de l'année avec les Etats-Unis est le moins mauvais possible.

La question des pays tiers méditerranéens, en deuxième lieu, a été très difficile à débloquer lors du séminaire franco-espagnol de Saragosse. L'avenir de nos relations commerciales avec le Maroc, la Tunisie et Israël, notamment, n'avait pas été pris en compte et les Espagnols auraient été tentés d'en profiter pour renégocier leurs conditions d'entrée.

En troisième lieu, enfin, le contentieux franco-espagnol sur la pêche subsistait. Il a été également réglé par M. Guellec à Saragosse.

Ainsi, les trois dossiers dont nous héritions ont pu trouver une issue convenable.

J'en viens plus précisément à votre question.

Sur le plan financier, l'Espagne et le Portugal versent des contributions réduites à la Communauté, mais inversement, ils ne bénéficient pas encore pleinement des crédits communautaires, ce qui fait que leur situation budgétaire est simplement équilibrée, alors que l'Irlande, la Grèce et l'Italie connaissent des soldes fortement positifs.

Sur le plan commercial, l'adhésion a eu jusqu'à présent des effets que l'on pourrait qualifier de négatifs pour ces Etats. En deux ans, les dix anciens pays membres ont beaucoup plus fortement augmenté leurs exportations vers l'Espagne - on parle, pour certains pays, de 200 p. 100 - que l'Espagne ne l'a fait vers eux. Les exportations espagnoles vers le reste de la Communauté n'auraient, en effet, augmenté que de 40 p. 100. L'Espagne et le Portugal doivent donc renforcer leur économie pour pouvoir faire face.

En 1986, nos exportations vers la seule Espagne auraient augmenté à un rythme d'environ 40 p. 100, alors que nos importations n'auraient progressé que d'environ 16 p. 100.

Au plan agricole, la France a profité largement de l'ouverture pour les produits continentaux - viande, lait et blé -. Pour les fruits et légumes, nous avons pu connaître des pointes temporaires d'importation qui ont généré de vrais drames. Au demeurant, je note que le traité d'adhésion n'a pas modifié, pour la période transitoire, les réglementations applicables dans ce secteur.

Pour les grandes cultures méditerranéennes, dont l'Espagne est un producteur majeur, il y a à terme, risque d'explosion redoutable des coûts pour la Communauté. Ainsi, vous savez que, dans deux ans, les seules matières grasses végétales pourraient coûter chaque année au budget communautaire plus que la recherche européenne pour six ans, si aucune modification n'était apportée dans ce secteur.

J'ajoute qu'en ce qui concerne l'ensemble des productions agricoles du Midi de la France, l'honnêteté oblige à dire qu'il y a un risque de choc très dur à l'issue de la période transitoire. Nous devons nous y préparer le mieux possible.

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre, vous n'aimez pas que l'on vous parle des otages français détenus au Liban.

Si cette gêne n'était le fruit que du rappel lancinant d'un drame qui se prolonge au-delà du supportable, nous pourrions comprendre votre retenue. Si le quasi-silence que vous observez depuis des mois, l'embargo que vous recommandez, y compris dans la presse, avait eu un début d'efficacité, nous aurions pu vous approuver.

Que les questions que nous vous posons depuis un an sur les agissements, avant le 16 mars 1986, de certains émissaires, par exemple l'actuel chef de cabinet du Premier ministre, M. Michel Roussin, vous contraignent à des non-réponses, on peut, hélas ! le comprendre.

Mais, s'agissant du sort des otages français, dont certains sont détenus depuis 957 jours, est-il normal que la représentation nationale, et même les familles, puissent se contenter de vagues déclarations de principe ou de rencontres, certes régulières et courtoises ?

Est-il encore possible de connaître les raisons de votre échec, puis de votre retournement dans la politique conduite par vous à l'égard de l'Iran, « ce grand pays », disait M. Chirac le 9 avril 1986, dans sa déclaration de politique générale, « à l'égard duquel la France n'éprouve aucune hostilité » ? En vous écoutant il y a quelques instants, j'avais l'impression qu'avec le dialogue, vous étiez content, et qu'avec la rupture des relations diplomatiques, vous êtes toujours content !

Est-il encore possible de vous demander pourquoi vous avez pu dire récemment, sans mesurer les conséquences de vos paroles : « La France ne sera pas l'otage des otages » ?

Est-il possible de savoir si, entre les contacts que vous évoquez et le refus de tout marchandage ou de toute compromission, il y a place pour une négociation qui soit à la fois digne et efficace ?

Est-il encore possible de connaître les raisons pour lesquelles vous avez en fait été dessaisi du dossier des otages au profit de vos collègues, MM. Pasqua et Pandraud ?

Ce sont des questions légitimes sur un sujet qui ne cessera d'interpeller notre pays tout entier tant que nos compatriotes n'auront pas recouvré la liberté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Loncle, comme d'habitude, je vous laisse la responsabilité du ton polémique de vos questions.

Chaque fois que vous m'interrogez, que ce soit devant l'Assemblée ou en commission, d'abord, c'est souvent la même question qui revient...

M. Hector Rolland. Il manque d'idées !

M. le ministre des affaires étrangères. ... ensuite, vous vous placez sur un terrain polémique. Je ne vous y suivrai pas. Je ne veux pas polémiquer. Je vous l'ai souvent dit.

Cela dit, je ne sais pas de quel droit vous parlez au nom des familles des otages. En effet, j'ai des contacts avec elles depuis mars 1986.

M. François Loncle. Nous aussi !

M. le ministre des affaires étrangères. Tant mieux ! Laissons-les parler, et ne vous arrosez pas le droit de le faire en leur nom.

J'ai dit que je n'entrerai pas dans vos polémiques, et je m'en tiendrai à ce principe. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit maintes fois. Vous prétendez que je n'aime pas parler des otages. Mais j'en parle sans arrêt, parce qu'on me pose sans arrêt des questions à leur sujet ! Je ne me suis jamais dérobé, quels que soient les risques. Il faut savoir, en effet, que lorsque l'on parle des otages, toute erreur peut provoquer des incidents graves, parce que l'on est écouté par tout le monde, surtout lorsque l'on est au Gouvernement.

Je le répète, je ne me suis jamais dérobé. Simplement, je n'aime pas, cela se peut, parler sans cesse de la même chose. J'ai répondu hier à une question sur les otages. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit !

Le Gouvernement, depuis le début, s'est préoccupé des Français détenus au Liban. Il considère que c'est un rôle digne de la France que de s'occuper de ses ressortissants, notamment lorsqu'ils sont détenus, dans les conditions que l'on sait, depuis de nombreux mois et même, pour certains, depuis des années. Je rappelle d'ailleurs que, lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement, des otages étaient détenus depuis plus d'un an. Nous nous en sommes préoccupés constamment - et nous continuons.

Vous nous accusez en quelque sorte de faire de « la dentelle ».

M. François Loncle. Je pose des questions !

M. le ministre des affaires étrangères. Il n'y a pas de dentelle à faire sur les otages.

Nous avons fait libérer cinq otages.

M. François Loncle. C'est faux !

M. le ministre des affaires étrangères. Certes, il y en avait dix, et je regrette beaucoup que nous n'ayons pas réussi à tous les libérer. Mais, encore une fois, j'estime qu'en obtenant la libération de M. Rochot, de M. Hansen, de M. Cornéa et de M. Sontag, pour ne pas parler de M. Coudari, nous avons agi de manière efficace et digne à la fois.

Le dossier est absolument limpide. Vous prétendez que j'étais content quand nous dialoguions avec l'Iran et que je le suis encore après la rupture des relations diplomatiques. Ce n'est pas sérieux ! Vous pourriez en dire autant d'autres personnes qui exercent des responsabilités dans l'Etat et qui étaient elles aussi d'accord pour que nous dialoguions et qui l'ont été ensuite pour rompre les relations diplomatiques, car cette rupture s'est faite en accord avec toutes les autorités de l'Etat.

Encore une fois, j'ai répondu hier à une question sur les otages, je vous ai répondu en commission des affaires étrangères, je n'ai rien à ajouter. *(Bravo ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

(M. Claude Labbé remplace M. Philippe Mestre au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

M. le président. J'informe l'Assemblée que j'ai l'intention de poursuivre la discussion au-delà de dix-neuf heures trente. Si chacun s'efforce à une certaine discipline dans l'utilisation de son temps de parole, nous pourrions éviter d'avoir à tenir séance ce soir, ce que, je crois, tout le monde apprécierait. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. Hector Rolland. Très bien ! Voilà une bonne politique !

M. Michel Cointat. L'efficacité, c'est bien !

M. François Grussenmeyer. C'est un bon président !

M. le président. Nous poursuivrons donc la séance au-delà de dix-neuf heures trente.

La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Je voudrais, monsieur le ministre, poursuivre le dialogue que vous avez entamé avec mon collègue Jean-Yves Le Déaut sur Radio-France internationale et vous interroger, en particulier, sur les perspectives offertes

par le budget de 1988 à cette société nationale de programme sur laquelle vous conservez, en dépit de la débudgétisation, une tutelle conjointe avec le ministère de la culture.

Radio-France internationale a connu, entre 1981 et 1986, une remarquable progression de son auditoire qui lui a permis de passer du vingt-septième ou vingt-huitième rang mondial au huitième et d'être écoutée par environ 80 millions de personnes dans le monde. Cela a été rendu possible grâce à l'effort consenti par le gouvernement à cette époque, mais aussi grâce au considérable effort de productivité des agents de Radio-France internationale.

Votre Gouvernement a, le 4 septembre 1986, décidé de rebudgétiser une part importante des crédits de fonctionnement de Radio-France internationale et de faire passer en trois ans la subvention allouée par le ministère des affaires étrangères à 50 p. 100 du budget de cette société, ce, avez-vous affirmé, afin d'aider au développement de Radio-France internationale et de lui permettre de remplir pleinement son cahier des charges.

Or, monsieur le ministre, aucune mesure financière allant dans ce sens n'apparaît au projet de budget pour 1988 hormis les 11,3 millions de francs - mais en investissement et non pas en fonctionnement - destinés au futur centre émetteur d'Asie. A ce sujet, d'ailleurs, nous souhaiterions que les hésitations dans la localisation cessent rapidement et que l'on passe à la réalisation.

Ma première question portera donc sur le point de savoir selon quel calendrier et selon quelles modalités vous comptez rebudgétiser la moitié du budget de Radio-France internationale.

Par ailleurs - et ce sera l'objet de ma deuxième question - vous avez récemment fait adopter un plan quinquennal de développement de cette station afin d'améliorer son audience. Vous avez prévu d'atteindre 700 heures de fréquence par jour en trente-six langues, au lieu de onze actuellement, utilisant quarante émetteurs à ondes courtes au lieu de vingt-cinq, d'augmenter de 50 p. 100 les heures diffusées par direction et pratiquement de tripler le nombre d'heures de production de programmes originaux.

C'est un programme ambitieux dont nous approuvons les objectifs, mais vous nous permettez, monsieur le ministre, d'exprimer quelque scepticisme au vu du projet pour 1988. Certes, figurent à votre budget le futur centre de diffusion en Asie et un effort - assez modeste, reconnaissez-le - en faveur des nouvelles émissions en langue française en Afrique, mais le budget de Radio-France internationale dans son ensemble stagne en francs constants et même, pour la première fois depuis six ans, le personnel sera réduit de sept unités.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment comptez-vous réaliser des objectifs aussi ambitieux avec un budget non actualisé depuis 1985 ? Quand sera-t-il possible de renouveler les moyens techniques de production alors que celle-ci a été multipliée par 2,5 depuis 1983 ? La suppression de sept emplois, qui a été jugée comme une sanction psychologique par le personnel et condamnée par l'ensemble des syndicats, ne prépare-t-elle pas, malheureusement, un retour aux cachettiers permanents ou à la sous-traitance ?

En conclusion, monsieur le ministre, avez-vous les moyens de poursuivre l'expansion de Radio-France internationale ou ne risquez-vous pas de revenir à la triste époque où l'audience de la voix de la France était, malheureusement, celle d'une nation de seconde zone ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Proveux, je vous remercie de votre question car il s'agit d'un problème très important.

Ayant été moi-même l'utilisateur de Radio-France internationale, dans les divers postes que j'ai occupés dans différentes régions du monde, je suis bien placé pour savoir qu'il s'agit d'un instrument irremplaçable. Par conséquent, Radio-France internationale trouvera toujours en ma personne un défenseur au ministère des affaires étrangères. D'ailleurs, ma conception à cet égard est partagée par l'ensemble du ministère. C'est pourquoi nous sommes toujours prêts à aider R.F.I., au maximum, qu'il s'agisse de l'ouverture des programmes à d'autres langues, comme l'arabe, de l'implantation de nouveaux émetteurs, ou d'échanges de fréquences.

S'agissant de la rebudgétisation, nous avons plaidé pour obtenir davantage de crédits. Nous avons obtenu 11 millions de francs, mais ce n'est pas autant que nous le souhaitions. J'ai indiqué tout à l'heure que nous étions prêts à ajouter quelques millions de francs auxquels viendraient s'ajouter une contribution du ministère de la culture et de la communication. Il s'agit d'un plan de cinq ans que mon ministère soutiendra chaque année.

Par ailleurs, j'ai plaidé de la même manière, sans attendre vos questions, en faveur de R.F.I. auprès de la mission de réflexion sur l'audiovisuel extérieur, qui est présidée par M. Péricard. Mes collaborateurs et moi-même avons d'ailleurs reçu M. Péricard pas plus tard qu'hier, et nous sommes prêts à le revoir longuement.

Notre effort en faveur de R.F.I. est constant et nous n'avons cessé de sensibiliser le Gouvernement au développement de Radio-France internationale. La mission présidée par M. Péricard devrait permettre de continuer dans cette voie. J'ai par ailleurs eu l'occasion de recevoir à plusieurs reprises M. Tézenas du Montcel et de m'entretenir avec lui de tous les aspects de ce dossier. Mon cabinet et mes services sont également en relation avec lui pour mener à bien l'étude du plan de développement que R.F.I. a mis au point dès le début de l'été.

Je suis intervenu personnellement pour qu'un effort budgétaire supplémentaire puisse être consenti dans le cadre de l'exercice 1988 en faveur de R.F.I. Les résultats n'ont pas été, je le reconnais, à la hauteur de nos espérances mais ils ont permis de confirmer certains acquis. Et je pense que nous pourrions mettre en œuvre les premières études relatives au financement d'un émetteur destiné à couvrir l'Asie et le Pacifique ; quand on voit le succès de l'émetteur qui « couvre » l'Amérique latine, c'est fondamental.

En ce qui concerne les plans de développement, le deuxième est à l'étude. Il s'inscrit après le plan Bourges qui s'est achevé en 1987. Il s'agira d'un plan quinquennal qui couvrira la période 1988-1993. Ce plan n'a pas encore été adopté par R.F.I. mais je puis vous assurer que ce ministère, quelle que soit la personne qui le dirigera, l'appuiera.

M. le président. Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Yves Guéna.

M. Yves Guéna. Intervenant dans le débat sur le budget de la coopération, monsieur le ministre, je soulignais devant votre collègue M. Aurillac que les établissements d'enseignement et les bourses ne suffisent pas si l'on veut que le français demeure la langue de l'Afrique. En effet, cela ne concerne qu'une élite, une espèce de mince pellicule. En fait, il n'y a qu'une seule façon pour développer et approfondir l'audience du français en Afrique : la télévision !

Ce qui est vrai pour l'ensemble de l'Afrique est encore plus vrai pour l'Afrique du Nord puisqu'elle a sa langue de culture et sa langue véhiculaire.

Or, cet été, alors que j'étais à Tunis, dans les conditions que vous savez, je me suis enquis de la diffusion dans ce pays de programmes de télévision en langue française. Il m'a été répondu que ceux-ci ne débutaient qu'à partir de vingt et une heures, après les émissions en langue arabe, pour se terminer à minuit. Il s'agit en fait d'un petit programme local et d'une espèce de résumé d'émissions télévisées françaises. Or en tournant le bouton du poste de télévision, je suis « tombé » sur un programme en italien. J'ai appris par la suite, à ma grande surprise - mais je pense que vous le savez, monsieur le ministre - qu'une des chaînes de la télévision italienne diffuse en direct en Tunisie du matin au soir. Et comme les programmes italiens sont meilleurs que les programmes tunisiens, les téléspectateurs tunisiens regardent cette chaîne. C'est énorme !

Aussi, monsieur le ministre, si nous voulons développer la connaissance de notre langue et de notre culture en Tunisie, je vous demande quand l'une de nos chaînes - et ce quelle qu'elle soit - pourra diffuser directement ses programmes dans ce pays puisque, apparemment, les Tunisiens ne sont pas contre ?

Certes, il y a des problèmes techniques, mais ils peuvent être résolus.

Certes, il y a des problèmes diplomatiques, mais vous les résoudre, monsieur le ministre.

Certes, il y a des problèmes financiers, mais ils ne doivent pas être insurmontables, puisque les Italiens ont réussi à les résoudre.

Je fais donc le vœu que nous réussissions aussi bien que les Italiens et ma question consistera à vous demander, monsieur le ministre : quand ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Guéna, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je commencerai par vous raconter une anecdote. Quand j'étais directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques, le problème de la deuxième chaîne tunisienne s'est posé. Aidé par quelques collaborateurs, nous avons étudié ce dossier. En définitive, contre mon avis et celui d'un de mes collaborateurs, il a été décidé d'équiper cette chaîne, qui n'est pas une chaîne de diffusion directe.

Comme vous en avez été le témoin, monsieur Guéna, cette chaîne fonctionne mal. C'est l'avis de tous et des Tunisiens eux-mêmes. J'ai d'ailleurs eu des entretiens à ce sujet avec M. Mabrouk, qui partage notre avis. Nous avons entamé des discussions avec les autorités tunisiennes - qui, je le répète, partagent notre analyse et donc la vôtre, monsieur Guéna, sur l'état de la deuxième chaîne - afin qu'une chaîne française soit directement diffusée en Tunisie. La première réaction est positive. Toutefois, se posent, comme vous l'avez indiqué, des problèmes techniques et juridiques, notamment s'agissant des modalités de transmission et de la rémunération des ayants droit. Un groupe *ad hoc* d'experts franco-tunisiens doit donc se réunir d'ici à la fin de l'année pour examiner ces questions.

Soyez assuré, monsieur le député, que je veillerai personnellement à ce que l'on « pousse » le plus rapidement possible dans le sens que vous souhaitez, car je suis tout acquis à votre idée.

M. le président. La parole est à M. Hector Rolland.

M. Hector Rolland. Monsieur le ministre, ma question concerne Taiwan.

En effet, je m'étonne que la France n'entretienne pas de relations diplomatiques normales avec ce pays. Or Taiwan est un Etat qui respecte les droits de l'homme - on ne peut en dire autant des pays communistes avec lesquels pourtant la France entretient des relations d'Etat à Etat -, qui respecte la démocratie et qui, enfin, est animé d'une prodigieuse vitalité économique. De plus, pour avoir été invité en 1980 par le gouvernement qui préside aux destinées de ce pays, j'ai pu constater que les dirigeants de Taiwan sont des amis de la France. Voilà un ensemble de qualités qui plaide amplement en faveur de la reconnaissance de Taiwan au plus haut niveau.

Je sais que l'on ne pouvait, à juste titre, ignorer la reconnaissance de la Chine communiste. Mais, pour les raisons que je viens d'évoquer, Taiwan devrait être mis sur le même plan politique.

Monsieur le ministre, ma question est donc la suivante : pourquoi la France n'a-t-elle pas d'ambassadeur à Taïpeh ? Ne croyez-vous pas que le moment est venu de remédier à cette carence ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Rolland, pour la brièveté de votre question.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Lorsque, en 1964, le général de Gaulle a décidé l'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin, précédant en cela d'ailleurs tous les grands pays occidentaux, les relations franco-taiwanaises s'en sont trouvées rompues de fait et de droit.

Pékin et Taïpeh professent en effet la même thèse selon laquelle la souveraineté sur la Chine ne se partage pas : il n'y a qu'une seule Chine et les Etats tiers ne peuvent entretenir de relations diplomatiques avec les deux gouvernements ; ils doivent choisir.

Tous les grands pays ont fait le choix qui correspond au « poids de l'évidence » dont faisait état le général de Gaulle, et la République populaire de Chine, membre permanent du conseil de sécurité de l'O.N.U., occupe ainsi la place qui lui revient sur la scène internationale.

Cette situation juridique et diplomatique implique naturellement un certain nombre de conséquences.

Le Gouvernement français, tout comme celui des autres pays de la Communauté européenne, ne peut avoir une attitude ou un comportement qui reviendrait à traiter les autorités de l'île de Taiwan comme un gouvernement reconnu au sens du droit international public. Il ne peut donc conclure des accords intergouvernementaux avec un gouvernement qu'il ne reconnaît pas.

De la même manière, le Gouvernement français, qui entretient des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, doit s'abstenir d'interférer de quelque manière que ce soit dans les conflits potentiels qui pourraient opposer la République populaire de Chine à Taiwan.

Rien ne s'oppose en revanche au développement des relations privées, que ce soit dans le domaine des affaires, ou que ce soit en matière culturelle.

M. Hector Rolland. C'est un peu mince !

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Des associations de droit privé se sont d'ailleurs donné pour mission, comme vous le savez, monsieur Rolland, de promouvoir ces échanges tant en France qu'à Taiwan. Il semble d'ailleurs qu'elles y réussissent fort bien.

Taiwan, avec ses 19,5 millions d'habitants et un produit national brut de 3 500 dollars par habitant en moyenne, constitue un marché non négligeable et il serait souhaitable, c'est vrai, que nos entreprises y soient plus actives, d'autant que la faiblesse des coûts de main-d'œuvre rend les exportations taiwanaises plus que compétitives et que notre balance commerciale avec ce pays, qui a accumulé 60 milliards de dollars de réserves, devient ainsi gravement déficitaire.

Telle est la situation.

M. Hector Rolland. Je voudrais pourtant bien être ambassadeur à Taiwan. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Monsieur le ministre, à Chypre quoi de nouveau ?

Plus de treize ans après l'invasion, l'armée turque se renforce. Le nombre des colons venant d'Anatolie s'élève désormais à 65 000, alors que l'on compte moins de 100 000 Chypriotes turcs. Les droits de l'homme sont constamment bafoués : ainsi 200 000 Chypriotes grecs n'ont toujours pas pu regagner leur foyer. Pire, on n'a toujours aucun renseignement sur les 1 600 Chypriotes grecs disparus lors de l'invasion.

Dans le même temps, la Turquie frappe à la porte de la Communauté. Or on a considéré, il y a quelque temps, que le respect des droits de l'homme serait la pierre de touche d'un « oui » européen à l'acceptation de la candidature turque. Dans le cadre de l'examen de cette demande, le Gouvernement français ne considère-t-il pas que l'occupation d'une partie de Chypre par la Turquie constitue une atteinte manifeste aux droits de l'homme et un obstacle à l'admission de ce pays au sein de l'Europe ?

N'est-ce pas le moment de rappeler aux Européens la prière d'Etéocle dans *Sept contre Thèbes* ?

Ω Ζεύ τε και Γῆ και πολιτισσοχοι Θεοι,
Αρα τ'Ερινος πατρος η μεγασθενης,
μη μοι πολιν γε προμνοθεν πανω λεθρον
εκαμνιστηε δηλωτων Ελλαδος
φθογγον χεουσαν...

Cela signifie : Zeus, terre, dieux de ma patrie, malédiction, puissante Erinys d'un père, épargnez du moins ma cité, n'arrachez pas du sol avec ses racines, entièrement détruite, proie de l'ennemi, une ville qui parle le vrai parler de la Grèce.

Dans cette citation, je remplacerai le terme de « ville » par celui d'« île », et j'ajouterai deux mots que nous devons au vrai parler de la Grèce : « Europe » et « démocratie ». Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

Mme Véronique Nelertz. En grec, monsieur le ministre ! (Sourires.)

M. le ministre des affaires étrangères. J'allais justement remercier M. Godefroy de m'avoir pris par mon point faible, en s'exprimant dans le langage le plus doux qui soit né sur des lèvres humaines. Mais, malheureusement, avec le temps, ce point faible est devenu vraiment très faible. Et, bien qu'ayant préparé une réponse brève, je répondrai en français et non dans la langue d'Eschyle.

Ma réponse, monsieur le député, bien que plus terre à terre, va tout à fait dans le sens de vos préoccupations. En effet, le problème de Chypre n'est toujours pas résolu, notamment par les Nations unies. Je l'ai d'ailleurs évoqué devant cette organisation lors de l'assemblée générale qu'elle a tenue cette année.

Je vous rappelle que le gouvernement français a condamné l'invasion de la partie Nord de l'île de Chypre par l'armée turque en 1974 et considère comme illégale son occupation militaire. La France a voté toutes les résolutions des Nations unies présentées par la république de Chypre, notamment la résolution 353 de juillet 1974, exigeant la fin de l'intervention militaire turque, et la résolution 541 de novembre 1983, condamnant l'auto-proclamation de la République turque de Chypre Nord. Le gouvernement français n'a pas l'intention d'accepter le fait accompli, ni de reconnaître la République turque de Chypre Nord. Il réaffirme le droit à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour dire que nous soutenons l'action du secrétariat général de l'O.N.U. qui est chargé d'une mission de bons offices. Cette mission est difficile, mais nous espérons que les parties concernées pourront aboutir, grâce à une négociation, à une solution acceptable pour les deux communautés chypriotes.

Je vous remercie, monsieur Godefroy, de votre question qui m'a permis de réaffirmer la position française sur le problème de Chypre.

M. le président. La parole est à M. François Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Le 16 juillet 1975, la France et la République fédérale d'Allemagne signaient un accord additionnel à la convention du 4 juillet 1969 sur l'aménagement du Rhin à l'aval de Strasbourg. Cet accord, qui prévoyait la construction d'un barrage à Neuburgweier en République fédérale d'Allemagne, complétait ainsi le dispositif déjà mis en place par la convention de 1969 - il s'agissait des barrages de Gamsheim et Iffezheim - pour protéger des crues les rives du Rhin au nord de Strasbourg. La R.F.A. réalisait les travaux, la France lui apportant un concours forfaitaire de 70 millions de deutschemarks, somme qui a été effectivement versée dès 1976.

L'accord additionnel de 1975 n'a pu être mis en œuvre du fait de la R.F.A. qui, à cause de l'opposition des écologistes et de raisons financières, n'a pas voulu construire ce barrage. Un nouvel accord, qui donnait les mêmes garanties que l'accord additionnel de 1975, a donc été négocié.

Les principales dispositions de la nouvelle convention adoptée en 1983, étaient les suivantes :

La construction du barrage de Neuburgweier était suspendue. Le gouvernement allemand, qui avait demandé cet ajournement, assumerait la charge de toutes les mesures à mettre en œuvre pour obtenir les résultats escomptés du barrage. La participation forfaitaire de 70 millions de marks apportée en 1976 par la France demeurait acquise à la République fédérale d'Allemagne, laquelle devait faire son affaire des mesures précitées.

La nouvelle convention de 1983 prévoyait expressément que la R.F.A. assumait la responsabilité de toutes les conséquences résultant de l'exécution de cet accord.

Il était également prévu que, si les résultats des mesures prises n'étaient pas conformes à ce qui en était attendu, la République fédérale d'Allemagne entreprendrait immédiatement la réalisation de la chute, sous sa responsabilité et à sa charge.

Il s'agissait donc d'un accord apparemment satisfaisant. Cependant, en 1983, 1984, 1986 et 1987, les communes françaises de Beinheim, Seltz, Munchhausen, Mothorn et Lauter-

bourg ont été touchées par plusieurs inondations causant des dégâts importants aux habitations et sinistrant l'agriculture locale.

Certes, ces communes ont jusqu'à présent pu bénéficier des aides du fonds national de garantie des calamités agricoles mais celles-ci, il faut le préciser, sont limitées à 28 p. 100 des dégâts subis par les cultures. D'après le ministère de l'agriculture, à l'avenir, ces communes ne pourront plus bénéficier de ces aides puisqu'il s'agit d'un problème d'aménagement.

Dans l'accord additionnel, il était pourtant précisé que l'Allemagne assumerait la responsabilité de toutes les conséquences de l'accord et assumerait donc la responsabilité financière des dégâts causés par le non-respect de cet accord.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir quand l'indemnisation, à laquelle la R.F.A. ne peut se soustraire, sera effectuée et quand la construction du barrage de Neuburgweier et des aménagements riverains sera achevée.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. En contrepartie de l'abandon du projet de barrage à Neuburgweier, la République fédérale d'Allemagne s'est engagée en 1982 à prendre un certain nombre de mesures pour empêcher l'érosion du lit du Rhin et approfondir le chenal à l'aval d'Iffezheim. Ces engagements ont été tenus. Par conséquent, il n'est pas possible de demander à nos partenaires d'envisager à nouveau la construction de la chute. Par ailleurs, ils n'ont de responsabilité exclusive, aux termes de la convention, que pour les préjudices découlant éventuellement de ces mesures. Enfin, l'amélioration du système de protection contre les crues sur la rive française, entre Beinheim et Lauterbourg, de responsabilité strictement nationale, est actuellement en cours. La contribution financière allemande prévue par la convention de 1982 a été régulièrement versée.

Cela dit, monsieur Grussenmeyer, il convient sans doute de compléter cette réponse ; je le ferai par écrit.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Oehler.

M. Jean Oehler. D'autres intervenants ont déjà insisté sur l'importance du renforcement de Strasbourg, capitale de l'Europe, et je partage leur souci.

Je veux quant à moi faire part de ma grande inquiétude pour l'avenir des institutions européennes, et notamment pour celui du Conseil de l'Europe. Ma préoccupation est partagée par d'autres collègues de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; elle est due aux perspectives budgétaires de cette organisation pour 1988.

Le projet de budget présenté par le secrétaire général prévoit une augmentation en termes réels de 1,79 p. 100, mais en moyenne. En effet, l'augmentation en termes réels des ressources affectées au secteur des droits de l'homme sera supérieure à ce chiffre - personne ne conteste ce choix - mais cela implique que l'ensemble des autres secteurs subiront une diminution sensible en termes réels.

On ne sait pas encore quel sort le conseil des ministres réservera à cette demande. Il est néanmoins d'ores et déjà possible d'exprimer une très forte crainte pour le développement de la coopération intergouvernementale au sein du Conseil de l'Europe dans les secteurs autres que les droits de l'homme.

Il s'agit à mes yeux de permettre à l'organisation de continuer à développer son rôle essentiel dans tous les domaines de sa compétence en sauvegardant l'acquis précieux qui est le sien. Il s'agit en même temps de permettre au Conseil de l'Europe de continuer à jouer le rôle de plate-forme politique irremplaçable pour tous les pays de l'Europe.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer sur la volonté politique du gouvernement français pour l'avenir du Conseil de l'Europe et son éventuel renforcement ? Aujourd'hui, mon inquiétude est grande devant le recul budgétaire.

Pouvez-vous vous engager à soutenir une position qui permette au Conseil de l'Europe de faire face aux tâches indispensables qui lui incombent et dont bénéficient l'ensemble

des Etats européens, sans oublier le fait que le Conseil de l'Europe est une référence pour les pays du monde entier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Monsieur le député, en 1987, la contribution de la France au Conseil de l'Europe s'est élevée à 80 millions de francs, ce qui représente notre part de 16,8 p. 100 du budget ordinaire, notre participation en forte augmentation à la construction du Palais des Droits de l'homme et nos participations au Centre européen de la jeunesse, au budget des pensions et à différents accords auxquels la France est partie.

Vous avez bien voulu souligner, et je vous en remercie, la forte augmentation de la participation française à la construction du Palais des Droits de l'homme, dossier que nous avons pu heureusement, et non sans difficultés, débouquer.

En ce qui concerne le budget ordinaire, c'est-à-dire hors budget des droits de l'homme, le Gouvernement accepte d'augmenter sa participation à proportion de l'inflation, afin de permettre une stabilisation en francs constants. Cela garantira une rigoureuse permanence des activités du Conseil de l'Europe, qui ne seront freinées en rien.

M. le président. La parole est à M. Olivier Stirn.

M. Olivier Stirn. Ma question porte sur la politique du Gouvernement à l'égard de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

Il fut un temps où la France, avec quatre autres puissances occidentales, avait été mandatée par les Nations unies pour tenter d'accélérer le processus d'indépendance de la Namibie et faire en sorte que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions.

La Namibie a été, la semaine dernière, le terrain d'affrontements sanglants. Vous avez eu vous-même récemment des contacts à Paris avec le ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, avec le Président de l'Angola ainsi qu'avec un certain nombre de responsables de cette partie du monde. Avez-vous une politique ? La France va-t-elle relancer ce dossier important ?

Deuxièmement, en ce qui concerne l'Afrique du Sud elle-même, les contacts que vous avez vous permettent-ils d'espérer une évolution réelle de l'apartheid qui règne dans ce pays ? Une mission parlementaire de la majorité, invitée par le gouvernement d'Afrique du Sud, laissait entendre que l'apartheid était vide de sens. Est-ce aussi votre sentiment ? Peut-on espérer que le droit de vote, et donc un partage plus équilibré des pouvoirs, sera accordé en Afrique du Sud ?

Bref, dans cette partie du monde, le Gouvernement a-t-il une politique ou se contente-t-il de conversations ? S'il a une politique, quelle est-elle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Stirn, vous connaissez les grandes lignes de la politique française en Afrique australe.

Nous sommes pour l'application de la résolution 435 sur l'autodétermination de la Namibie. Il y avait en effet un groupe de contact à cinq. C'est le précédent gouvernement qui a décidé de s'en retirer au moment où le gouvernement américain a introduit le préalable du départ des troupes cubaines.

Cela dit, notre position est claire : nous sommes, je le répète, pour l'application de la résolution 435 sur la Namibie.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, ce gouvernement a depuis le début une politique qui suit deux voies. D'une part, nous souhaitons préserver les possibilités de dialogue afin d'essayer de faire évoluer une situation extrêmement difficile. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous refusons les sanctions à caractère obligatoire au titre du chapitre 7 de la Charte des Nations unies, sanctions souhaitées par un certain nombre d'Etats du tiers monde, et notamment par le mouvement des non-alignés. Mais nous avons pris, avec les Douze, des sanc-

tions, notamment à l'automne 1986, après les décisions qui avaient été arrêtées à La Haye par le Conseil européen, au mois de juin 1986. Nous estimons en effet que ces sanctions volontaires peuvent inciter le gouvernement d'Afrique du Sud à prendre des mesures dans le domaine interne, à ouvrir le dialogue avec certains mouvements et à libérer des responsables politiques.

J'ai effectivement eu une conversation avec le ministre sud-africain des affaires étrangères. J'ai réaffirmé très nettement dès le début de cette conversation notre condamnation absolue du système de l'apartheid et les lignes de force de la politique française.

Comme vous le savez, nous avons des contacts avec toutes les parties d'Afrique australe. Nous entretenons un très bon dialogue avec le Mozambique et l'Angola et, dans l'ensemble, avec les pays de la ligne de front. Nous avons d'ailleurs reçu à Paris le président du Mozambique, M. Chissano, ainsi que le président de l'Angola.

L'action du Gouvernement a permis, grâce à un dialogue qui impliquait tous ces pays, l'Afrique du Sud, l'Angola et le Mozambique, entre autres, de procéder à un échange de prisonniers. Certes, il y a eu une opération ponctuelle, mais celle-ci n'a été possible que grâce à une politique de dialogue, je l'ai déjà indiqué en répondant à d'autres intervenants. Il faut avoir une politique de dialogue. Evidemment, si le dialogue n'est pas possible, c'est une autre affaire !

La situation en Afrique australe est très délicate ; les développements de la situation seront donc très lents et très difficiles.

Je retire de mes entretiens avec les uns et les autres l'impression que la politique française est bien acceptée par les Mozambicains et les Angolais, et que les Sud-Africains la comprennent également.

C'est grâce au dialogue que les puissances occidentales pourront peut-être améliorer la situation, notamment en ce qui concerne les conflits qui se déroulent en Afrique australe.

Telle est la réponse modeste que je vous fais sur un sujet extrêmement difficile. En tout cas, la politique française est claire.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Jean Valleix.

M. Jean Valleix. Monsieur le ministre, c'est un fait, M. Gorbatchev, s'il ne conduit pas le bal, multiplie les initiatives, notamment en matière de désarmement, recherchant d'ailleurs essentiellement à conduire des actions en direct avec les Etats-Unis. On pourrait donc éventuellement craindre un Yalta en matière de défense, du fait de l'individualisme qui peut se réveiller aux Etats-Unis et de l'incapacité fréquente des Européens à se concerter efficacement.

La plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, adoptée à La Haye par les ministres de l'U.E.O., le mardi 27 octobre dernier, fait écho - vous l'avez rappelé - aux propositions décisives formulées le 2 décembre 1986 par le Premier ministre de la France, M. Jacques Chirac. Cette plate-forme représente le premier corps de doctrine établi par les Européens sur la sécurité, comme vous l'avez vous-même relevé le lendemain même, le mercredi 28 octobre.

Le sommet Gorbatchev-Reagan est annoncé normalement pour décembre prochain. Dès lors, il est indispensable que soient prises des initiatives européennes faute desquelles les progrès dans le désarmement risqueraient de se traduire par une moindre sécurité tant pour l'Europe que pour la France ; cela suppose une action diplomatique de nos partenaires, mais d'abord de nous-mêmes.

Il faut dès maintenant prendre en compte la situation de l'après-sommet, afin de pouvoir faire face à de nouvelles propositions soviétiques prévisibles et de renforcer les moyens européens conventionnels, qui sont dangereusement inférieurs à ceux du pacte de Varsovie. La France a-t-elle les moyens et la volonté d'engager les initiatives nécessaires pour affronter ces différents problèmes ?

Plus précisément, ne lui appartient-il pas de tout faire pour inciter ses partenaires à maintenir ou, mieux, à renforcer leur effort en matière de défense - ce que nous avons fait à cet égard nous en donne le droit - et de rappeler la nécessité de la coopération en matière d'armement alors que surgissent

certaines tensions entre la France et l'Allemagne, en ce qui concerne les hélicoptères, par exemple, alors que leur collaboration paraissait bien s'annoncer ?

Lundi et mardi prochains, les ministres européens concernés se retrouveront lors de la réunion de l'agence spatiale européenne. J'espère qu'ils trouveront une solution, car l'espace est du domaine civil, mais la frontière est ténue entre le civil et le militaire.

Ne vous semble-t-il pas que l'U.E.O. pourrait constituer un cadre précieux pour faire aboutir les initiatives françaises ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Valleix, je vous remercie d'avoir de nouveau abordé ce sujet. Je sais le rôle que vous jouez au sein de l'assemblée parlementaire de l'U.E.O.

L'initiative prise par le Premier ministre en décembre 1986 - c'est-à-dire très peu de temps après le sommet de Reykjavik et avant que ne se développent les grandes négociations de 1987, qui ont commencé, au fond, à partir du 28 février, après que M. Gorbatchev eut accepté de négocier un traité F.N.I. séparément du reste -, cette initiative, dis-je, a été tout à fait féconde et la France a de ce fait joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la charte de l'U.E.O., qu'on appelle au demeurant plate-forme. Celle-ci traduit l'intention, conforme à votre souhait, des pays européens de maintenir leur effort de défense et de développer leur coopération dans tous les domaines, y compris dans celui des armements. Il est sûr qu'une Europe qui n'aurait plus la capacité industrielle et technologique nécessaire à sa défense risquerait de périr. Je suis d'accord avec vous : cette charte doit constituer un point de départ pour une relance de l'ensemble de ces coopérations.

Enfin, vous avez raison de souligner l'importance des utilisations militaires de l'espace. Il est bien évident que l'importante réunion qui doit se tenir la semaine prochaine à La Haye concerne les utilisations pacifiques de l'espace, dans le cadre des programmes de l'agence spatiale européenne. Si certains de nos partenaires hésitent devant l'importance des engagements financiers, il n'y a pas le moindre doute sur la nécessité pour l'Europe de poursuivre l'effort engagé. Ce sera à la France d'être l'élément moteur, comme cela a toujours été le cas pour les questions spatiales européennes. Ainsi, en 1973, le programme Ariane a pu se développer parce que la France s'est engagée et a investi plus que les autres.

Pour les programmes qui seront débattus à La Haye - Ariane 5, Hermes, Columbus - nous allons nous retrouver dans la même situation. Je le répète, c'est à la France de jouer un rôle moteur, et le Gouvernement est bien décidé à agir en ce sens.

En ce qui concerne les négociations soviéto-américaines, la France a toujours fait preuve de lucidité. Nous avons agi sur le plan bilatéral. Je me suis ainsi rendu le 30 avril à Washington, au moment où l'accord F.N.I. se dessinait et où se profilait la deuxième option zéro, pour expliquer quelle était la position française. Nous avons milité au sein de l'Alliance, depuis la réunion de Reykjavik de juin 1987, pour que se tienne le plus tôt possible une session d'études, en son sein, sur les rapports Est-Ouest, afin de mieux « cadrer » l'ensemble des négociations qui se déroulent, notamment les négociations soviéto-américaines - pas seulement d'ailleurs dans le domaine du désarmement -, d'apprécier la politique de M. Gorbatchev et de définir la réponse que l'Occident doit lui apporter. Il convient en effet de ne pas être prisonniers de la logique soviétique. Il est normal qu'il y ait une logique soviétique, mais il serait normal qu'il y ait aussi une logique occidentale. Vous pouvez compter sur le Gouvernement français pour continuer, dans tous les forums où il interviendra, de même que dans le cadre des négociations bilatérales, à défendre ce point de vue.

En tout état de cause, ce que nous avons fait lundi et mardi derniers au sein de l'U.E.O. est fondamental. En effet, les sept pays européens membres de l'U.E.O. ont réaffirmé des principes sur la base desquels, je le crois, nous pourrions continuer à défendre une politique lucide, favorable au désarmement mais prenant en compte tous les éléments de la sécurité de l'Europe et de la France. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, à quelques semaines du sommet Reagan-Gorbatchev, le départ du Pentagone de M. Caspar Weinberger est un signal qui ne trompe personne, en dépit des raisons données officiellement. En fait, il confirme les préoccupations, les inquiétudes et les réticences de certains milieux américains et de nombreux Européens.

Devant cette situation, il est vain de gloser : l'option double zéro, évidente, sera signée. Il faut simplement s'inquiéter que l'on ne dérape pas vers une option triple zéro. Je me garderai bien d'accumuler ici toute une série de critiques sur ce faux accord de désarmement qui, ne concernant qu'un cinquième du total des charges nucléaires du monde, aggrave, au lieu de l'améliorer, le déséquilibre fondamental entre l'Est et l'Ouest - alors que c'est par un désarmement vérifié, équilibré, que nous pourrions progresser sur la voie de la paix.

Dans ce ciel nuageux, une éclaircie est apparue : c'est la déclaration de la plate-forme de l'U.E.O. dont vous venez de parler, - j'aurai garde d'insister lourdement de nouveau après l'intervention de mon collègue M. Jean Valleix. Nous devons nous féliciter, tous, du fait que cette plate-forme reprenne l'essentiel des positions permanentes de la France et réaffirme la nécessité d'une dissuasion nucléaire minimale, la défense conventionnelle de l'Europe étant impossible sans protection nucléaire. Par conséquent, la plate-forme reprend l'essentiel de ce que nous défendons depuis longtemps, en y ajoutant d'ailleurs un élément qui n'a pas été oublié par les Allemands : la nécessité d'intervenir à partir du moment où les frontières seraient affectées par un conflit. C'est un élément très important pour les Allemands.

Monsieur le ministre, en vous priant de m'excuser d'être un peu long, je vous demanderai quelles suites logique et pratique cette plate-forme va entraîner. Sous quelles formes pourra-t-on progresser dans cette tentative pour renforcer la défense européenne, pilier nécessaire de l'Alliance Atlantique, car il n'y a pas d'alternative à l'Alliance Atlantique pour la sécurité de l'Europe ?

Mais dès maintenant, pouvez-vous nous préciser si, par-delà cette plate-forme, il est prévu des réunions, des rencontres, des discussions bilatérales ou multilatérales ? Elles permettraient de pousser un peu plus avant, bien entendu dans le cadre de l'U.E.O., et nous devons nous en féliciter, mais aussi à partir d'une coopération franco-allemande, élément fondamental et moteur de cette affaire. Je ne sais pas si vous pouvez nous répondre dès maintenant. Je pense que c'est un peu prématuré. Pouvez-vous nous confirmer l'attachement de la France à poursuivre, à partir de cette plate-forme, toute tentative de renforcement de la défense européenne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Jacques Baumel, votre développement, fort intéressant, reprend beaucoup de questions auxquelles, je crois, mon exposé de ce matin répondait par anticipation. Je ne voudrais pas, pour ne pas trop prolonger les débats, répondre longuement, encore que vous posiez des questions fondamentales.

Pour ce qui concerne les travaux au sein de l'U.E.O., la plate-forme est un succès. Un succès pour la France, d'abord, qui a été tout à fait lucide dans cette affaire : notre pays a réaffirmé un certain nombre de principes.

Malgré notre effort de nous associer au désarmement, notre souhait d'être dans le processus de celui-ci, nous avons le souci de rappeler le rôle que joue et que continuera de jouer, à vue humaine, la dissuasion nucléaire. Sur cette base, les travaux vont continuer, bien entendu, puisque l'U.E.O. est un organisme qui fonctionne normalement avec des groupes qui réunissent les diplomates et les représentants des ministères de la défense.

J'ai demandé que l'on continue à travailler sur la base du texte qui a permis l'élaboration de la Charte : c'est un excellent rapport, un des meilleurs rapports que j'ai lus sur les questions stratégiques, sur les questions concernant la sécurité de l'Europe. Nous allons donc poursuivre dans ce domaine. C'est une base, je le répète, sur laquelle nous pouvons nous appuyer les uns et les autres pour donner des avis.

Ceux-ci sont d'autant plus appréciés que, grâce au général de Gaulle, nous disposons d'une force nucléaire indépendante, ce qui renforce considérablement notre position dans un débat qui met en cause le nucléaire et la dissuasion nucléaire.

Je me contenterai donc, sans revenir sur les éléments que vous avez évoqués au début, les affaires de double et de triple option zéro, de répéter que la France est tout à fait soucieuse et consciente des problèmes de la sécurité de l'Europe. Sur la base de ce qui a été réalisé au sein de l'U.E.O., nous pourrions, au sein de l'Alliance atlantique, et dans tous les forums où nous nous trouverons, développer des positions qui ont été ainsi définies. Je crois que c'est un bon acquis.

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre délégué, l'Acte unique - qui n'a d'ailleurs rien d'unique dans tous les sens du terme - est ratifié. Bien. L'échéance de 1992 pour l'organisation d'un véritable marché intérieur européen est aussi devenue une réalité. Très bien. Mais, au cours des cinq prochaines années, cet objectif, et vous l'avez souligné, monsieur le ministre, réclame un minimum de trois cents décisions communautaires pour harmoniser les législations nationales.

En répondant à M. Seitlinger précédemment, vous avez fait preuve d'un robuste optimisme face à cette situation. Vous me permettrez d'être plus prudent. On peut considérer qu'un bon tiers, probablement, de ces mesures communautaires sera d'ordre réglementaire. Les deux autres petits tiers sont sûrement d'ordre législatif. Il s'agit de savoir si la Communauté s'orientera vers des règlements s'imposant aux Etats ou vers des directives qui devront obligatoirement faire l'objet d'adaptations législatives nationales.

Le problème est pour nous d'importance et, précisément, je voudrais connaître la position du Gouvernement à cet égard. En effet, suivant l'option retenue, le nombre des lois françaises à modifier variera d'environ soixante à deux cents textes, soit douze à quarante lois par an, ce qui pose un tout petit problème, d'autant que, au cours de l'année écoulée, l'Assemblée nationale n'a voté qu'un seul texte d'harmonisation - il concernait la profession de coiffeur. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Monsieur Cointat, le Gouvernement a déjà précisé sa position. Dès lors qu'un texte interviendra dans le domaine législatif, il doit s'agir pour nous d'une directive. Mais, dans le domaine où, je suis optimiste, celui des normes, par harmonisation ou par reconnaissance mutuelle, l'essentiel sera évidemment du domaine réglementaire. Par conséquent, je crois que le nombre des textes dans le domaine législatif sera relativement faible. En revanche, l'importance et la portée des textes qui viendront devant le Parlement seront considérables - tout le domaine fiscal, par exemple.

Précédant votre question, j'ai demandé qu'une étude soit faite sur tous les textes de nature législative qui seront nécessaires pour traduire les trois cents mesures. Cette étude est en cours avec le secrétariat général du Gouvernement et elle sera disponible dans les semaines qui viennent, ou au tout début de l'année prochaine, et les résultats en seront bien entendu communiqués à l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, ma question, très brève, compte tenu de l'heure, mériterait d'ailleurs une réflexion approfondie. Elle concerne essentiellement la faiblesse de notre présence en Asie.

Comme beaucoup d'autres, je me suis rendu dans différents pays d'Asie. Des membres du Gouvernement y sont allés. Néanmoins, j'estime que ces pays, qui constituent le futur de notre XXI^e siècle, ne sont plus suivis avec suffisamment d'attention par la France. On a l'impression qu'après Dien Bien Phu la France a tourné la page, qu'elle s'est repliée sur l'Afrique. Aujourd'hui, monsieur Bariani, la politique étrangère française, c'est l'Europe, c'est normal ; ce sont les relations atlantiques, c'est tout à fait normal ; et puis c'est l'Afrique.

Quand on se promène un peu à travers l'Asie, on découvre, de-ci, de-là, quelques oasis françaises, quelques présences très faibles. Avec la Thaïlande, quelle est la part de notre commerce extérieur ? Moins de 1 p. 100 - j'ai eu les chiffres de votre conseiller économique il y a à peine dix jours. C'est moins que la Belgique, moins que l'Espagne, moins que l'Italie. Cette situation se répercute dans un certain nombre d'autres pays.

Il ne s'agit pas de se frapper la poitrine, mais il faut vraiment que nous nous préoccupions de ce problème. La France ne peut pas être absente de ces pays d'avenir. Il faut développer en France une école d'études et de réflexions sur l'Asie. Le nombre de Français qui connaissent les langues asiatiques diminue d'année en année. Nous n'avons plus une école de pensée, parce que nous ne sommes plus en Indochine, parce que nous n'avons plus les préoccupations que nous avions il y a trente ans. Il faut modifier ce système et essayer d'imaginer une politique qui ne soit pas seulement culturelle. Bien entendu, automatiquement on va me répondre « présence culturelle » ! Or il faut une présence culturelle, certes, mais aussi une présence politique, et une présence économique et financière. Il convient notamment d'inciter, non seulement les quarante grandes entreprises françaises qu'on retrouve partout, mais aussi les 30 000 P.M.I. qui pourraient y être, à investir un peu, à participer à des *joint venture*, à consentir diverses actions que malheureusement nous ne constatons qu'en tout petit nombre dans ces pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Monsieur le ministre, j'aurai garde d'invalider un constat sans doute pessimiste, mais à certains égards très réel, d'une situation que nous avons eu la volonté de corriger dès l'entrée en fonction de ce Gouvernement.

Dans le discours de confiance du Premier ministre, au mois d'avril 1986, un passage concernait la politique étrangère : il préconisait la revivification, l'intensification de nos rapports avec l'Asie. Nous avions mesuré qu'il y avait là une situation qui nous était défavorable et que nous devions avoir avec les pays d'Asie une volonté de présence politique et économique : nous l'avons mise en œuvre depuis cette date de manière systématique.

Je ne prétendrai pas que les résultats ont bouleversé la situation que nous avions trouvée. Néanmoins, je constate que le ministre, M. Jean-Bernard Raimond, a eu le souci de visiter les grands pays de ce continent, la Chine, l'Inde, le Japon, le Pakistan, l'Indonésie notamment. Il m'a demandé d'aller dans les pays de l'A.S.E.A.N., au Népal, au Vietnam. Nous avons renoué, ou parfois noué, comme avec le Bangladesh, des contacts avec ces pays. J'irai prochainement au Sri Lanka et au Laos.

Systématiquement, nous avons fait l'effort qui consiste à essayer d'avoir avec ces pays un dialogue, politique, culturel et économique, plus dense, plus régulier, plus effectif et plus profond. Une partie du destin de l'humanité, c'est vrai, se joue dans ce grand continent. La part de nos investissements y est modeste. Nos concurrents européens ne sont d'ailleurs pas tellement mieux lotis et les parts de marché que détient globalement l'Europe sont malheureusement faibles par rapport à celles d'autres pays d'autres continents.

Cependant, nos entreprises s'accrochent à leurs parts de marché. Parfois, comme dans les pays de l'A.S.E.A.N., elles en conquièrent de nouvelles. Dans un certain nombre de secteurs - aéronautique, construction d'aéroports, construction ferroviaire, automobile, télécommunications - nous enregistrons des succès estimables.

Cela ne reverse pas les données du problème tel que vous l'avez évoqué, mais c'est un signe de la politique tenace, volontaire, que nous menons en Asie. Ce n'est pas vous, qui connaissez si bien ces problèmes, qui pourriez prétendre, qu'en moins de deux ans nous aurions pu inverser une situation qui n'était ni de bonne nature ni de bon augure. En deux ans, nous nous sommes en tout cas efforcés de l'améliorer sensiblement.

M. le président. La parole est à M. Jean Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Monsieur le ministre, condamnant l'apartheid, la France applique donc des sanctions à la République sud-africaine. Tout citoyen français « de base », dirai-je, pour peu qu'il soit dégagé de l'idéologie et du conformisme ambiants ne peut que s'étonner de cette position. *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

Nous entretenons, en effet, des relations diplomatiques cordiales, voire affectueuses, avec l'U.R.S.S., responsable d'un Oradour hebdomadaire en Afghanistan, avec la Roumanie, où règne une espèce de despotisme fou, ou avec la République démocratique allemande qui a édifié son mur de Berlin : une sacrée ségrégation que celle-là ! Les audacieux qui veulent franchir le mur sont abattus sans sommation. Nous avons des relations avec le Vietnam, où les *boat people* préfèrent les risques des requins et des noyades au système concentrationnaire qui sévit dans leur pays, avec l'Ethiopie, qui organise la famine et les déportations massives de population... Arrêtons là cette sinistre énumération qui est loin d'être close !

Nous sommes obligés, bien sûr, d'avoir des relations avec tous, et même les pires, surtout avec les pires. Mais pourquoi, monsieur le ministre, bannir un seul pays ? Certes, ni vous, ni M. le secrétaire d'Etat, qui en a parlé, ne pratiquez l'indignation sélective : mais avouez que, dans ce domaine, votre attitude et celle du Gouvernement sont étrangement sélectives !

Nous mêlons, ce faisant, notre voix à celles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui, après avoir pris la précaution de massacrer autrefois leurs aborigènes, s'en prennent à présent à ceux qui les ont conservés et qui tentent de régler de façon évolutive les nécessités de l'adaptation historique avec une cohabitation ethnique des plus difficiles.

Nous unissons nos efforts à ceux de M^r l'évêque d'Evreux, qui n'a pas hésité à coiffer sa mitre et à brandir sa croix pour voler au secours d'un doux coopérant qui portait des valises et des armes pour alimenter le terrorisme. Tout cela paraît absurde !

Il faudrait dialoguer : c'est ce que vous cherchez avant tout à faire, monsieur le ministre, nous avez-vous déclaré précédemment. La République sud-africaine ne veut-elle vraiment pas dialoguer avec vous, avec nous, avec la France ? Cela m'étonnerait !

Alors, monsieur le ministre, quelles justifications, en dehors des pauvres satisfactions à donner à quelques potentats africains et aux agitateurs de consciences tourmentées, pouvez-vous nous apporter dans cette affaire de sanctions qui, comme chacun sait, ne servent finalement qu'à aggraver le sort de ceux précisément qu'on prétend vouloir protéger et aider ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Bonhomme, vous m'interrogez de nouveau sur la politique française à l'égard de l'Afrique du Sud. Je l'ai expliquée à plusieurs reprises ce soir, mais je vous réponds volontiers.

D'abord, nous avons des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Ce gouvernement a renvoyé sur place son ambassadeur qui n'y était plus en mars 1986, M. Boyer. Nous maintenons donc un dialogue avec l'Afrique du Sud. J'ai reçu, en effet, le ministre des affaires étrangères sud-africain, après que le problème en suspens avait été réglé par un échange de prisonniers.

Incontestablement, la France maintient une politique de dialogue.

Mais, nous le savons, dans l'ensemble du continent africain et en Afrique australe, le problème sud-africain pèse sur l'évolution du continent. Ce que nous voulons, c'est inciter les autorités sud-africaines à procéder à un certain nombre d'évolutions sur le plan interne, des évolutions qu'elles hésitent à prendre. Nous savons d'ailleurs, sans vouloir faire d'ingérence, qu'à l'intérieur du gouvernement sud-africain, il y a précisément des opinions divergentes sur la manière de traiter le problème intérieur. Certains voudraient aller plus loin sur le plan de l'ouverture. Nous, finalement, nous prenons des sanctions dans le cadre des Douze, de l'Europe. Nous ne prenons pas de sanctions, isolément. Il s'agit de faire comprendre au gouvernement sud-africain qu'il lui faut

absolument évoluer, prendre en considération l'ensemble de l'opinion africaine, aller plus vite et un peu plus loin qu'il ne le fait.

C'est une politique, je l'ai dit, sur deux voies. Je crois que cette double politique se comprend. Je ne crois pas que l'on puisse le comparer à d'autres politiques avec d'autres pays où les problèmes ne sont pas les mêmes. Je crois qu'il est de notre intérêt que le Gouvernement sud-africain mette fin à un régime condamnable.

M. Bruno Gollnich. L'opinion sud-africaine devrait balayer devant sa porte ! C'est le parti unique partout !

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure à la tribune la boursasque qui agite l'économie mondiale, double boursasque d'ailleurs, puisqu'il y a à la fois une tempête boursière et une tempête monétaire.

Nous espérons tous, non seulement que cette double tourmente ne sera que passagère, mais aussi qu'elle aura pour conséquence un renforcement de la solidarité au sein de la Communauté européenne pour mieux résister à de tels avatars.

Le système monétaire européen existe, mais l'ECU n'est encore qu'une monnaie de référence. Il y a quelques semaines, la République fédérale d'Allemagne a enfin accepté que les banques ouvrent des comptes libellés en ECU. Cela signifie que, désormais, les douze Etats membres peuvent faire des opérations commerciales et financières sur cette base de l'ECU.

Je voudrais savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour favoriser la transformation de l'ECU, actuellement monnaie de référence, en monnaie de compte, en monnaie de réserve, en monnaie d'échanges, voire en monnaie purement commerciale. Peut-on espérer des résultats concrets avant l'échéance de 1992 ?

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Monsieur le député, le marché de l'ECU privé peut être considéré comme l'amorce ou l'annonce d'un marché monétaire de l'ECU, mais il est bien certain que nous n'aurons une devise à part entière que lorsqu'elle sera émise par un institut d'émission et défendue par lui.

Après les efforts accomplis par le Gouvernement français depuis des mois pour obtenir à Nyborg le renforcement du S.M.E., il nous semble qu'il faut aller plus loin dans l'esprit de la deuxième phase du S.M.E. Je dis « dans l'esprit » parce qu'il faudra un nouveau traité. Nous devons donc nous battre maintenant pour persuader nos partenaires de créer, sur la base d'une large autonomie des banques centrales - car c'est la seule voie possible -, une autorité monétaire européenne. Cette dernière, détenant des réserves de toutes natures, défendrait l'ECU qu'elle émettrait alors et elle aurait un droit de regard sur la variation des masses monétaires des Etats membres. Seule cette solution nous conduira effectivement vers 1992.

C'est la raison pour laquelle nous y travaillons beaucoup car, sans cette institution, sans cette autorité monétaire commune, l'objectif visé pour 1992 ne pourra pas être réellement atteint.

M. le président. La parole est à M. François Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le ministre, chaque jour, 6 400 des 35 000 travailleurs frontaliers alsaciens franchissent la frontière dans la région de Wissembourg pour se rendre en Allemagne, dans la zone industrielle du Mittlerer-Oberheim, autour de Karlsruhe.

Le bassin transfrontalier de Wissembourg-Karlsruhe englobe le nord de l'Alsace, une partie du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat. L'arrondissement de Karlsruhe attire une grande partie des frontaliers du nord de l'Alsace puisqu'un frontalier sur trois y travaille. Il faut également savoir qu'un frontalier sur quatre a moins de vingt-cinq ans.

Pour gérer cette main-d'œuvre importante dans cette zone transfrontalière, il est nécessaire d'améliorer les échanges entre les agences françaises et allemandes pour l'emploi.

C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il serait opportun de mettre en place une convention de coopération entre la France et la République fédérale d'Allemagne dans ce domaine.

Notre but est, bien entendu, de faciliter la lutte contre ce fléau qu'est le chômage. Pour ce faire, il convient également de faciliter les échanges de main-d'œuvre et je pense qu'il serait essentiel de procéder à la suppression des limites de la zone frontalière des vingt kilomètres en y substituant la notion de travailleur frontalier, c'est-à-dire celle d'une personne résidant dans un Etat et se rendant quotidiennement à l'étranger pour son travail.

Ces deux propositions ont un même objectif et nécessitent le soutien de votre ministère. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de me faire connaître les décisions que vous comptez prendre à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Grussenmeyer, la situation de nos compatriotes de la région Alsace-Lorraine travaillant en République fédérale d'Allemagne n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement qui s'emploie à rechercher des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. D'ores et déjà, une coopération a été établie entre les agences pour l'emploi d'Alsace et les organismes allemands équivalents de la région Bade-Wurtemberg.

Quant à la zone frontalière de vingt kilomètres fixée par la convention fiscale franco-allemande de 1959, il est certain qu'elle ne correspond plus aux moyens de déplacement actuels. Ainsi que je l'ai indiqué l'an passé, des propositions ont été présentées aux autorités allemandes dans le cadre d'une renégociation de cette convention en vue de définir la notion de travailleur frontalier, non plus par rapport à la zone frontalière, mais en fonction du déplacement quotidien du travailleur.

Des propositions ont également été formulées visant à un élargissement substantiel de la zone frontalière. Les contacts avec nos partenaires se poursuivent et le Gouvernement ne ménagera aucun effort, monsieur Grussenmeyer, pour qu'une solution favorable à nos compatriotes soit finalement retenue.

M. François Grussenmeyer. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 131 098 917 francs ;

« Titre IV : 181 752 976 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 245 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 110 250 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 36 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 28 800 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot et Martinez avaient présenté douze amendements. Sept ont été retirés. Restent en discussion cinq amendements portant les nos 168, 169, 170, 171 et 173.

Monsieur Arrighi, vous avez proposé de défendre en même temps ces cinq amendements. Cela me paraît être de bonne procédure.

L'amendement n° 168 est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 15 525 000 francs. »

L'amendement n° 169 est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 13 800 000 francs. »

L'amendement n° 170 est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 540 000 francs. »

L'amendement n° 171 est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 57 619 000 francs. »

L'amendement n° 173 est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 156 918 000 francs. »

La parole est à M. Pascal Arrighi, pour soutenir ces amendements.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, je remplace mon collègue Pierre Descaves aujourd'hui alité. Il était présent lundi et mardi, aux séances du matin, de l'après-midi et aux séances de nuit, et mercredi toute la journée en commission des finances.

Monsieur le ministre, ces amendements n'ont ni pour objet ni pour finalité de vous empêcher de remplir vos attributions ou d'exercer la mission de la France à l'étranger. Ce sont des amendements que je qualifierais, après d'autres, d'amendements d'interrogation. Ainsi que vient de l'annoncer le président de séance, sept autres amendements ont été retirés parce que, après une journée intéressante et après les explications que vous nous avez données, nous avons pensé qu'ils n'avaient plus lieu d'être.

Cette journée a été tellement intéressante que j'ai eu le plaisir de constater que le président de la commission des affaires étrangères - même s'il a dû s'absenter il y a quelques instants - a été pratiquement toute la journée à son banc. Un tel précédent devrait inspirer plusieurs de ses collègues présidents de commission.

Cinq amendements restent donc en discussion.

Je vais rappeler sommairement l'objet de ces amendements que nous avons déposés parce que nous n'avons trouvé ni dans l'intitulé des chapitres du « bleu », ni dans la définition des actions qui complètent et développent ces chapitres dans le « bleu » les explications suffisantes pour les sujets visés. Pourtant, au titre V et au titre VI, monsieur le ministre, les actions sont généralement définies avec une précision suffisante pour satisfaire la légitime curiosité des parlementaires.

L'amendement n° 168 concerne les échanges artistiques, du moins si l'on en croit ce qui figure à la page 27 du « bleu ». En revanche, page 95, il est question, à propos de ces crédits, de « Relance de la coopération dans le cadre de l'aide publique au développement ». Je ne doute pas que vous apporterez des explications suffisantes.

L'amendement n° 169 vise une augmentation de crédits pour « échanges et coopération dans le domaine audiovisuel ». Plusieurs des orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui ont souligné l'importance de l'audiovisuel pour faire connaître notre pays et défendre notre position. Là encore j'espère que vous nous apporterez une réponse satisfaisante.

L'amendement n° 171 concerne le personnel d'assistance technique en matière de coopération et d'aide au développement. La dotation en cause est majorée de 57 millions de francs sans qu'aucune explication ne figure dans les pages du « bleu ». Je pense que vous pourrez nous apporter les éléments que nous attendons.

L'amendement n° 170 concerne les établissements de recherche. J'imagine qu'il s'agit des vénérables écoles de Rome et d'Athènes où sont actuellement vos jeunes camarades de la rue d'Ulm. Si tel est le cas, l'amendement sera retiré, mais les explications manquent dans le « bleu ».

Quant au dernier amendement, n° 173, il porte sur un chapitre qui prévoit une majoration de crédits au titre de versements divers et de subventions. Or, monsieur le ministre, et nous n'avons eu de cesse de l'indiquer à tous les ministres au cours de cette discussion budgétaire, le document relatif aux versements divers et aux subventions aux associations qui est remis aux parlementaires est ancien puisqu'il date de 1984. Notre collègue Pierre Descaves et Jean-Louis Debré, soit par des amendements, soit par des questions écrites, se sont spé-

cialisés dans les demandes d'explication. Notre collègue M. Alphanéry, au cours d'un débat budgétaire, a également soulevé ce problème.

Il faut que le Gouvernement, quel qu'il soit, informe davantage les parlementaires sur la réalité des associations, des groupements, voire des personnes qui perçoivent directement des versements et des subventions, à moins que ce chapitre 42-10, dans son article 58, concerne les fonds secrets. Me référant à une vieille tradition budgétaire, je ne demanderai alors aucune explication.

Ces cinq amendements étant des amendements d'interrogation, monsieur le ministre, ils seront maintenus ou retirés en fonction de vos explications. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Mansuel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères. La commission des finances n'a pas eu à se prononcer sur ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président Arrighi, je vous remercie d'avoir accepté de grouper la présentation des cinq amendements ainsi que de la clarté de vos questions. En fait, ils portent tous sur des mesures nouvelles inscrites dans le projet de budget en faveur des actions culturelles et d'aide au développement.

D'une manière générale, ces actions participent, d'une part, à notre rayonnement culturel et linguistique dans le monde - il s'agit des échanges artistiques, des instituts culturels et audiovisuels - et, d'autre part, à notre aide aux pays en développement, en ce qu'elles visent les coopérants et les établissements de recherche. Ces actions découlent de la priorité accordée par le Gouvernement à la défense de la francophonie et à l'aide au développement.

Plus précisément, je vous indique, en ce qui concerne l'amendement n° 168, que si les actions en cause sont mentionnées en deux endroits différents, c'est parce que, lorsqu'il s'agit d'échanges artistiques pour des pays du tiers monde, elles figurent dans l'aide au développement.

Quant à la mesure nouvelle visée par l'amendement n° 169, il s'agit de l'extension de TV 5 au Canada.

En ce qui concerne l'amendement n° 170, je précise que les établissements de recherche à l'étranger en question ne sont pas ceux que vous avez cités. Il s'agit essentiellement des instituts d'archéologie et des fouilles archéologiques.

Les personnels d'assistance technique qui font l'objet du crédit visé par l'amendement n° 171 sont des coopérants.

Enfin la dotation qui a motivé l'amendement n° 173 concerne bien, en effet, les subventions à des petits projets d'aide au développement. Vous trouvez que la liste des bénéficiaires n'est pas à jour. Nous sommes en train de l'informatiser ; sa mise à jour est donc en cours. Dès que cela sera terminé, elle sera à la disposition du Parlement.

J'espère, monsieur le député, avoir répondu de manière aussi précise que possible à des questions qui l'étaient également. Si mes réponses vous satisfont, je vous serais reconnaissant de bien vouloir retirer vos amendements.

M. le président. La parole est M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. Je n'ai pas été entièrement satisfait par des explications qui sont restées assez limitées, mais je ne doute pas, monsieur le ministre, de votre souci d'employer au mieux ces crédits.

Je retire les cinq amendements.

M. le président. Les amendements n°s 168, 169, 170, 171, et 173 sont retirés.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	541
Majorité absolue	271
Pour l'adoption	291
Contre	250

L'Assemblée nationale a adopté.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Service généraux ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 160 985 944 francs ;

« Titre IV : moins 460 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 8 900 000 francs ;

« Crédits de paiement : 5 millions de francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 7 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 7 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Rappel au règlement

M. Michel de Rostolan. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Michel de Rostolan, pour un rappel au règlement.

M. Michel de Rostolan. Monsieur le président, nous déplorons qu'il y ait eu un vote unique sur plusieurs budgets qui posent des problèmes différents. Si nous avions pu nous prononcer par un vote séparé sur chaque budget, le groupe Front national aurait, par exemple, voté le budget de la francophonie.

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère chargé des affaires européennes, du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie et du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

REPRÉSENTATION DE LA FRANCE À L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre titulaire représentant la France à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, en remplacement de M. Louis Mermaz, démissionnaire.

Si, à l'expiration du délai de dépôt des candidatures, fixé au vendredi 13 novembre 1987 à douze heures, il n'y a qu'un candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1010, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, autorisant, en ce qui concerne la prise de possession des immeubles nécessaires à l'organisation et au déroulement des XVI^e jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie, l'application de la procédure d'extrême urgence et la réquisition temporaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1011, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1012, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention entre la République française et la République populaire de Bulgarie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1013, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1014, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1015, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1016, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative à la délimitation des frontières maritimes dans la région des Bouches de Bonifacio.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1017, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1018, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 6 novembre 1987, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Équipement, logement, aménagement du territoire et transports (*suite*) :

Routes et sécurité routière, transports ; budget annexe de la navigation aérienne (*suite*).

Annexe n° 25. - Services communs - transports terrestres, M. Michel Barnier, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome X, de M. Franck Borotra, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 23. - Aviation civile et météorologie ; budget annexe de la navigation aérienne, M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome X, de M. Bruno Gollnisch, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 965, tome VIII, de M. Claude Labbé, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Culture et communication (*suite*) ; communication, lignes 52 et 53 de l'état E et article 52.

Annexe n° 10. - M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome VI, de M. Michel Pelchat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 962, tome VII, de Mme Catherine Lalumière, au nom de la commission des affaires étrangères.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 10 novembre 1987, à douze heures dix, dans les salons de la présidence.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE GENERALE ET DU PLAN

Dans sa séance du mercredi 4 novembre 1987, la commission des finances a procédé à la désignation de :

- M. Philippe Vasseur, comme rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (n° 971) ;

- M. Philippe Auberger, comme rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur les bourses de valeurs (n° 1002).

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Bruno Bourg-Broc a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux enseignements artistiques (n° 1004).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Yvan Blot a été nommé rapporteur du projet de loi relatif au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne (n° 970).

M. Dominique Perben a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, d'amélioration de la décentralisation (n° 973).

M. Marc Bécam a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983, réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures (n° 1001).

M. Dominique Bussereau a été nommé rapporteur du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (n° 1008).

M. Pascal Clément a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif aux bourses de valeurs (n° 1002), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Worms a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Louis Besson et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier certaines dispositions du code électoral pour les élections municipales afin de garantir aux habitants permanents des petites communes accueillant une importante population touristique la maîtrise de leur gestion communale et de leur avenir (n° 877), en remplacement de M. André Fanton.

M. Marc Reymann a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Emile Koehl et plusieurs de ses collègues, tendant à permettre aux communes d'instituer une taxe sur les chiens (n° 916).

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Hannoun et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les modalités de versement d'indemnités aux élus (n° 927).

M. Alain Lamassoure a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Maurice Ligot, tendant à étendre le code du travail aux agents contractuels de la fonction publique (n° 939).

M. Alain Lamassoure a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Raymond Marcellin, tendant à la création d'un commissariat général permanent à la modernisation administrative (n° 949).

M. Jean-Jacques Hyst a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Jack Salles et plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la répression des ventes illicites de marchandises (n° 951).

M. Patrick Devedjian a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean Foyer, relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service (n° 952).

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Bruno Bourg-Broc et plusieurs de ses collègues, relative à la mise en cause pénale des présidents de conseils régionaux et de présidents de conseils généraux et modifiant l'article 681 du code de procédure pénale (n° 954).

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Bouvet, tendant à modifier le code électoral et relative à l'élection des conseillers régionaux (n° 958).

M. Ronald Perdomo a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Pascal Arrighi et plusieurs de ses collègues tendant, à modifier l'article 11 de la Constitution, en étendant l'usage du référendum et en rendant possible le référendum d'initiative populaire (n° 972).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Francis Saint-Ellier a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi d'amélioration de la décentralisation, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence : articles 15 A, 18 et 18 bis, titre V (art. 19), articles 25 et 26 (n° 973), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean-Louis Goasduff a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 969), adopté par le Sénat, relatif à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champ de vue des centres de surveillance de la navigation maritime.

M. Franck Borotra a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 1000), relatif à la transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du jeudi 5 novembre 1987

SCRUTIN (N° 809)

sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1988
(budget des affaires étrangères : subventions d'investissement
accordées par l'Etat)

Nombre de votants 575
Nombre des suffrages exprimés 541
Majorité absolue 271

Pour l'adoption 291
Contre 250

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 214.

Groupe R.P.R. (157) :

Pour : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président
de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 130.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-François Deniau.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Abstentions volontaires : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (7) :

Pour : 6. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno
Chauvière, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah
Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gaston)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béquet (René)
Benoît (René)

Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Beason (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuier (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mize Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)

Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvière (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)

Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Delevoe (Jean-Paul)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoe (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyne (Christian)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Jean)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasdouff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)

Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Griottey (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Larrat (Gérard)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoulan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)

Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Mesamer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu
(Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Poujade (Robert)
Fréaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoul (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Elie (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)

Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)

Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)

Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué

Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaud (Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Popereu (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault (Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)

Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saiot-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg (Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Reoée)
Mme Stievenard (Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaïne)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Laurent)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Basinet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)

Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschamps-Beaume (Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fouillé (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)

Mme Gaspard (Françoise)
Gaysot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot (Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Jourmet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kuczeida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Lédran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)

(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermez (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Baekeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Deniau (Jean-François)
Descaves (Pierre)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Holeindre (Roger)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)

Porteu de la Morandière (François)
Reveau (Jean-Pierre)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Schenardi (Jean-Pierre)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Spieler (Robert)
Stirbois (Jean-Pierre)
Wagner (Georges-Paul)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

M. Michel Renard.

